

# DOSSIER DE CANDIDATURE AU LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

## FORÊT INDIVISE DE HAGUENAU



HAGUENAU



ALSACE | CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
**BAS-RHIN**





---

HAGUENAU

# HAGUENAU, FORÊT D'EXCEPTION® DOSSIER DE CANDIDATURE

# Label Forêt d'Exception®

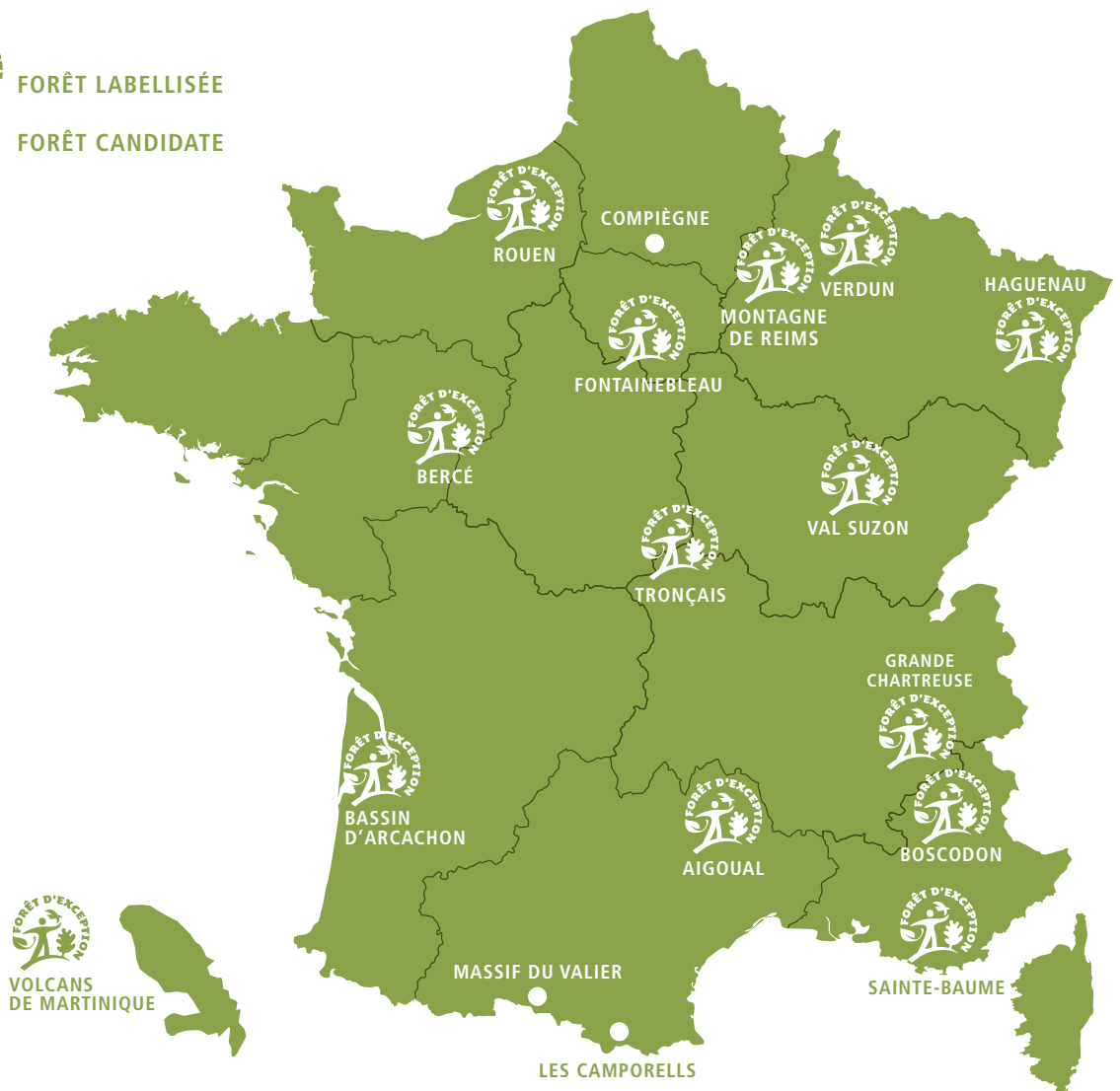
## 17 territoires engagés dans la démarche



FORÊT LABELLISÉE



FORÊT CANDIDATE





HAGUENAU

## Éditorial

L'histoire très riche de la forêt indivise de Haguenau lui confère à elle seule un caractère remarquable. Mais elle possède bien d'autres atouts. Sa situation biogéographique explique l'extraordinaire biodiversité qu'elle abrite. Préservé des différentes pressions qui peuvent s'exercer au cœur d'une plaine fortement anthropisée, le massif forestier qui a su conserver son intégrité, fait figure d'exception. Écosystème à part entière par son étendue, il joue aussi un rôle économique majeur dans l'approvisionnement de la filière bois locale et nationale. Le massif forestier haguénovien constitue aujourd'hui un espace naturel structurant dans l'aménagement du territoire de l'Alsace du Nord.

Le caractère indivis de la forêt de Haguenau, en obligeant des objectifs de gestion partagés entre la Ville de Haguenau et l'Office national des forêts (ONF), a favorisé l'émergence d'attentes communes liées à la prise en compte équilibrée des fonctions et des usages de la forêt.

La démarche de labellisation Forêt d'Exception®, entreprise depuis près de cinq années, a permis d'étendre la collaboration, historiquement bilatérale, au cercle élargi des acteurs du territoire. À présent, le projet fédère de nombreux partenaires : services de l'État, collectivités territoriales, organismes publics, groupements professionnels de la filière bois locale, acteurs du tourisme, de l'environnement, de la pêche, de la chasse, des loisirs de nature, de la culture, de l'histoire, de la recherche, de l'art et de l'artisanat, sans oublier les usagers de la forêt. Sous l'égide de la Sous-préfecture de Haguenau-Wissembourg, ils œuvrent en faveur d'une gestion ambitieuse et concertée de la forêt et pour une mise en valeur durable des patrimoines de ce bien commun exceptionnel.

Pour répondre à l'urgence climatique et à la demande croissante exercée par la société vis-à-vis des fonctions sociales de la forêt, les acteurs du projet Haguenau, Forêt d'Exception ont pris la mesure du devoir qui leur incombe. Conscients de l'ampleur que représente l'enjeu de cohabitation harmonieuse dans l'espace forestier public, ils conjuguent leurs efforts afin de renforcer et de faire évoluer le caractère multifonctionnel de la forêt indivise de Haguenau. Ils sont soucieux de combiner de façon optimale sur le territoire, le développement des activités, la préservation des patrimoines et l'accueil des publics.

Outre la gestion multifonctionnelle, leur ambition est de réaffirmer le lien entre les habitants et la forêt ainsi que le lien entre les habitants eux-mêmes, à travers leurs différents usages de la forêt. Le dossier de candidature veut partager le sens de cette ambition qui anime les porteurs du projet et la ferveur de leur engagement dans la reconnaissance de ce lieu d'exception.

L'obtention du label Forêt d'Exception® et l'intégration dans le réseau national de sites labellisés représentent une opportunité unique de valoriser et de donner de la visibilité au projet haguénovien. Les partenaires ont également à cœur de participer à la dynamique régionale en rejoignant les deux autres forêts labellisées du Grand Est que sont Verdun et Montagne de Reims.

Au-delà de cette reconnaissance, la plus belle réussite sera de faire vivre la démarche dans la durée et d'obtenir des résultats à la fois concrets dans tous les domaines et porteurs de sens pour le territoire.

**Benoit CUILIER**

Co-Président du comité de pilotage  
Haguénau, Forêt d'Exception®  
Directeur de l'agence ONF Nord-Alsace

**Christian MICHALAK**

Président du comité de pilotage  
Haguénau, Forêt d'Exception®  
Sous-Préfet de Haguénau-Wissembourg

**Claude STURNI**

Co-Président du comité de pilotage  
Haguénau, Forêt d'Exception®  
Maire de Haguénau

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>9</b>
<b>1. Origines et originalités de la forêt indivise de Haguenau</b>	<b>11</b>
1.1. ÉTAT CIVIL D'UNE FORÊT DE LA PLAINE D'ALSACE	12
1.1.1. Entre Vosges et Rhin, deux forêts jumelles franco-allemandes	12
1.1.2. Une forêt les pieds dans l'eau	15
1.1.3. Dans un berceau de sable et d'argile	18
1.1.4. L'ancienneté de l'état boisé comme patrimoine génétique	21
1.1.5. Un foyer pour la biodiversité	23
1.1.6. Des peuplements de qualité	26
1.2. IL ÉTAIT UNE FOIS UNE FORÊT DE PARTAGE	30
1.2.1. La petite enfance commence à l'âge du bronze	30
1.2.2. L'histoire d'une forêt convoitée	33
1.2.3. Un rôle stratégique : passé et présent militaire de la forêt	34
1.2.4. Un sous-sol riche exploité de façon singulière	38
1.2.5. De fortes attentes pour une forêt périurbaine et accessible	41
1.3. UNE GESTION FORESTIÈRE ENTRE TRADITION ET INNOVATION	46
1.3.1. Historique de la gestion forestière	46
1.3.2. La gestion présente valorise les dynamiques naturelles des peuplements	50
1.3.3. Le rôle économique majeur de la forêt pour la filière bois locale	52
<b>2. Les alliances pour le projet Haguenau, Forêt d'Exception</b>	<b>57</b>
2.1. LES PREMIERS PAS DE LA DÉMARCHE	58
2.1.1. La naissance du projet	58
2.1.2. De la rencontre au mariage des partenaires	59
2.1.3. Des actions fédératrices en faveur de l'accueil du public	62
2.2. UNE DÉMARCHE BIEN IMPLANTÉE DANS LE TERRITOIRE	64
2.2.1. La Ville clairière et la Communauté d'Agglomération de Haguenau	64
2.2.2. Le nouveau rôle de la forêt dans l'Alsace du Nord	64
2.2.3. La Collectivité Européenne d'Alsace : un laboratoire territorial	66
2.2.4. Une dynamique du réseau Forêt d'Exception dans le Grand Est	67

## Sommaire (suite)

2.3.	L'ÉVOLUTION DU DIALOGUE DE L'INDIVISION AU MULTI-PARTENARIAT	68
2.3.1.	L'indivision comme expérience historique de la codécision	68
2.3.2.	Le dispositif de concertation	70
2.3.3.	La co-animation de la démarche	72
2.3.4.	Des partenaires engagés	73
<b>3.</b>	<b>Concrétisation d'un projet fédérateur pour le territoire</b>	<b>77</b>
3.1.	UNE STRATÉGIE AU SERVICE DE L'OPÉRATIONNEL	78
3.1.1.	Les quatre axes du protocole d'accord toujours réaffirmés...	78
3.1.2.	... sur lesquels le contrat de projet peut s'appuyer	79
3.1.3.	Main dans la main avec les démarches cousines du territoire	83
3.2.	DES ACTIONS EN EXEMPLE	86
3.2.1.	L'étude de fréquentation de la forêt	86
3.2.2.	Le groupe de travail « eau »	88
3.2.3.	Une maison en bois local pour l'ONF	90
3.2.4.	Le plan de communication et de promotion de la forêt	91
3.3.	TÉMOIGNER DE LA VIE DU PROJET	92
3.3.1.	Suivi de la réalisation des actions	92
3.3.2.	Outils d'évaluation mis en place	93
3.4.	DES PERSPECTIVES POUR AIDER LE PROJET À GRANDIR	94
3.4.1.	La coopération transfrontalière	94
3.4.2.	Le développement du cyclotourisme	94
3.4.3.	Contribution à la mission du Conseil départemental du Bas-Rhin de soutien aux potiers	96
	CONCLUSION	97
	<b>Annexes</b>	<b>99</b>

Dossier présenté au Comité national d'orientation Forêt d'Exception®  
le 19 novembre 2019 par :

---

Frédéric BIERRY, président du Conseil départemental du Bas-Rhin,  
Benoit CUILIER, directeur de l'agence ONF Nord-Alsace  
Isabelle DOLLINGER, vice-présidente du Conseil départemental du Bas-Rhin  
André ERBS, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Haguenau,  
Christian MICHALAK, Sous-Préfet de Haguenau – Wissembourg,

---

#### Rapporteurs auprès du Comité national d'orientation

Jérôme BURIDANT, professeur de géographie à l'université de Picardie,  
Jeffrey DEHEZ, chargé de recherche en économie à l'Institut national de  
recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)

---

#### Rédaction

Noémie RENAUD-GOUD, chef de projet Forêt d'Exception®

---

#### Contribution

Benoit CUILIER, Françoise DELCAMP, Émilie DEMONGIN, Jean-Luc DUPOUEY,  
Pierre GELDREICH, Franck FINOT, Valérie HOLTZINGER, Mathilde HUMBERT,  
Catherine KERN, Étienne KONNE, Véronique LE TAN, Jacques LIAGRE, Jean-Luc MATTE,  
Floriane MORONI, Aurélie RODRIGUES, Olivier ROUGANNE, Camille SCHEYDECKER,  
Patrice STOQUERT, Michel TRABAND, Laurie TREMBLAY-CORMIER, Rémy WASSONG,  
Richard WEIBEL

---

#### Cartographie

Étienne KONNE, chef de projet à l'agence études Grand Est de l'ONF

---

#### Conception graphique

Catherine ARNAUD, maquettiste à la direction de la communication de l'ONF

---

#### Remerciements

Que tous les contributeurs et relecteurs de ce dossier soient vivement remerciés.  
Des remerciements sont également adressés à l'association cartophile de Haguenau,  
au musée français du pétrole de Merwiller-Pechelbronn, au musée de la poterie  
de Betschdorf, ainsi qu'au service des archives départementales.





# Introduction

Le présent dossier soumet au Comité national d'Orientation Forêt d'Exception® la candidature de la forêt indivise de Haguenau au label. Validé par le Comité de pilotage local de la démarche le 15 octobre 2019, sa rédaction a été supervisée par un comité de rédaction réunissant différents partenaires.

La Ville de Haguenau, l'État et l'Office national des forêts (ONF) ont initié la démarche de labellisation Haguenau, Forêt d'Exception en 2015. À présent, plus d'une quarantaine de partenaires locaux sont impliqués dans le projet. En signant le protocole d'accord en novembre 2016, ils ont scellé leur engagement autour de quatre axes stratégiques correspondant à leur vision d'une gestion multifonctionnelle concertée pour la forêt indivise de Haguenau. À l'étape suivante, lors de la signature du contrat de projet en février 2019, ils ont concrétisé la phase opérationnelle du projet en vingt-quatre actions.

Ce dossier de candidature est articulé en trois parties. Dans la première partie, les acteurs du projet mettent en avant les caractéristiques particulières de la forêt indivise de Haguenau qui en font, à leurs yeux, une forêt remarquable. La deuxième partie est dédiée à la présentation de la gouvernance du projet. En troisième partie, sont développés, la stratégie déployée pour ce projet de territoire et quelques exemples de réalisations.



# 1. Origine et originalités de la forêt indivise de Haguenau



HAGUENAU



## 1.1. ÉTAT CIVIL D'UNE FORÊT DE LA PLAINE D'ALSACE

Si les trois quarts des forêts françaises de métropole appartiennent à des propriétaires privés, le rapport s'inverse presque en Région Grand Est. Les forêts publiques y représentent en effet 58 % de la surface forestière. Généralement facilement accessibles, elles occupent un rôle historique dans l'aménagement du territoire et expliquent la présence d'une culture forestière régionale très dynamique et très ancrée en comparaison d'autres régions métropolitaines. **Depuis des générations, le statut de la propriété publique a inscrit dans la conscience collective régionale le fait que la forêt est un bien commun.**

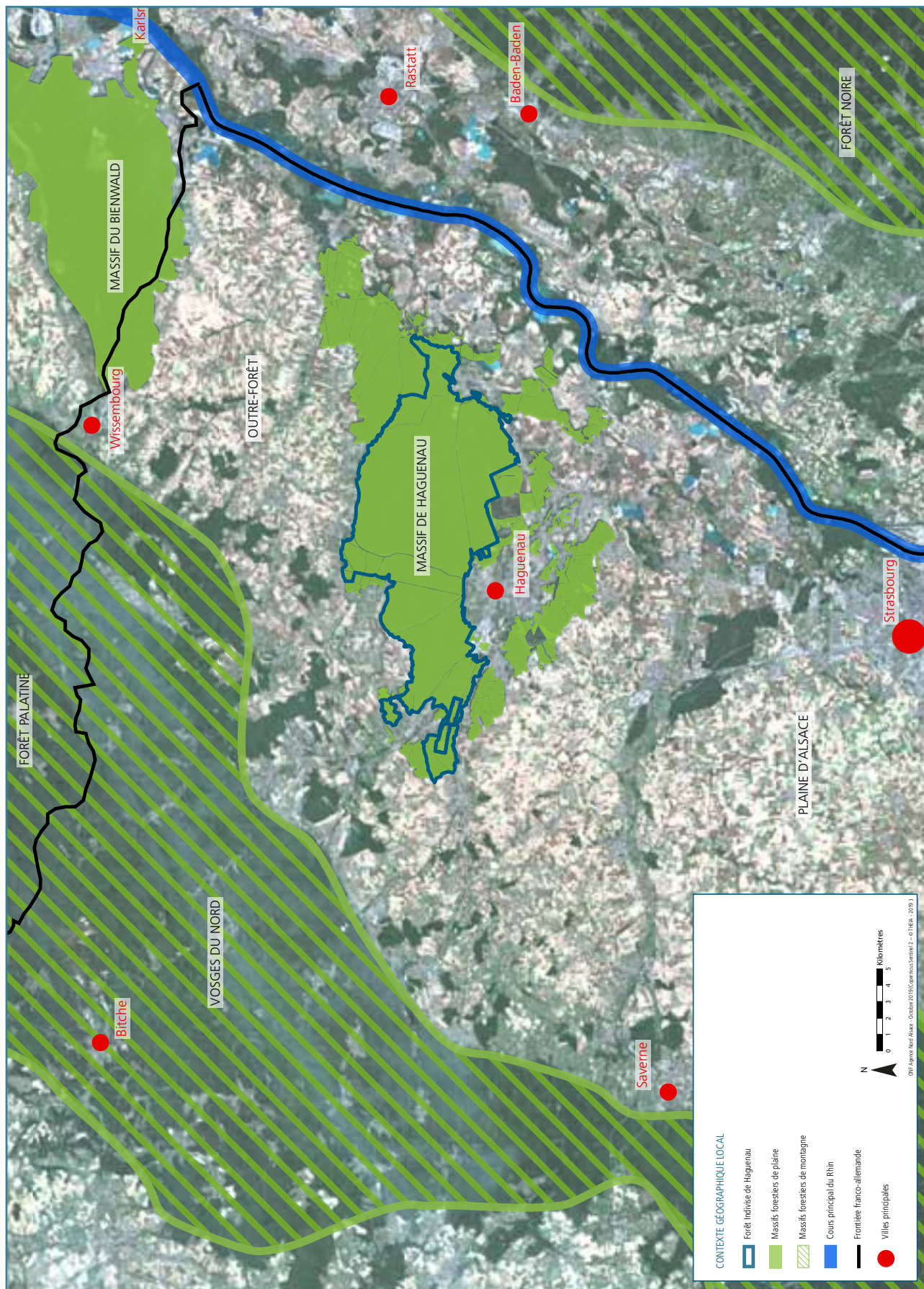
### 1.1.1. Entre Vosges et Rhin, deux forêts jumelles franco-allemandes

Avec environ 21 000 ha, le massif forestier haguénovien représente par sa superficie le 6<sup>e</sup> plus important massif de plaine de France. Étendu sur 30 km d'est en ouest et sur 10 km du nord au sud, cette vaste étendue forestière s'étend de la vallée du Rhin au massif des Vosges et forme ainsi un écran végétal entre la plaine de Haguenau et les collines sous-vosgiennes de l'outre-forêt.

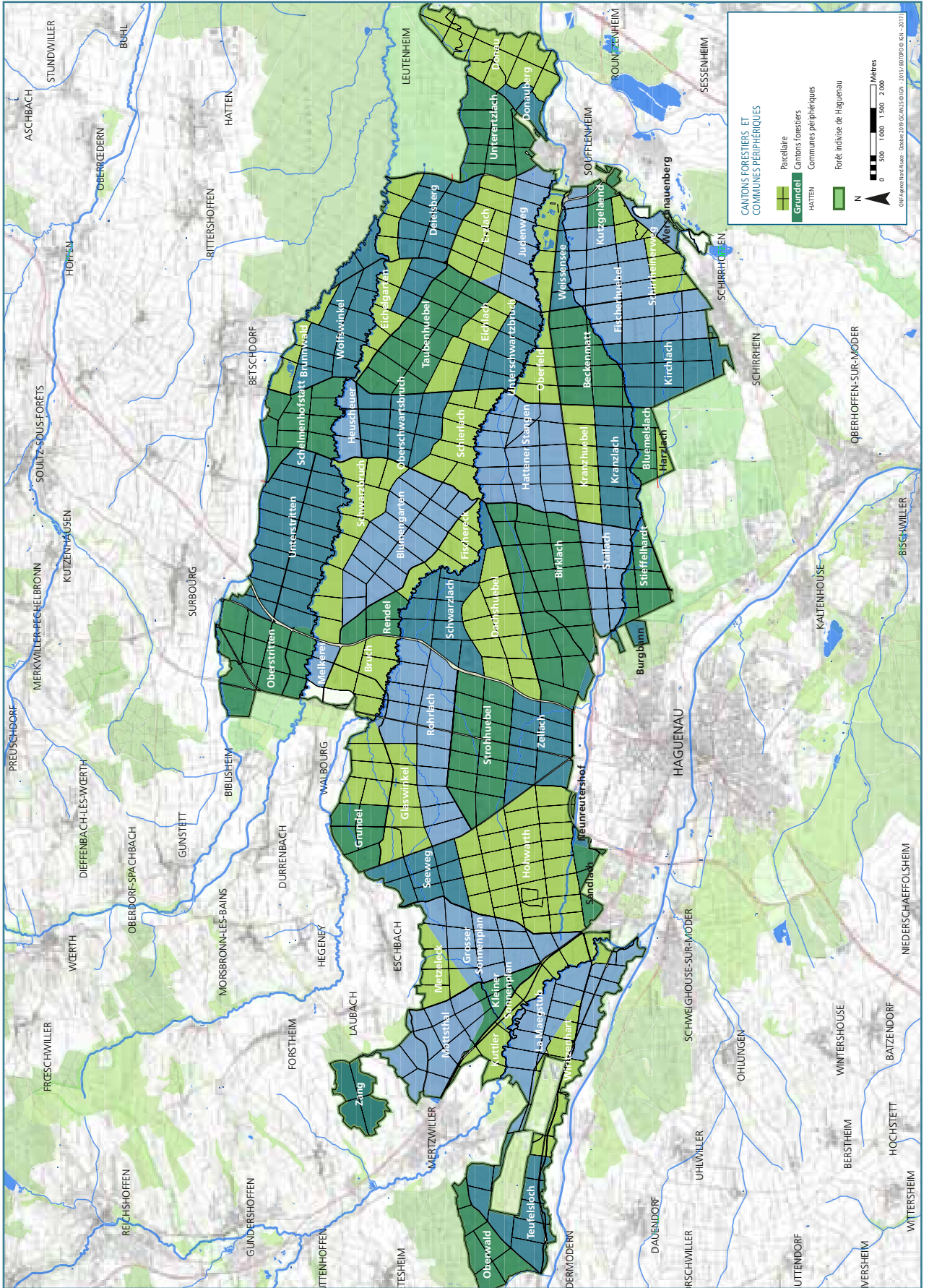
Le relief de la forêt est très peu marqué. L'altitude maximale est de 200 m, à l'ouest sur le canton forestier de Stocklach. Elle décroît ensuite progressivement d'ouest en est sur la « terrasse de Haguenau » jusqu'à une altitude de 130 m au niveau de la faille rhénane qui passe par les villages de Schirrhein et Soufflenheim. À cet endroit, un talus abrupt fait chuter brutalement l'altitude de 15 m jusqu'au niveau du lit majeur du Rhin. À l'extrême est, le secteur de la Donau, une portion de 240 ha environ de la forêt, est situé en bas du talus et appartient sur le plan topographique et géologique à la vallée du Rhin.

À cheval sur la frontière franco-allemande se trouve le « jumeau » du massif forestier haguénovien : le massif transfrontalier du Bienwald (« forêt des abeilles » en allemand). D'une superficie d'environ 12 000 ha, la partie allemande, située au sud-ouest du land de Rhénanie-Palatinat, est majoritairement une forêt d'État. La partie française du Bienwald est quant à elle constituée par les forêts communales de Wissembourg (1 202 ha), Niederlauterbach (266 ha) et Salmbach (130 ha).

En complément de son rôle de réservoir de biodiversité reconnu dans le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de l'Alsace (2014), **la forme et la position du massif forestier de Haguenau lui confèrent également un rôle de corridor écologique.** En effet il constitue une continuité naturelle entre le piémont des Vosges (le Parc naturel régional des Vosges du Nord est aux deux tiers couvert de forêt) et les forêts rhénanes. **Il est ainsi au cœur des enjeux de continuité écologique supra-régionale et en l'occurrence, supra-nationale.**



Situation géographique de la forêt indivise de Haguenau - © E. Konne/ONF 2019



Références géographiques locales - © E. Konne/ONF 2019

À l'échelle de l'Alsace du Nord, le massif forestier de Haguenau joue un rôle déterminant dans la structuration du territoire. Par son ampleur, il isole la région naturelle de l'Outre-Forêt qui, comme son nom alsacien (Unteremwâld) le suggère, se trouve « sous forêts » par rapport au sens d'écoulement du Rhin, c'est-à-dire au nord de la forêt.

## L'OUTRE-FORÊT

Identifiée comme une unité paysagère dans l'atlas des paysages d'Alsace, l'Outre-Forêt forme d'amples ondulations de collines cultivées peu élevées qui tranchent avec l'aspect massif et uniforme de la forêt.

Longtemps isolée par la barrière naturelle que constituait la forêt de Haguenau, cette zone frontalière, à l'écart des grands axes et des itinéraires touristiques les plus fréquentés, a préservé plus qu'ailleurs ses propres traditions : architecture à colombages, poterie artisanale, production viticole et spécificité linguistique (on y parle un dialecte francique, groupe linguistique des langues allemandes) et non alémanique comme dans le reste de l'Alsace).

La maison rurale de l'Outre-Forêt (à Kutzenhausen), centre d'interprétation du patrimoine, rend hommage à la vie rurale de la région telle qu'elle avait court au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, marécageuse, la forêt de Haguenau était beaucoup plus difficilement pénétrable qu'aujourd'hui et constituait une véritable barrière naturelle entre le nord et le sud de l'Alsace. À la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, la connexion entre les territoires situés au nord et au sud de la forêt s'établit progressivement grâce à deux phénomènes : la création d'un réseau routier dense appuyé sur le parcellaire forestier géométrique créé par les allemands, et le creusement d'un important réseau de fossés de drainage pour les besoins de la sylviculture.

### 1.1.2. Une forêt les pieds dans l'eau

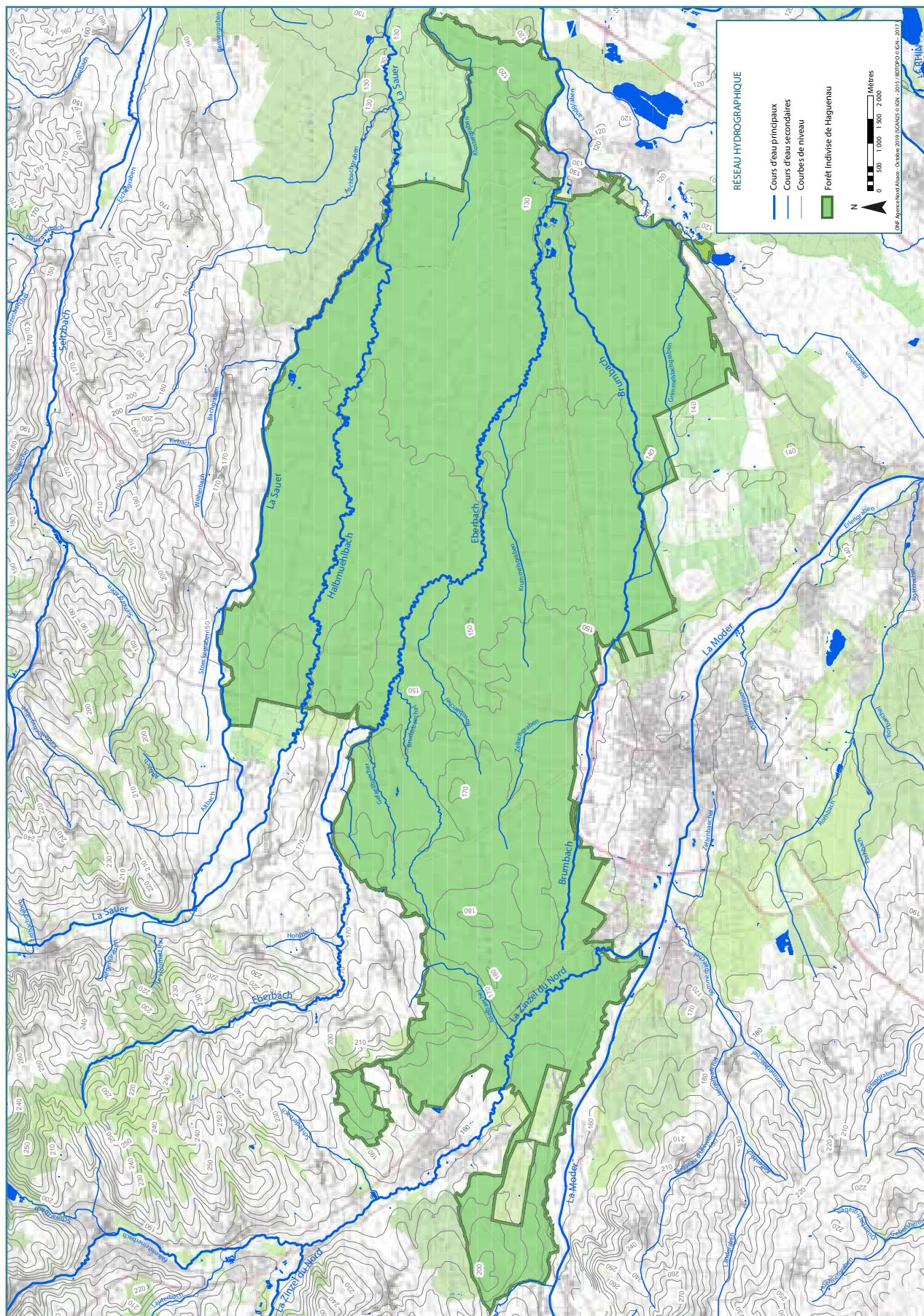
L'eau est très présente en forêt indivise de Haguenau. Elle est d'abord souterraine avec l'affleurement de la nappe phréatique du Rhin (la plus importante d'Europe) à l'est de la forêt. Mais l'eau de surface circule aussi dans un réseau hydrologique très dense qui, associé aux nombreux milieux humides (étangs et mares), façonne le paysage forestier.

La plus grande partie de la forêt (85 %) fait partie du bassin versant de la Sauer. Elle y joue un rôle important de préservation des caractéristiques hydromorphologiques des cours d'eau (sinuosité, gabarit, ripisylve...) en les épargnant des aménagements d'hydraulique agricole et des remembrements qui ont profondément altéré les rivières de plaine en Alsace et plus globalement sur l'ensemble du bassin Rhin-Meuse. En ce sens, **les cours d'eau de la forêt de Haguenau constituent une référence hydromorphologique pour les cours d'eau de plaine qui présentent des caractéristiques similaires** (en termes de climat, pente, géologie, relief...). Outre son rôle de préservation physique, la forêt constitue également une zone tampon voire épuratoire pour les cours d'eau qui la traversent, contribuant ainsi à l'atteinte d'une bonne qualité de l'eau.

*« Cette labellisation devrait permettre tout d'abord de préserver la forêt de Haguenau, ses milieux naturels associés et leurs services rendus sur un territoire de plaine fortement contraint et dégradé par l'anthropisation, tant sur les aspects de pression agricole que d'étalement urbain. De plus, les actions entreprises pourraient servir de vitrine pour voir émerger un peu plus au Nord, sur le secteur de l'outre-forêt, des actions de restauration et de renaturation de milieux, sur un territoire aujourd'hui quasi orphelin de ce type d'action. »*

**Olivier Rouganne**, chargé d'interventions milieux aquatiques à l'agence de l'eau Rhin Meuse





Réseau hydrographique - © E. Konne/ONF 2019

Située dans le bassin versant du Rhin, la forêt indivise de Haguenau est parcourue d'ouest en est par quatre rivières en provenance des Vosges :

- la Sauer (en limite nord) ;
- le Halbmühlbach qui se jette dans la Sauer ;
- l'Eberbach, qui traverse la forêt du nord-ouest au sud-est pour se jeter dans la Sauer à l'extérieur du massif ;
- la Zinsel du nord (à l'ouest) qui se jette dans la Moder.



Une ripisylve  
en forêt indivise de Haguenau



Les étangs Gründel

Plusieurs ruisseaux prennent également leur source dans la forêt notamment le Brumbach qui traverse presque totalement la forêt d'ouest en est et se jette dans l'Eberbach. Le réseau hydrologique est complété par de nombreux cours d'eaux qui ont un tracé souvent très sinueux en raison de la faible déclivité. D'après l'Agence de

l'eau, ils présentent l'une des plus fortes sinuosités du bassin Rhin-Meuse, accentuée par la couverture forestière.

**Les cinq cours d'eau principaux parcourent la forêt indivise d'ouest en est sur près de soixante-quinze kilomètres, accompagnés de très riches ripisylves.** La végétation y est composée d'aulnes, de frênes et de chênes et retient les berges tout en empêchant le développement de plantes invasives avides de lumière.

Le réseau hydrique est également composé de mares et de quelques étangs dont l'origine est incertaine. Parmi eux, les étangs Gründel sont considérés comme le joyau de la forêt. Site majeur de reproduction des batraciens en Alsace, ce site naturel exceptionnel est fréquenté pour différents usages, notamment la pêche sur l'étang ouest, mais aussi la randonnée et le cyclotourisme en raison de sa position au carrefour de plusieurs itinéraires cyclables. Il concentre ainsi une forte valeur patrimoniale pour les habitants du territoire.

En 2019, la Ville de Haguenau a encadré un stage sur les mares forestières situées au sein du site Natura 2000 de la Zone Spéciale de Conservation du massif forestier de Haguenau. Ce stage visait à la fois la caractérisation des mares, l'inventaire de leurs richesses spécifiques ainsi qu'une évaluation de leur état de conservation. La présence du Triton crêté, espèce à enjeu prioritaire, est avérée dans différents sites lors de sa reproduction. Cependant, le déficit en eau des mares, le manque de plantes hydrophytes et leur faible profondeur laisse supposer l'urgence de restaurer certaines d'entre elles. La question de l'opportunité de créer de nouvelles mares sur l'ensemble du massif au profit de cette espèce mérite d'être posée. Ce type d'actions ciblées sur le Triton crêté serait aussi profitable au demeurant à tout un cortège d'espèces végétales et animales.

En définitive, à Haguenau, l'eau est au cœur de la biodiversité forestière. Les cours d'eaux, les milieux aquatiques, et les peuplements forestiers qui leur sont associés constituent un patrimoine naturel aux qualités exceptionnelles. C'est pourquoi ils font l'objet d'un vaste programme dans le contrat de projet (projet 5 : préserver et restaurer les cours d'eau et les milieux aquatiques de la forêt).

### 1.1.3. Dans un berceau de sable et d'argile

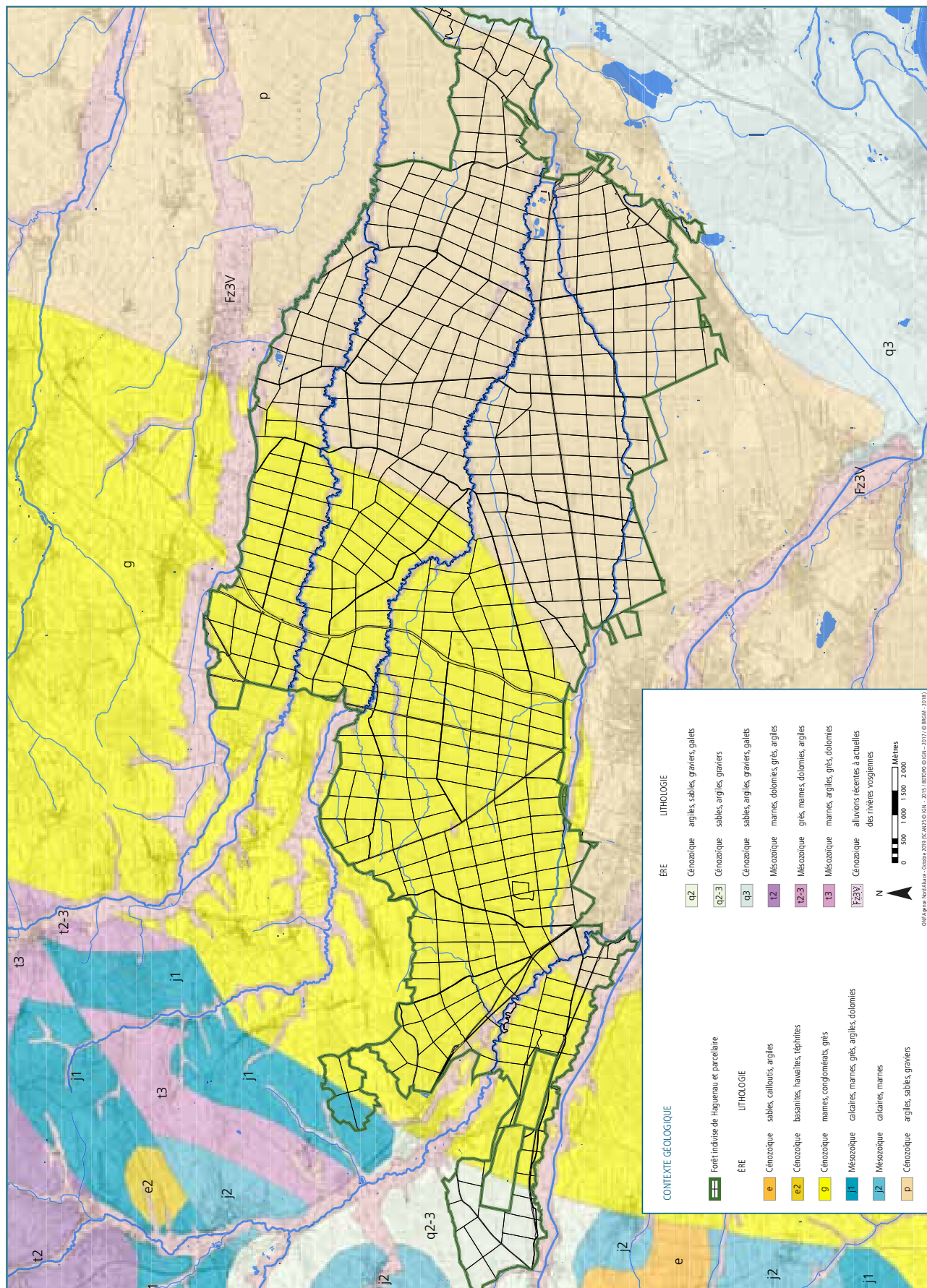
La spécificité géologique de la plaine de Haguenau vient du fait qu'elle est située sur les cônes de déjection de rivières en provenance des Vosges du Nord gréseuses (la Sauer, l'Eberbach, la Moder) alors que la vallée du Rhin, qui la borde à l'est, repose sur des alluvions calcaires d'origine alpine. Les sables et les argiles provenant des alluvions vosgiennes tranchent par leur texture et leur acidité avec les limons et graviers calcaires qui forment la vallée rhénane.

À cette spécificité s'ajoute la présence de lentilles d'argile réparties de façon très aléatoire dans les bancs de sable. Elles sont à l'origine de la présence de nappes d'eau temporaires et de phénomènes d'hydromorphie ponctuels. **La forte différence entre milieux sableux secs et milieux argileux humides explique la richesse stationnelle de la forêt indivise de Haguenau.** En 1991, la carte des sols de la forêt est réalisée sur la base des travaux menés par J-L Dupouey (thèse de 1983). Il s'agit alors de la première carte de sols informatisée à grande échelle. Treize stations forestières sont identifiées sur la forêt selon des gradients d'acidité et d'hydromorphie croissante.

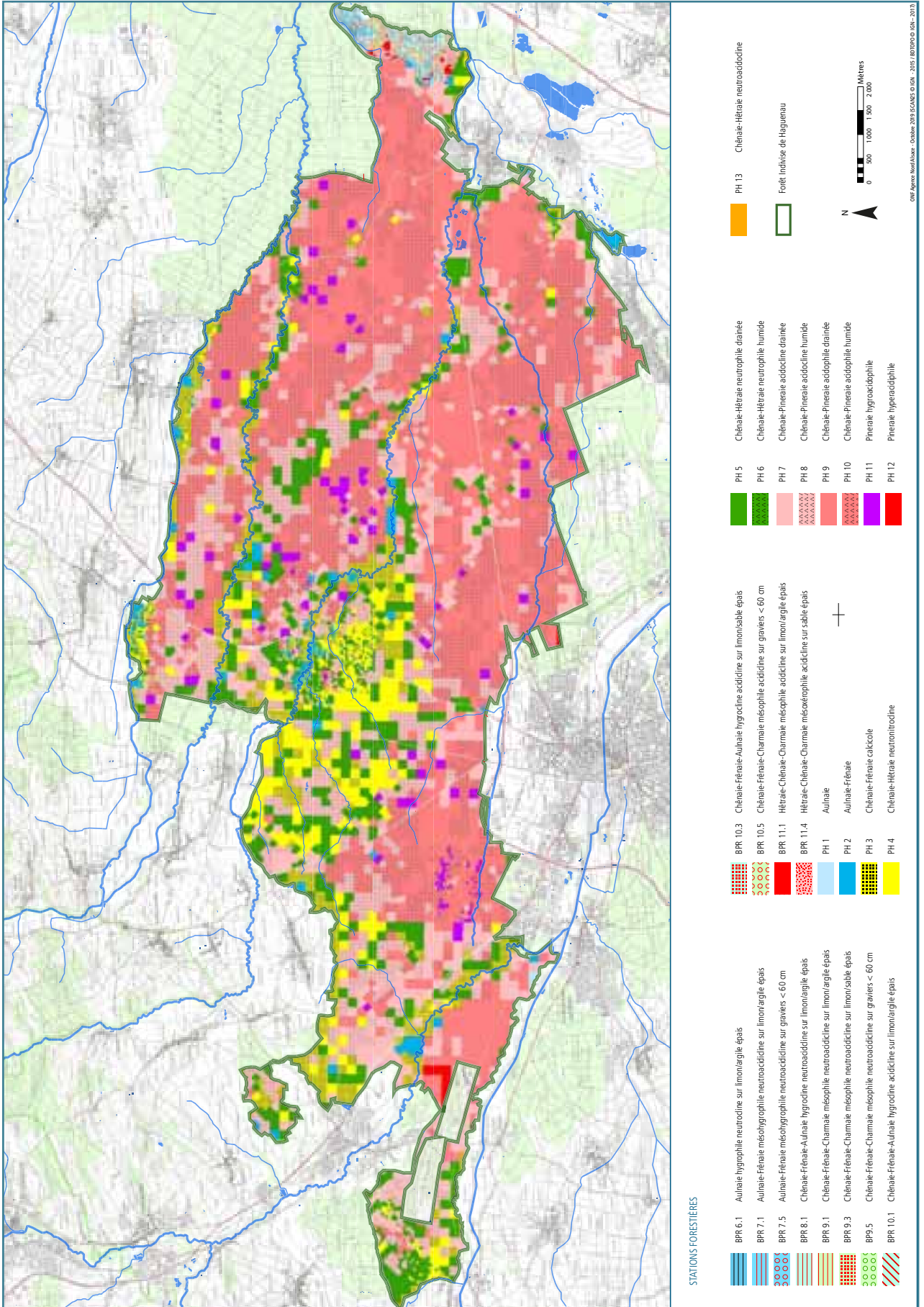
En résumé, les sols du massif de Haguenau sont :

- lourds, argileux (issus des marnes oligocènes) au cœur du massif ;
- limoneux sur les bordures nord du massif (issus des loess éoliens) ou en bordure de rivière (issus d'alluvions récentes) ;
- sablo argileux sur la plupart du massif. Ils sont d'autant plus humides que les argiles sont fréquentes ou proches de la surface ; c'est dans ces terrains que l'on trouve une grande variabilité, les argiles dispersés dans les sables étant la cause majeure de différenciation de la végétation ;
- sableux secs au sud du massif jusqu'à « dunaires » vers le Stiefelhardt ou le camp d'Oberhoffen.

Hormis son cœur, le massif de Haguenau repose donc essentiellement sur des terrains sablo-argileux acides à très acides, parfois très secs mais majoritairement aussi hydromorphes à très hydromorphes, voire même marécageux. Ce type de sols ingrat pour l'agriculture explique au moins en partie l'ancienneté de l'état boisé du massif.



Contexte géologique - © E. Konne/ONF 2019



### 1.1.4. L'ancienneté de l'état boisé comme patrimoine génétique

L'Encyclopédie d'Alsace de 1984 dresse l'historique de l'occupation du sol sur la plaine de Haguenau et retrace les campagnes de défrichement subies par le massif forestier haguénovien au cours de l'histoire.

Pendant la période postglaciaire, le territoire compris entre les Vosges et le Rhin est couvert d'une forêt vierge très dense. La forêt primitive de la région de Haguenau couvre alors près de 60 000 ha. Dès le néolithique (environ 5 000 à 1 800 avant J.-C.), la forêt de Haguenau se sépare des forêts de Wissembourg au nord, des Vosges à l'ouest et de Brumath au sud. Même si près de 40 000 ha ont été déboisés au cours des siècles par la main de l'homme, il apparaît que la surface boisée du massif de Haguenau n'a jamais été inférieure à celle que nous connaissons aujourd'hui soit environ 20 000 ha.

En complément de cette vision d'ensemble qui couvre une période de temps très vaste, l'ancienneté de l'état boisé de la forêt peut être étudiée sur une période plus courte et plus récente. Pour cela, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) propose une méthodologie d'analyse de cartes anciennes.

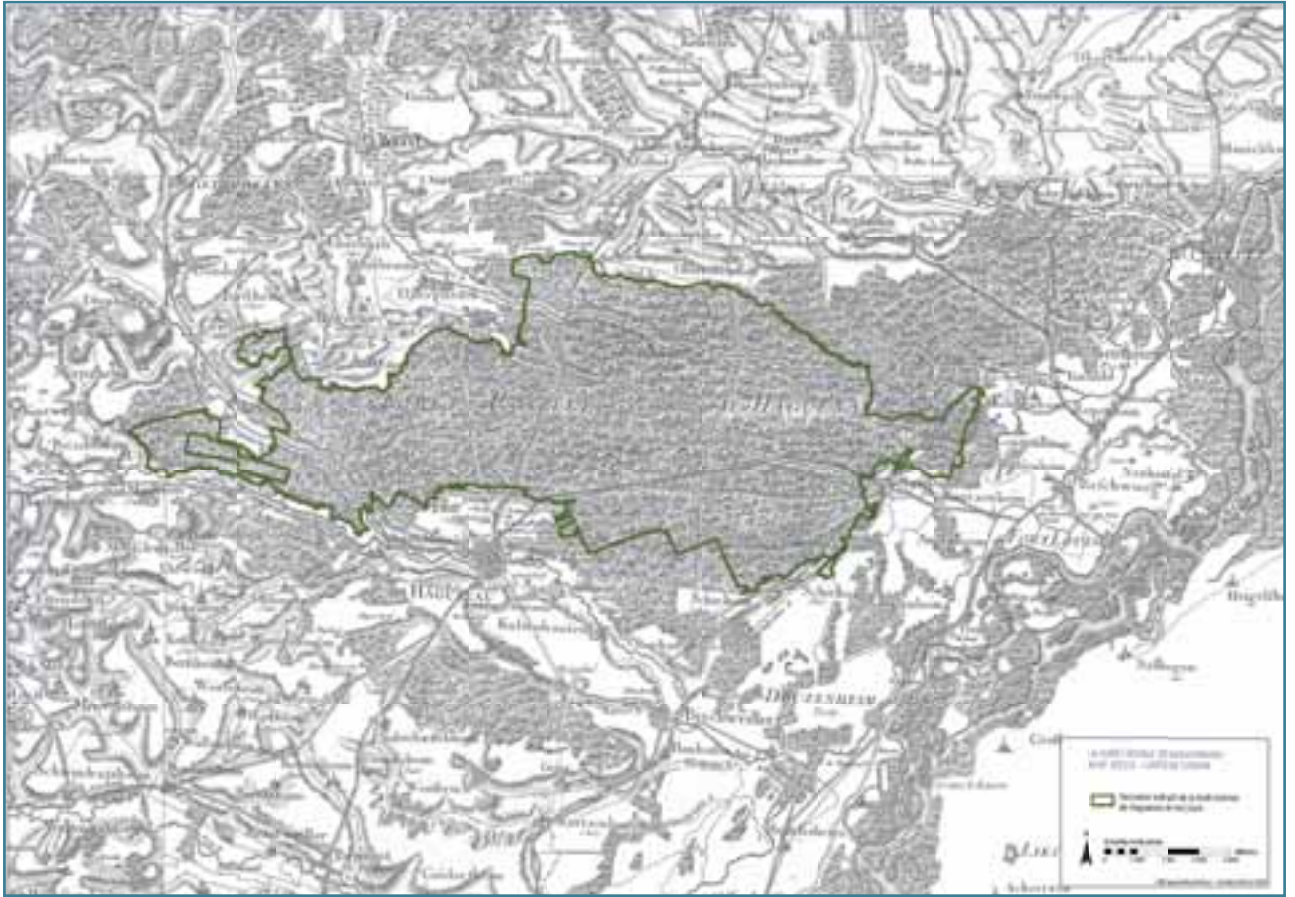
#### LA MÉTHODOLOGIE DE L'IGN POUR QUALIFIER LES FORÊTS ANCIENNES

D'après l'IGN, une forêt ancienne est un ensemble boisé n'ayant pas subi de défrichement depuis une date de référence.

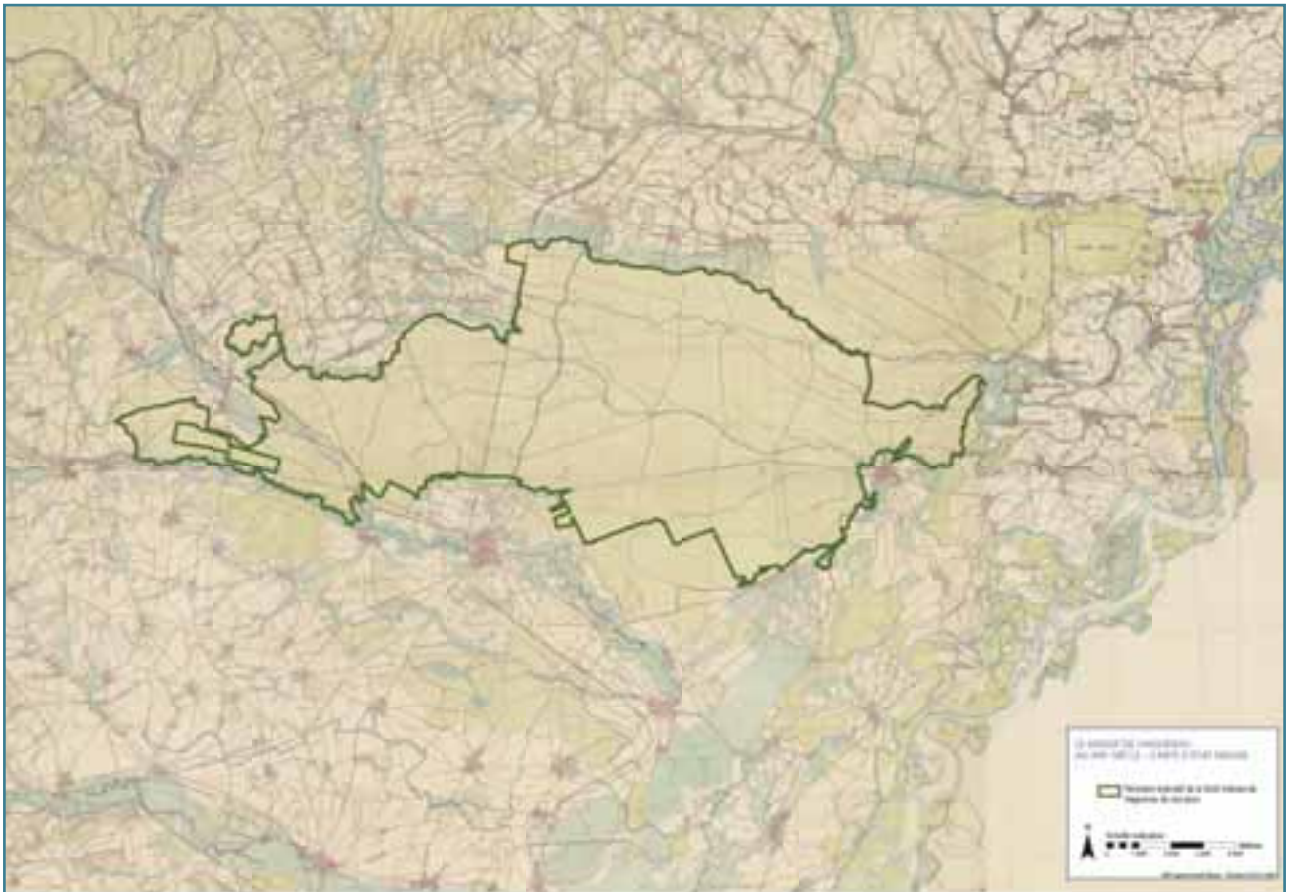
L'ancienneté de l'état boisé peut être évaluée par rapport au minimum forestier : il s'agit du moment où la surface forestière française a atteint son minimum, probablement dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle avoisinait alors neuf à dix millions d'hectares (Cinotti, 1996 ; Vallauri et al., 2012).

Selon l'IGN, la carte de Cassini (1749 – 1790) et la carte de l'état-major (1818 – 1866) constituent les meilleurs supports de cartographie des forêts anciennes. La continuité de l'état boisé est supposée entre la carte de l'état-major et aujourd'hui si la forêt est présente à ces deux dates.

Dans la région de Haguenau, les relevés utilisés pour la carte de Cassini ont été réalisés de 1760 à 1767 et ceux réalisés pour la carte de l'état-major de 1828 à 1831. La projection des limites actuelles de la forêt indivise de Haguenau sur ces deux cartes anciennes permet d'observer que la surface était déjà boisée à l'époque et de confirmer l'hypothèse de l'ancienneté de la couverture forestière.



Cartes de Cassini et d'État-Major - © E. Konne/ONF 2019



Le fait qu'un massif forestier de cette ampleur n'ait probablement jamais été entièrement défriché est d'autant plus remarquable qu'il se situe au cœur de la plaine d'Alsace, une plaine fertile qui, a de tout temps été exploitée pour les activités humaines. **Aujourd'hui, au cœur d'une plaine historiquement industrielle et très peuplée, l'étendue et la compacité du massif forestier hagenovien en font un joyau de nature exceptionnellement préservé.**

Des études récentes, montrent que dans les forêts anciennes, la continuité de la couverture forestière dans le temps favorise certains milieux et certaines espèces. Ainsi, les forêts anciennes ont une forte valeur patrimoniale car l'ancienneté de l'état boisé joue un rôle plus important que l'âge des peuplements en matière de biodiversité.

**L'ancienneté de l'état boisé de la forêt indivise de Haguenau constitue ainsi le socle de sa valeur patrimoniale.** Une étude complémentaire permettrait d'identifier si la forêt de Haguenau dispose du cortège floristique caractéristique des forêts anciennes mise en évidence dans l'étude de Dupouey et al., 2002. Nous savons déjà qu'elle héberge deux espèces apparemment banales mais caractéristiques des forêts anciennes : le Muguet (*Convallaria majalis*) et l'Anémone sylvie (*Anemone nemorosa*).

### 1.1.5. Un foyer pour la biodiversité

Les meilleures clés de compréhension de l'exceptionnelle biodiversité du massif forestier hagenovien sont données par l'étude de son contexte biogéographique. En effet, le massif occupe une position biogéographique tout à fait particulière, entre :

- les forêts médio-européennes ;
- et les forêts atlantiques de l'ouest de l'Europe.

À l'interface entre ces deux grandes aires forestières, **la forêt de Haguenau est la seule représentante française des forêts mixtes de type médio-européen, caractérisées par la présence naturelle en plaine de résineux (pin sylvestre) et de feuillus (hêtres et chênes) réunis.** Son caractère submontagnard tranche dans le paysage de la plaine d'Alsace. La Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*)

ou la Myrtille des marais (*Vaccinium uliginosum*) sont deux exemples d'espèces nordiques ou de climat montagnard, présentes à Haguenau.

La vaste superficie forestière crée un effet « massif » qui est favorable aux espèces à large espace vital et sensibles au dérangement. La mosaïque d'habitats résultant des fortes variations pédologiques (cf. supra) est également propice à l'épanouissement d'une faune et d'une flore riches et variées.

La biodiversité de la forêt bénéficie de différents régimes de protection environnementaux. Ainsi au niveau européen, la forêt est concernée par plusieurs mesures Natura 2000 :

- 12 100 ha sont classés en Zone de protection spéciale (ZPS) pour la protection de huit espèces d'oiseaux dont le Pic mar (*Leipicicus medius*) ou encore la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*).
- 1 048 ha en Zone spéciale de conservation (ZSC) pour la préservation de sept habitats forestiers d'intérêt communautaire parmi lesquels 267 ha sont d'intérêt prioritaire (tourbières boisées, forêts alluviales à Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et Frêne (*Fraxinus excelsior*) et dix espèces d'intérêts communautaires dont le Triton crêté (*Triturus cristatus*) ou encore le Grand murin (*Myotis myotis*).



Un Triton crêté

Par ailleurs, 230 ha sont classés depuis 2014 en Réserve biologique intégrale (RBI) et 19 ha en Réserve biologique dirigée (RBD). Chaque réserve est constituée de plusieurs secteurs. Ces statuts de protection, propres aux forêts publiques, répondent aux principes de conservation de la diversité biologique des forêts européennes édictées lors de la conférence ministérielle de juin



1993 à Helsinki. Interdits au public, les secteurs concernés par les RBI sont préservés de toute intervention pour favoriser l'évolution naturelle des cortèges floristiques et faunistiques associés aux nombreux habitats forestiers présents. Les réserves ont fait l'objet ces deux dernières années d'inventaires de l'herpétofaune (reptiles et amphibiens) et des chiroptères réalisés par les réseaux naturalistes de l'ONF. En 2018, des panneaux de signalisation ont été installés sur tous les secteurs des réserves afin d'améliorer leur visibilité.

Des inventaires naturalistes menés par différents partenaires sont réalisés depuis de nombreuses années en forêt indivise de Haguenau. À elle-seule, l'association Protection faune flore de Haguenau et environs (PFF) a relevé plus de 3 500 données naturalistes sur les dix dernières années qu'elle a compilées dans un inventaire remis gracieusement en 2018 à l'ONF et à la Ville de Haguenau.

On recense ainsi soixante-sept espèces d'oiseaux en forêt indivise. Il faut noter que les populations de Pic mar (*Leiopicus medius*) sont stables en forêt indivise de Haguenau alors que celles-ci déclinent sur le reste du territoire national. D'autres signes sont encourageants comme la reconquête de la forêt indivise par la Cigogne noire (*Ciconia*

*nigra*) observée depuis trois ans ou encore la présence du Grand corbeau (*Corvus corax*).

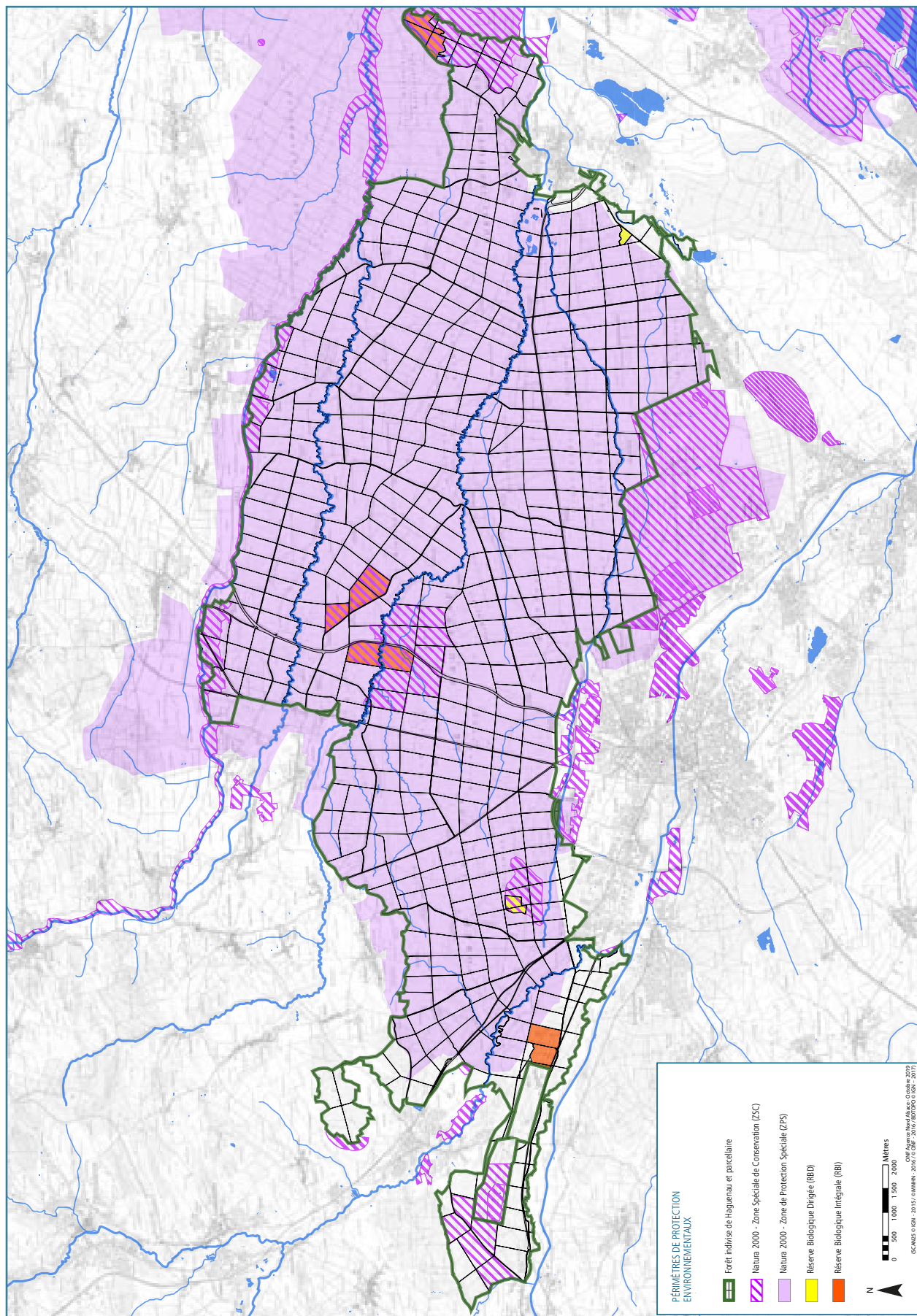
Les mammifères ne sont pas en reste. Des traces de présence du Lynx (*Lynx*), du Castor (*Castor canadensis*) et des observations de Chat sauvage (*Felis silvestris*) ont été relevées, sans compter la présence de dix-huit espèces de Chauves-souris.

Le nombre d'espèces de coléoptères présent en forêt indivise est estimé à plus de 2 000 et par ailleurs on recense seize des dix-huit espèces d'amphibiens d'Alsace.

Au niveau floristique, la forêt indivise abrite cinq espèces végétales protégées dont le Dicrane vert (*Dicranum viride*), l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*) et l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*). Une autre particularité de la forêt indivise de Haguenau, est la présence en nombre de très gros bois et notamment de plusieurs centaines de chênes dont le diamètre à hauteur d'homme est supérieur à un mètre. Ces arbres âgés participent à l'identité et à la biodiversité remarquable de la forêt. Ils présentent en effet un intérêt écologique majeur pour plusieurs espèces de pic, la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) ainsi que pour d'autres espèces remarquables comme les chauves-souris, certains insectes ou des mousses.

Un Pic noir





Régimes de protection de la biodiversité - © E. Konne ONF 2019

« Notre association, Protection Faune Flore Haguenau et environs, s'est naturellement inscrite dans cette démarche, car nous faisons depuis plus de dix ans un inventaire de la biodiversité du massif forestier. À ce titre, nous avons déjà fourni plus de 3 500 données naturalistes avec leurs localisations à nos partenaires : ONF, ville, Sous-préfecture. Au cours de nos sorties, la richesse exceptionnelle des nombreux biotopes présents nous a convaincu de la particularité et du grand intérêt de cette forêt aussi bien pour la vie animale que végétale avec une dimension archéologique et historique peu commune ».

**Alain Corby**, secrétaire de l'association PFF

### 1.1.6. Des peuplements de qualité

Les textes anciens laissent supposer que les chênes (sessile et pédonculé) occupaient au Moyen-Âge des surfaces nettement plus importantes qu'aujourd'hui, car ils étaient très soigneusement préservés pour le panage des porcs (action de faire paître les porcs dans les sous-bois), activité qui représentait jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle la principale valorisation économique du massif. Le charme, le hêtre et le bouleau ainsi que le long des cours d'eau l'orme champêtre, l'aulne glutineux et le frêne occupaient également une place significative. Le bouleau était nettement plus présent que de nos jours et on le ménageait particulièrement pour lui permettre d'atteindre de grandes dimensions.

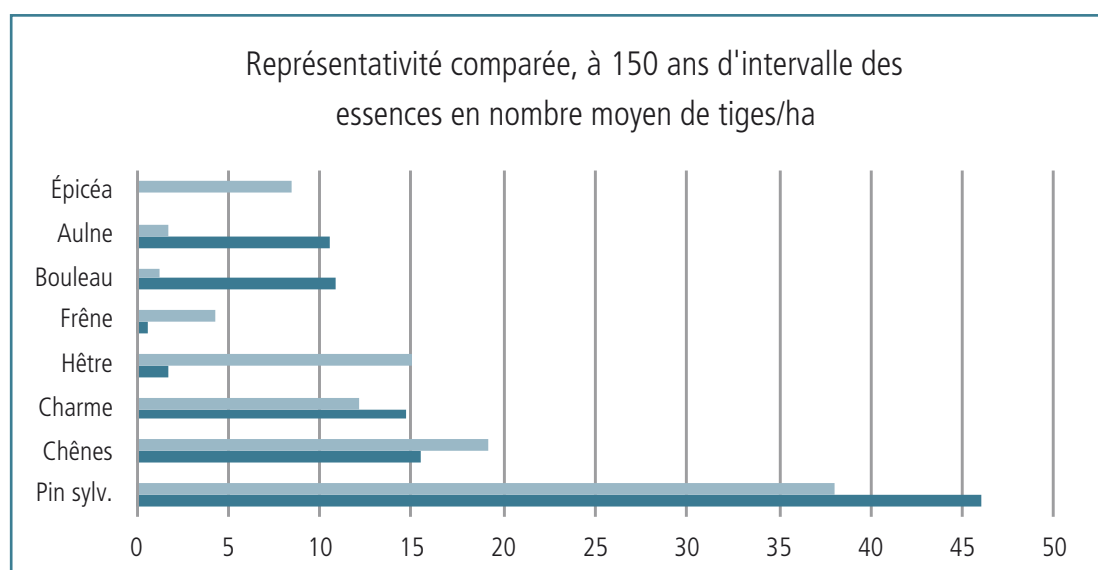
Le pin sylvestre, spontané à Haguenau, n'est mentionné pour la première fois qu'au XV<sup>e</sup> siècle et a vu sa représentativité fortement augmenter suite à l'instauration de coupes réglées par contenance à la fin du XVII<sup>e</sup>.

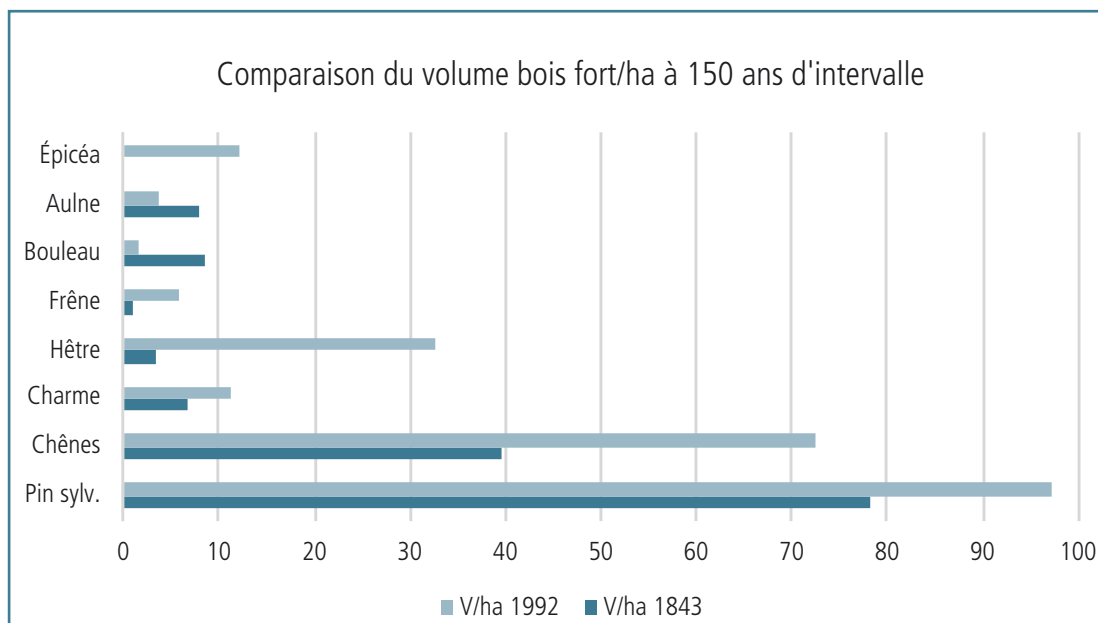
Une première description qualitative et quantitative exhaustive de la forêt indivise de Haguenau est réalisée avec d'autres travaux préparatoires à l'élaboration du premier aménagement de la forêt en 1843.

Entre 1991 et 1993, dans le cadre de la révision de l'aménagement de la forêt indivise, un ambitieux travail d'étude des peuplements est engagé. Un inventaire statistique par échantillonnage est réalisé sur l'ensemble de la forêt complété du parcours de chaque parcelle et d'une analyse à l'aide de photos aériennes. Chaque peuplement est ainsi individualisé et décrit précisément (composition, stade d'évolution, qualités et défauts intrinsèques...).

Une innovation technique pour l'époque est alors mise en œuvre par l'ONF, à savoir la digitalisation au moyen d'un système d'information géographique des unités homogènes de description.

Malgré les différences de méthodologie entre les deux inventaires susmentionnés, la comparaison à 150 ans d'intervalle de la composition en essences et en capital s'avère pertinente pour illustrer les évolutions importantes dues à la mise en œuvre de différentes méthodes d'aménagement et de pratiques sylvicoles (cf. § 1.1.3.1).





En 1843 le massif sort d'une période d'intense exploitation. L'âge moyen des peuplements de futaie est faible ce qui se traduit par un volume de l'arbre moyen de 0,45 m<sup>3</sup>.

150 années d'exploitation rationnelle et le développement des cultures artificielles, dont les techniques ont sans cesse évolué, ont permis l'acquisition de futaies denses en substitution aux peuplements lacunaires du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le volume de l'arbre moyen a ainsi progressé de 50 % à 0,64 m<sup>3</sup>.

Le pin sylvestre a régressé légèrement en nombre de tiges : il était déjà largement prédominant en 1843 du fait de son tempérament pionnier qui a favorisé son expansion suite aux coupes par contenance sur de grandes surfaces au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'épicéa apparaît après 1870, introduit en sous-étage ou en regarnis.

Pour les chênes, il faut noter l'augmentation importante du capital en volume. L'effort continu des forestiers sur plus d'un siècle pour la reconstitution d'une ressource de bois à fortes dimensions est à souligner.

L'emploi massif du hêtre en sous-étage artificiel des pineraies contribue à faire du hêtre la 3<sup>e</sup> essence principale de la forêt.



Un pin sylvestre remarquable en parcelle 247

Les feuillus tendres comme l'aulne et le bouleau régressent fortement du fait de leur faible valeur économique et de la mise en œuvre d'importants travaux d'assainissement ayant fait reculer leurs stations de prédilection.

La description très fine des peuplements de 1992 a été actualisée notamment pour prendre en compte les effets de l'attaque du bombyx disparate sur les chênes de la forêt en 1993 et 1994 et de la tempête Lothar du 26 décembre 1999 qui a totalement détruit plus de 3 500 ha.

En 2010 et 2011 dans le cadre des travaux préparatoires à l'aménagement actuellement en vigueur, une nouvelle description quantitative a été réalisée, s'appuyant sur les unités identifiées en 1993 actualisées post-tempête en 2002. Elle est complétée par un inventaire quantitatif statistique dans le groupe de régénération et un inventaire relascopique sur les autres surfaces précomptables.

**Aujourd'hui, la forêt indivise de Haguenau se distingue en premier lieu par la structure très déséquilibrée de ses peuplements, résultante des différents évènements qui ont marqué son histoire récente.** En particulier, l'ouragan de 1999 est à l'origine d'un excédent de peuplements de jeunesse et de vides à reconstituer qui occupent près de 40 % de la forêt où la récolte est nulle ou faible. *A contrario*, les peuplements en maturation ne sont représentés que sur 9 % de la superficie. Le volume moyen est passé de 237 m<sup>3</sup>/ha à 145 m<sup>3</sup>/ha après la tempête.

La chênaie-pineraie acide occupe plus de 70 % de la surface de la forêt. Elle cohabite avec des complexes remarquables de forêts plus ou moins humides à marécageuses, et des habitats rares tels que les forêts alluviales résiduelles ou bien les dunes continentales.

### Les peuplements de la forêt indivise de Haguenau ont souffert à plusieurs reprises des attaques de parasites en particulier ces vingt dernières années.

Dans les années 1993-1995, les attaques de **Bombyx disparate** (*Lymantria dispar*) ont entraîné des dépérissements massifs dans les peuplements de chêne pédonculé. On estime que 100 000 m<sup>3</sup> de chêne ont été récoltés sur cette période en raison de la présence de ce ravageur.

Le **Hanneton forestier** (*Melolontha hippocastani*) ou « ver blanc », serait présent en forêt indivise de Haguenau depuis les années 1950 d'après la littérature. Depuis 2014, année de gros vol sur Haguenau, on constate une hausse des dégâts, notamment sur les semis, toutes essences confondues. Les larves qui ont une durée de vie de trois ans, ne se développent que sur des substrats sableux (elles ne supportent pas l'humidité). Elles se nourrissent des radicelles et réduisent ainsi la surface racinaire des plants. Ces derniers rencontrent alors des difficultés pour se nourrir et absorber de l'eau. On

constate alors de la microphyllie (feuilles toutes petites). À terme, le semis ne survit pas. Les régénérations sont ainsi compromises et la production biologique de la forêt diminue.

La **Chalarose** (*Chalara fraxinea*) est apparue en Europe en Pologne à la fin des années 2000 et provient d'Asie. C'est une maladie cryptogamique (causée par un champignon) qui attaque les feuilles, les branches fines et le collet des frênes. Ce champignon affaiblit l'arbre qui meurt (même les gros bois). Des parasites secondaires (de faiblesse) peuvent également attaquer l'arbre. Les peuplements fragilisés peuvent présenter un danger pour tous les usagers de la forêt. En forêt indivise de Haguenau, le canton de la Donau est plus particulièrement impacté, au vu des stations favorables au frêne et à la proportion de frêne dans le peuplement. Depuis 2015, on peut estimer que l'ensemble de frênes récoltés sur la forêt est dû à la Chalarose. Le volume équivalent bois sur pied de frêne récolté depuis 2016 en forêt indivise de Haguenau est de 5 500 m<sup>3</sup> environ.

Essence	Surface boisée (ha)	%
Pin sylvestre	4 584	34,2
Chêne pédonculé	2 546	19,0
Chêne sessile	1 956	14,6
Hêtre	1 018	7,6
Bouleau verruqueux	911	6,8
Autres feuillus	1 487	11,1
Autres résineux	429	3,2
Vides à reconstituer	469	3,5
<b>TOTAL</b>	<b>13 400</b>	<b>100,0</b>

*Répartition de la surface boisée par essence dominante. (Source aménagement forestier de la forêt indivise de 2013).*

## LE PIN DE HAGUENAU, UN PIN AUTOCHTONE

Le symbole de la forêt de Haguenau est incontestablement le pin sylvestre qui occupe plus du tiers de la surface boisée. Le pin autochtone se caractérise par une légère courbure à la base du fût, une écorce très fissurée et épaisse et une couleur saumonée débutant au niveau de ses charpentières. Le pin sylvestre de Haguenau est connu et recherché pour sa croissance rapide et la qualité de son bois. Au début du 19<sup>e</sup> siècle, de nombreuses chênaies acidiphiles de France ont été reboisées en pin sylvestre de Haguenau. Entre 1870 et 1918, des peuplements non autochtones furent créés par l'administration forestière allemande. Face au risque de disparition de la provenance du pin de Haguenau, les généticiens de l'INRA ont constitué dès 1956 un premier verger à graines. Dans les années 1980, l'opération s'est poursuivie avec notamment la plantation d'un peuplement conservatoire. Aujourd'hui 705 ha de pin sont maintenus en peuplement classé pour la récolte de graines (1 350 ha ont été détruits par la tempête de 1999).

**Essences dominantes, le pin et les chênes autochtones (sessile et pédonculé) occupent les deux tiers de la surface boisée. Le pin sylvestre, malgré les dégâts qu'il a subis lors de la tempête de 1999 reste l'essence la plus représentée avec un tiers de la surface (contre 47% auparavant). Il occupe principalement la partie est et sud de la forêt.**

**Les trois quarts des peuplements mûrs sont des chênaies.** Les chênes pédonculés et sessiles sont souvent en mélange dans les peuplements. Atteignant des qualités exceptionnelles dans leurs milieux de prédilection, sur les secteurs de Dachshubel, du Gros Chêne, de Surbourg et de Heuscheuer, les chênes de gros diamètres font la réputation de la forêt depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Un inventaire statistique par échantillonnage mené en 2012 dans les peuplements classés en régénération pour la période 2013-2032 estime à 5 000 le nombre de chênes de diamètre égal ou supérieur à 80 cm. L'action 17 du contrat de projet, dont l'objectif est de préserver des arbres de gros diamètre, doit permettre de définir une méthodologie d'inventaire de cette ressource, de suivi et de pilotage de sa dynamique.

L'apparition du bouleau comme essence principale est l'une des conséquences de la tempête de 1999. Essence pionnière, elle s'est à nouveau imposée dans les peuplements sinistrés. La part du bouleau a donc explosé à partir de l'an 2000 pour atteindre près de 7% de la surface de la forêt aujourd'hui. Il s'installe essentiellement dans les stations à pin sylvestre ainsi que dans les chênaies acidiphiles. En accompagnement du pin sylvestre, le bouleau supplante avantageusement le hêtre dans le rôle cultural, écologique et même économique. Il retrouve ainsi l'importance qu'il avait au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

## 1.2. IL ÉTAIT UNE FOIS UNE FORÊT DE PARTAGE

De tout temps, l'homme est présent en forêt indivise de Haguenau. L'exploitation des ressources de la forêt est une tradition pluriséculaire. Les paragraphes qui suivent reprennent les étapes les plus spécifiques de l'histoire de la relation entre les hommes et la forêt de Haguenau.

### 1.2.1. La petite enfance commence à l'âge du bronze

**La forêt de Haguenau possède l'une des plus grandes concentrations de tertres funéraires d'Europe.** Regroupant près de 600 tumuli d'environ quinze mètres de diamètre chacun, les nécropoles de Haguenau constituent l'un des ensembles funéraires les plus représentatifs de l'époque allant du début de l'âge du bronze (1800 avant notre ère) à la fin de l'âge du fer (52 avant notre ère) en Europe occidentale.

C'est Xavier Nessel, maire de Haguenau, qui réalise les plus importantes fouilles de tumuli dans la forêt (près de 450 tumuli entre 1862 et 1899). Ces tumuli révèlent alors un abondant mobilier

funéraire, témoin de l'évolution de la culture matérielle, des spécificités régionales aux différentes périodes, et des interactions entre le nord de l'Alsace et les régions voisines. Outre ses carnets de fouilles, qui constituent une importante source d'informations pour les chercheurs, c'est surtout la collection protohistorique de Xavier Nessel, parmi les plus importantes d'Europe, qui demeure un héritage exceptionnel. L'équivalente à la ville en 1898 elle est aujourd'hui exposée au musée historique de Haguenau.

L'étude de ce patrimoine extraordinaire est encore d'actualité. En 2017, Rémy Wassong, étudiant à l'université de Strasbourg, entreprend de mettre à jour l'inventaire des tumuli de la forêt indivise de Haguenau dans le cadre de son mémoire de master en archéologie. Un technicien forestier de l'ONF s'intéresse alors à ce travail et y apporte sa contribution. 55 tertres inédits sont relevés et complètent l'inventaire de plus de 650 tumuli géo-référencés dans la forêt. Une adaptation de la gestion forestière pour une meilleure prise en compte des vestiges est alors décidée : l'équipe pluridisciplinaire met en place un protocole de balisage des vestiges par marquage des arbres bordiers et de martelage des arbres situés sur les vestiges, dans le but de les préserver.



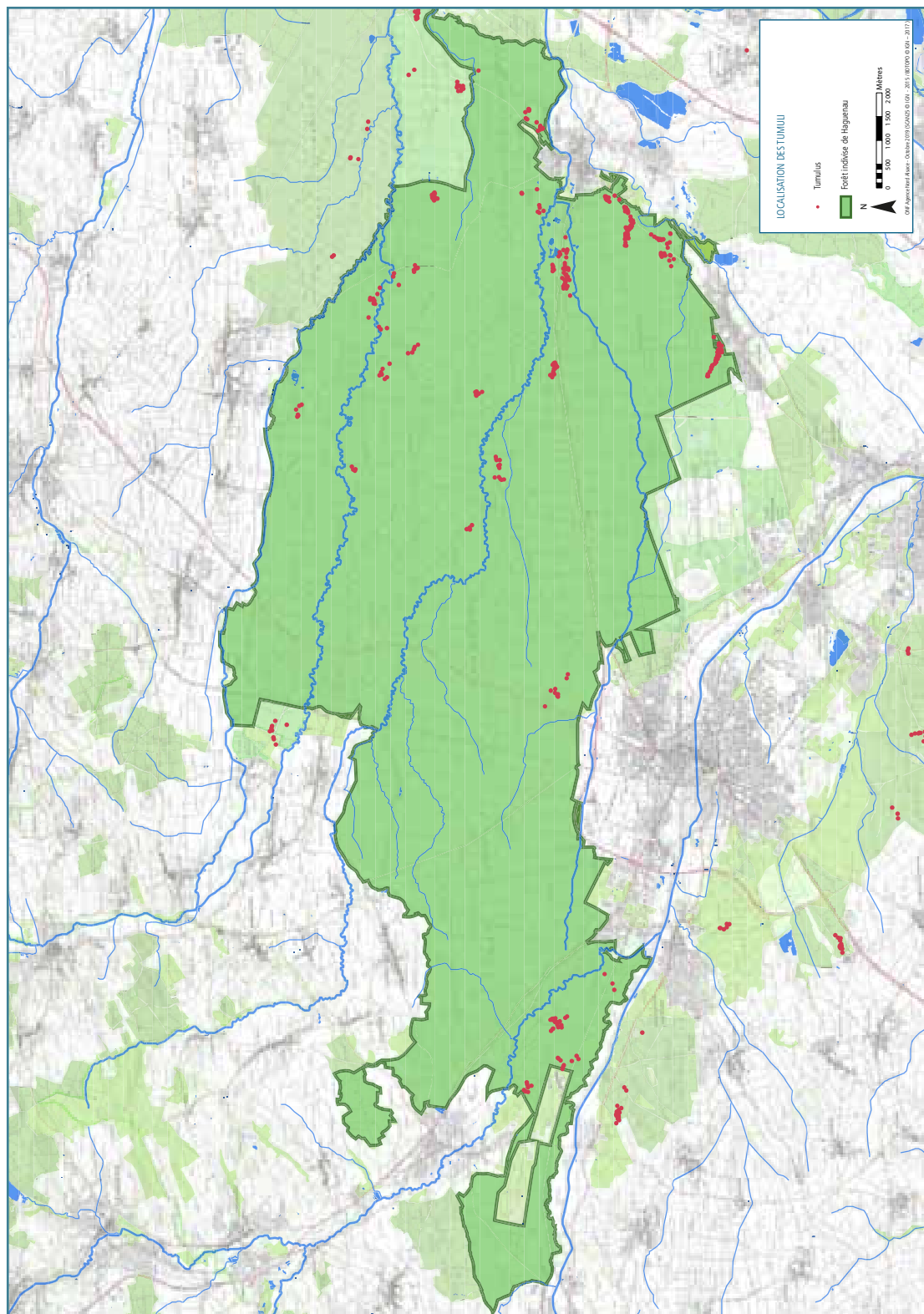
Extraits des carnets de fouilles de  
Xavier Nessel, Nécropole de Harthouse  
© Archéologie Alsace 2009



Reconstitution d'une sépulture  
de femme hallstattienne, Harthouse, Tumulus 10  
© F. Claria 2015

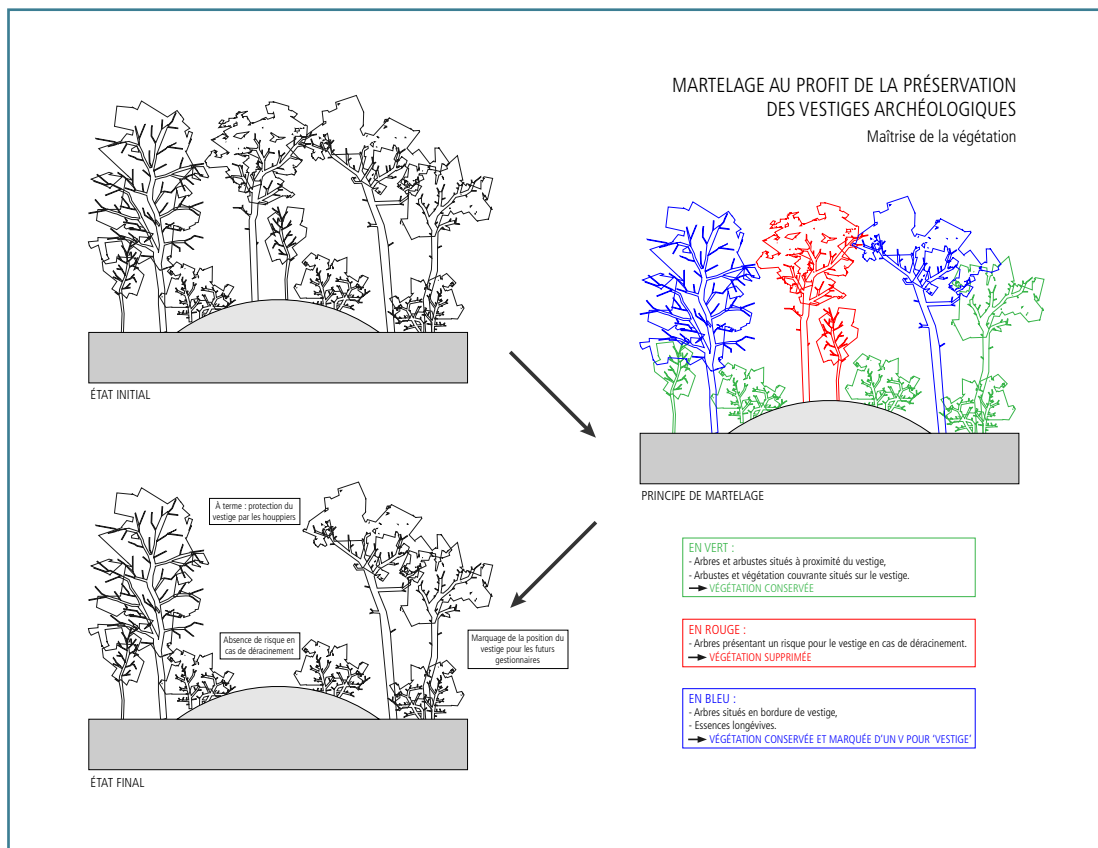
Dorénavant bien identifiés sur le terrain, les tumuli de la forêt indivise de Haguenau font l'objet de plusieurs projets de valorisation. Des visites guidées co-animées par Rémy Wassong, le musée historique de Haguenau et l'ONF présentent aux

visiteurs la gestion des vestiges de façon transversale. Les tumuli seront également valorisés dans un sentier de découverte historique tel que prévu dans l'action 2 du contrat de projet.



Localisation des tumuli - © E. Konne ONF 2019





*Protocole de martelage au profit de la préservation des vestiges archéologiques mis en œuvre dans l'agence ONF-Nord Alsace suite à la mise à jour de l'inventaire des tumuli de la forêt indivise en 2017 (conçu par Rémy Wassong, archéologue et Blaise Poudras, technicien forestier à l'ONF).*

## L'ACQUISITION DE DONNÉES LIDAR À HAGUENAU : UNE ACTION LEVIER POUR LE CONTRAT DE PROJET

Le caractère exceptionnel du patrimoine archéologique de la forêt indivise de Haguenau impose l'utilisation de l'outil le plus performant pour étudier les traces anciennes de l'occupation du sol, à savoir la télédétection aérienne.

Les travaux partenariaux menés ces dernières années ont conduit à la création d'un groupe de travail dédié à l'acquisition de données LIDAR sur la forêt indivise de Haguenau. Si initialement la principale motivation est l'amélioration des connaissances archéologiques, les partenaires de la démarche Haguenau Forêt d'Exception font rapidement converger leurs intérêts pour donner à ce

projet une dimension transversale. En effet, les acteurs travaillant dans les domaines de la sylviculture et de la préservation des milieux aquatiques sont associés au groupe de travail car le LIDAR constitue pour eux un outil de gestion puissant.

La démarche s'est naturellement concrétisée dans une action du contrat de projet (action 4) qui s'avère en définitive une action levier, un prérequis à la réalisation d'autres actions (comme par exemple le diagnostic du patrimoine archéologique (action 5) ; ou bien l'ensemble des actions du projet 5 dédié à la préservation et à la restauration des milieux aquatiques).

### 1.2.2. L'histoire d'une forêt convoitée

Aujourd'hui, la forêt indivise représente plus de 70 % de la surface totale du ban communal de Haguenau, soit environ 13 400 ha, aboutissement de plus de huit siècles d'histoire. **Le statut de l'indivision est le fruit d'un processus de négociation exceptionnel (par sa durée et le nombre de ses rebondissements) qui constitue l'une des parties les plus originales de l'histoire de la relation homme-forêt à Haguenau.**

#### UNE VOIE ROMAINE TRAVERSAIT LA FORÊT INDIVISE DE HAGUENAU

La forêt de Haguenau abrite les vestiges d'une voie romaine reliant le camp légionnaire de Strasbourg (*Argentoratum*) à Seltz (*Saletio*). Cet itinéraire passait par Brumath (*Brocomagus*), la capitale de la cité des Triboques, puis traversait la forêt. La voie antique Brumath-Seltz (comme la majorité des autres voies romaines en Alsace) ne se présente pas sous la forme d'une grande route faite de dalles en pierre, mais a été réalisée à partir d'une levée de terre de cinq à six mètres de large et de moins d'un mètre de haut. Il s'agit là d'une adaptation des techniques de construction romaine au terrain alsacien et à l'utilisation de matériaux locaux. Le protocole de martelage spécifique à la préservation des vestiges décrit ci-dessus a été mis en œuvre en 2018 sur une portion de la voie romaine sur le lieu-dit de la Donauberg.

Bien avant que la première pierre de Haguenau ne soit posée, la forêt approvisionne les hommes et leurs villages dès l'époque gallo-romaine (IV<sup>e</sup> siècle ap. JC) et particulièrement à compter de la période carolingienne (entre le VIII<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle). À partir du IX<sup>e</sup> siècle, le massif recule au nord et à l'ouest puis une ceinture de monastères s'installent progressivement en lisière et dans les clairières de la forêt, valant à la forêt le nom de Forêt Sainte. Les couvents puis la ville vont ainsi contribuer au défrichement continu du massif

afin non seulement d'en utiliser le bois mais aussi pour étendre les cultures.

En 1164, l'Empereur Frédéric 1<sup>er</sup> Barberousse accorde l'usage de la forêt, et non sa propriété, aux haguenviens. La charte de Franchises officialise ainsi cette cohabitation : « *Dans notre générosité, nous laissons aux habitants de la ville l'usage de la forêt voisine de la ville et permettons à chacun d'y couper le bois de construction ou de chauffage dont il aura besoin* ».

Durant le Moyen-Âge, comme beaucoup de villes d'Alsace, Haguenau tend à constituer une république indépendante, ayant sa constitution propre et un sénat particulier. En 1354, dix de ces villes alsaciennes scellent une alliance qui va marquer durant plus de trois siècles le paysage politique : la Décapole. Elle affirme et protège leurs libertés face aux seigneurs et princes. Haguenau devient le siège des institutions de cette association qui constitue un véritable laboratoire de solidarité régionale. Le pouvoir impérial ménage Haguenau en lui concédant des droits de plus en plus étendus en forêt.

C'est de 1434 que datent officiellement les prémisses de la propriété par indivision : Sigismond 1<sup>er</sup> décrète que « le Magistrat [c'est-à-dire la ville], conjointement avec le Landvogt [le bailli, le représentant direct de l'empereur], possèdera à toujours ladite forêt ; ils la garderont et protégeront ensemble et elle ne pourra plus être séparée de la ville... ». Au XV<sup>e</sup> siècle, six forestiers, nommés conjointement par le grand Bailli et la ville, sillonnent la forêt à cheval et armés afin d'en garantir le bon usage. S'il nous est difficile de quantifier le volume de bois défriché, nous avons une idée précise des activités en vigueur dans le massif : le ramassage du bois de chauffage n'est pas réglementé – contrairement au bois de construction – l'emploi des souches est réservé aux fours des potiers et le droit à la glandée est particulièrement apprécié des haguenviens (en 1506, 14 troupeaux soit 8 400 porcs étaient conduits aupacage).

Deux siècles durant, la Ville profite de cette indivision à laquelle la Guerre de Trente Ans (1618-1648) met brusquement un terme. Le traité de Westphalie attribue au roi de France les droits et possessions des Habsbourg en Alsace, dont la forêt de Haguenau.

En 1669, Louis XIV promulgue son ordonnance des eaux et forêts, l'une des bases de l'actuel droit forestier. En 1694 est créée à Haguenau la Maîtrise des eaux et forêts de Basse-Alsace qui remet aussitôt en question tous les droits et privilèges patiemment acquis durant les cinq derniers siècles !

Mais les courageux haguenviens du XVII<sup>e</sup> siècle vont alors oser l'impensable : s'attaquer au roi de France ! Le Sénat de Haguenau délègue le syndic Wolbret pour soutenir sa cause à Versailles, en se basant sur les documents des archives consciencieusement conservés à travers les siècles.

Au bout de deux longues années de procédure et plusieurs centaines de courriers échangés entre Wolbret et la Ville, le jugement tombe : « Le Roy en son Conseil ayant égard à la requeste a maintenu et gardé les supplians en la possession et jouissance de la moitié de ladite forest d'Haguenau par Indivis avec sa Majesté et en conséquence ordonné qu'il leur sera annuellement délivré moitié du prix des bois qui y seront vendus ».

L'indivision ne sera plus jamais remise en question par aucun roi, empereur ou gouvernement et depuis ce 28 août 1696, chaque arbre, arbuste, arbrisseau appartient pour moitié à l'État et pour moitié à la ville de Haguenau ! **Le statut de l'indivision, fruit de huit siècles de négociation, transforme des droits d'usage pluriséculaires en un droit de propriété.**

### 1.2.3. Un rôle stratégique : passé et présent militaire de la forêt

La position géographique du massif forestier haguenvien, en zone frontalière, en fait une zone stratégique lors des deux grands conflits mondiaux. Présentant un grand risque d'infiltration ennemie, il est équipé d'un quadrillage stratégique dont on peut encore observer les traces aujourd'hui.


Le secteur fortifié de Haguenau constitue l'un des tronçons de la ligne Maginot les plus remarquables par l'ampleur des travaux de fortification qui y ont été réalisés de 1930 à 1940. Cinq gros abris de surface (bunker) y sont construits dont ceux de la Donau et de Soufflenheim qui sont situés dans le périmètre actuel de la forêt indivise. L'abri de Soufflenheim, le seul à être construit sur deux niveaux, pouvait abriter environ 140 hommes. En outre, de nombreuses casemates actives d'artillerie et d'infanterie complètent le système de défense.


À cela s'ajoutent une multitude de dispositifs de complément plus modestes : lignes d'alerte, de résistance ou d'arrêt, bretelles transversales et points d'appui. Une trentaine de points d'appui ont été construits dans la forêt entre 1935 et 1940. Il s'agit de groupements de petites organisations bétonnées pouvant agir dans différentes directions. L'une d'entre elle appelée « tourelle de Haguenau » désigne une coupole bétonnée pour une ou deux mitrailleuses.

## LE DÉVOUÉ PARRAIN DE LA FORÊT

Suite au traité de Westphalie (1648), un remodelage de la carte de France inclut nouvellement en son sein la forêt de Haguenau. Dès lors, le roi de France, Louis XIV, ne cesse de revendiquer l'entière propriété de la forêt de Haguenau. Contre vents et marées, le syndic François Wolbret (avocat de la ville), défend pendant six mois à la cour de France la cause de la ville. Se référant à ses archives, il fait valoir les droits acquis sur la forêt au fil des siècles par la ville. Toute son habileté est nécessaire pour arracher le statut d'indivision de la forêt.

De nombreuses archives relatent l'activité du syndic pendant cette période : du décompte des dépenses de déplacement jour par jour, aux frais directement liés au procès en passant par cinquante-sept lettres adressées au magistrat de Haguenau rendant compte de ses activités et signées « *Votre très humble et très obéissant serviteur : Wolbret* ». Juste hommage que d'avoir donné son nom à une rue parmi un ensemble de rues aux noms sylvestres...

le 28 août 1696. 11<sup>o</sup> 67  
 1696. 11<sup>o</sup> 67  
 L'ORDONNANCE DES GREFFES DES COURS DEUX ROYALES  
 Extraitt des regies du Conseil d'estat  
  
 Suiva Requeste presentee au Roy  
 en son Conseil par les V<sup>o</sup> Magnifiques Magistrats  
 & Communauté d'Haguenau en basse Alsace, contenant  
 que d'empres immemorialz les lieux en droit de pacage gardé  
 à prentier en leur nom conjointement avec le grand Evesché  
 la forest de Stain au par de la Ville d'Haguenau qui l'un  
 joint d'usage celle au mesme droit de pacage du bois pour leur  
 v<sup>o</sup> usage & balivage y mette leurs bestiaux en pacagez  
 sans jurer de ni redemander, qui l'un ou l'autre  
 en une joint d'usage d'office du grand Evesché  
 au nom d'eluy par le Magistrat de la Ville  
 l'un d'usage de leur pacage par l'autre prentier, le futur  
 d'usage d'usage en Commun, le grand Evesché & le  
 Magistrat y promettent de redemander dans leur coutume  
 ce que qui de Magistrat leur sans promise de redemander  
 de bois dans la parche de la forest appartenant à leur Ville  
 d'usage par de leur à l'un de leur celle du Roy, ainsi  
 au nom de leur d'usage en est de bois qui leur appartenant  
 en usage, qui pour satisfaire à la requeste du 2<sup>o</sup> mars october  
 1695 parant que sur qui petudonne la requeste en au nom de leur  
 d'usage dans le bois d'Alsace qui leur d'usage conjointement  
 par les d'usage de la Magistrat d'usage les  
 d'usage de leur hies aux de l'usage traduit en l'usage par  
 la d'usage d'usage de leur d'usage, & par leur  
 d'usage d'usage par d'usage l'usage d'usage.



Extrait de l'ordonnance du roi Louis XIV du 28 août 1696 fixant le statut d'indivision de la forêt  
 © archives municipales de Haguenau

L'inventaire des vestiges de la ligne Maginot de la forêt indivise de Haguenau a été réalisé en 2018 par un étudiant encadré par l'ONF. Il fait état de plus de 115 vestiges dont une trentaine de plateformes de tir, une quinzaine de casemates et autant de tourelles de Haguenau. Cette étude, suivie par un groupe de travail constitué de partenaires de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception a abouti à la programmation de travaux de sécurisation de certains ouvrages présentant des risques pour le public. Elle servira de base de travail pour la création du sentier historique prévue dans l'action 12 du contrat de projet 2019-2023.

Aujourd'hui, la présence militaire en forêt indivise de Haguenau se répartit sur deux sites qui constituent des enclaves dans la forêt : le dépôt de munitions de Neubourg (à l'ouest) et le camp militaire d'Oberhoffen (au sud-est).

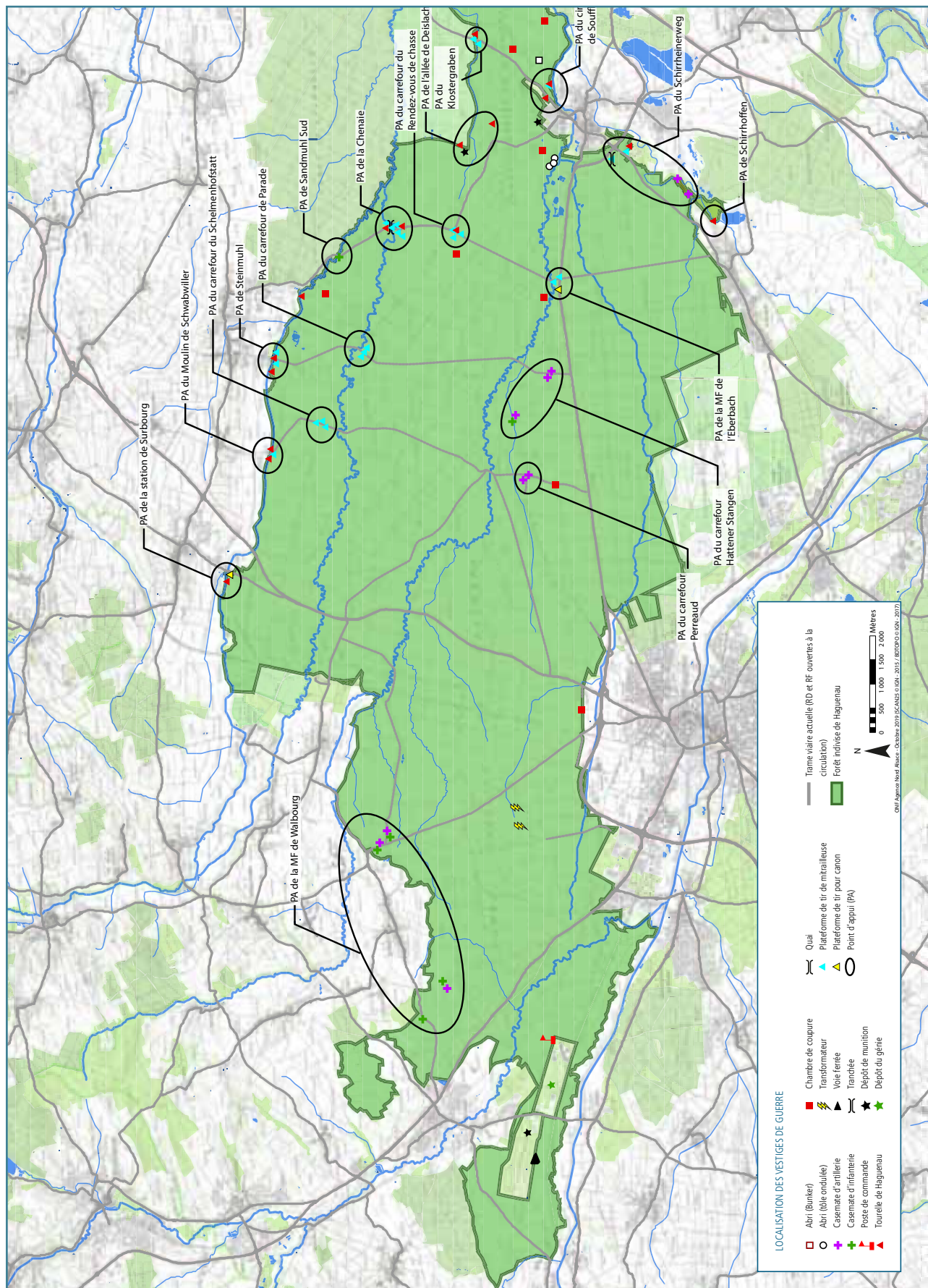
Construit par les militaires allemands, le camp militaire d'Oberhoffen (ou quartier Estienne), au sein duquel se trouve la forêt domaniale du même nom, est occupé par le 2<sup>e</sup> régiment de hussards (dédié au renseignement), le 54<sup>e</sup> régiment de transmission et le 28<sup>e</sup> groupe géographique. Entre 800 et 1 000 militaires sont basés sur le site.

L'activité militaire, notamment les tirs, déborde en forêt par le biais de l'existence d'une zone dangereuse d'une surface de 1 250 ha environ située en périphérie du camp dans la forêt indivise de Haguenau. L'accès à cette zone est interdit 4 jours par semaine (dont le samedi) de 8h à 16h et une nuit par semaine. La zone est alors fermée par des barrières. **Les activités militaires ont donc une influence sur la gestion et la fréquentation de la forêt.** C'est pourquoi, l'armée de terre fait partie du comité de pilotage de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception depuis le début.

*Une tourelle de Haguenau  
en parcelle 222*



© P. Anglay/ONF 2018



Localisation des vestiges de guerre - © E. Konne ONF 2019



Une chauve-souris  
dans l'abri de Soufflenheim

### LES VESTIGES DE GUERRE CONVERTIS EN REFUGES POUR CHAUVES-SOURIS

Des chauves-souris ont été observées dans plusieurs abris militaires et dans une maison de chasse désaffectée de la forêt indivise de Haguenau. Une étude sera lancée à partir de 2020 afin de définir les mesures à mettre en œuvre pour favoriser l'accueil des chauves-souris dans le bâti désaffecté de la forêt indivise. Les moyens seront mobilisés dans le cadre de la mission d'intérêt général biodiversité confiée à l'ONF.

#### 1.2.4. Un sous-sol riche exploité de façon singulière

Comme cela a été décrit précédemment (cf 1.1.1.3), le sol de la forêt indivise est constitué principalement de terrains sablo-argileux. Des lentilles de pétrole de petite dimension constituées d'eau, sable, gaz et pétrole formant une huile bitumeuse sont aussi présentes sur une partie du massif forestier haguénovien. **La population locale a su tirer profit de ces caractéristiques géologiques pour les transformer en véritables ressources pour le territoire.**

a) La terre argileuse à l'origine des poteries de Betschdorf et Soufflenheim

**Le bois et la très bonne qualité réfractaire de l'argile de la forêt indivise de Haguenau ont permis le développement de la poterie artisanale dans deux villages limitrophes de la forêt : Betschdorf au nord et Soufflenheim à l'est.** En effet, l'argile est la matière première indispensable à la fabrication de la céramique et le bois permet d'alimenter les fours traditionnels pour la cuisson des objets. Les restes de céramique retrouvés dans les tumuli font remonter l'origine de cette activité à des temps très anciens.

La première trace officielle du droit d'usage des potiers serait une charte promulguée en 1160 par l'Empereur Frédéric 1<sup>er</sup>, dit « Barberousse » qui leur accorde le droit d'extraire gratuitement et à perpétuité cette terre riche en argile.

Pour extraire la terre glaise en forêt indivise de Haguenau, située au minimum à deux mètres de

profondeur, les potiers creusent de véritables carrières appelées glaisières ou tongrube. Seize carrières sont creusées dans le massif forestier à l'ouest et au nord du village de Soufflenheim. À Betschdorf elles se trouvaient le long de la rivière de la Sauer. À l'origine, l'argile est prélevée à la main. Pour atteindre les couches d'argile les plus profondes, il faut creuser différents niveaux en terrasse et remonter la terre de pallier en pallier jusqu'à la surface.

La cuisson traditionnelle est réalisée au feu de bois et notamment de pin, essence majoritaire de la forêt. Ce bois riche en résine provoque des flammes très longues qui sortent des cheminées et impressionnent les populations des villages voisins. Ils surnomment les habitants de Soufflenheim : les Hellegeischer : les esprits de l'enfer.

Les poteries de Betschdorf et Soufflenheim connaissent leur âge d'or au XIX<sup>e</sup> siècle grâce à la présence d'une main d'œuvre abondante et bon marché. Les deux villages d'Alsace du Nord deviennent alors les principaux centres de production alsaciens. L'activité fait vivre environ 1 000 personnes de la région. À la fin du XIX<sup>e</sup>, du fait de l'augmentation importante des volumes d'argile extraits en forêt, l'État et la ville de Haguenau, copropriétaires en indivision, réclament le retour d'une taxe instaurée au Moyen-Âge et tombée en désuétude. S'appuyant sur la « légende de Barberousse », les potiers refusent. Après un procès fleuve de douze ans, le 1<sup>er</sup> juin 1843, le tribunal civil de première instance de Strasbourg tranche en faveur des artisans et leur accorde « le droit d'extraire de toutes les parties de la forêt de Haguenau la terre glaise nécessaire à leur profession ». Ce droit ne sera alors plus



Une carrière d'argile



Glaisière exploitée en terrasses en forêt indivise de Haguenau

jamais remis en cause, aujourd'hui encore, certains potiers continuent d'aller extraire l'argile gratuitement en forêt. Actuellement il reste douze potiers à Soufflenheim et cinq à Bestchdorf, qui perpétuent les gestes ancestraux mis en valeur au musée de la poterie de Betschdorf.

#### b) La forêt indivise de Haguenau est liée à l'industrie pétrolière d'Alsace du Nord

La forêt est aussi liée à l'histoire du village de Merkwiller-Pechelbronn, situé à environ cinq kilomètres de la lisière Nord du massif forestier, connu pour l'exploitation du pétrole. Le champ pétrolifère de Pechelbronn, exploité de 1740 à 1965, s'étendait du nord au sud-ouest de la forêt indivise de Haguenau.

Le pétrole est mentionné pour la première fois dans la région au Moyen-Âge. Aux XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup>

siècle, l'huile bitumeuse est notamment étudiée pour ses bienfaits médicaux. En 1880, à l'heure du « pétrole moderne », le périmètre de la concession s'étend au sud dans la forêt indivise de Haguenau où de nombreuses pompes sont installées. Dès 1850, on extrait le pétrole en forêt grâce à des stations de pompage reliés par des pipelines qui permettent de transporter le pétrole jusqu'à la raffinerie de Merkwiller. En 1950, d'autres lentilles sont exploitées autour de Soufflenheim et Schirrhein. Tout s'arrête en 1965. Dans les années 1980, l'entreprise Total revient faire des prospections mais le gisement n'est pas considéré comme assez rentable.





© Office du tourisme de Haguenau  
Céramiques traditionnelles de Soufflenheim  
(en jaune et blanc) et de Betschdorf

## DES POTERIES APPARENTÉES MAIS NON IDENTIQUES

À Soufflenheim, les poteries sont fabriquées grâce à une argile provenant de roche sédimentaire plastique. Elles sont peintes au barolet ou à la poire et emmaillées avant la cuisson. Cuites à plus de 1 000 degrés, elles servent en cuisine principalement pour la cuisson comme les moules à Kougelhopf ou les plats à Baeckeffe, les deux poteries traditionnelles de Soufflenheim.

À Betschdorf, il s'agit d'argiles de l'époque tertiaire, du grès qui se vitrifie lorsqu'elles sont cuites à plus de 1 200 degrés. Les poteries sont décorées à l'aide d'un stylet et colorées de bleu de cobalt. Lors de la cuisson, la projection de sel sur les objets permet de les vernir. La parfaite imperméabilité de ces poteries leur donne une fonction de conservation des produits alimentaires. Ainsi sont obtenues les cruches ou récipients en grès gris et bleu typiques de Betschdorf.

**Ces deux types de poteries sont aujourd'hui de véritables symboles identitaires de l'Alsace et représentent un savoir-faire unique, valorisé par l'ensemble des acteurs du territoire.**

Plusieurs éléments expliquent le caractère remarquable de l'exploitation de Pechelbronn :

- son origine : c'est l'une des plus anciennes au monde ;
- l'importance du volume extrait : plus de trois millions de tonnes (la majeure partie provenant des forêts de Surbourg et de Haguenau) ;
- son impact social : en 1930, 1 000 personnes sont employées au forage et 3 500 sur l'ensemble des activités liées à l'industrie pétrolière ;
- son aspect innovant : en 1734 un médecin de Wœrth trouve le moyen de distiller l'huile bitumeuse créant ainsi le pétrole lampant et Joseph Achille Le Bel pose dans les années 1870 les fondements de la distillation fractionnée permettant plus tard le développement de la pétrochimie. L'histoire de cette industrie pétrolière est présentée au musée français du pétrole de Merckwiller-Pechelbronn.

Aujourd'hui, il reste des traces de cette exploitation en forêt indivise de Haguenau : on retrouve des résurgences de pétrole non naturelles liées aux anciennes installations. Ce sont de vieux puits bouchés se perçant sous la pression du pétrole. Un projet universitaire mené par le Centre national de



Puits de pompage de pétrole en forêt

© Archive du musée français du pétrole de Merckwiller-Pechelbronn, non datée

la recherche scientifique (CNRS) et l'Université de Lorraine « CONPET, le pétrole des résurgences en forêt de Haguenau : impact et devenir » est en cours. Il a pour objectif de caractériser l'évolution du pétrole issu des résurgences et de comprendre les interactions entre les organismes vivants et le pétrole. La visite de ces résurgences nous montre comment les sangliers de la forêt profitent encore de la fonction antiseptique du pétrole.

### 1.2.5. De fortes attentes pour une forêt périurbaine et accessible

Le massif forestier haguénovien constitue un vaste espace naturel intégré dans un tissu urbain dense. La situation périurbaine de la forêt est particulière car elle se caractérise par deux types de connexions différentes entre le milieu urbain et le milieu forestier :

- au sud : la proximité d'une importante agglomération, séparée de la forêt par un axe routier important (la route départementale qui contourne Haguenau). Aux portes de la forêt, la Communauté d'agglomération de Haguenau, qui avec 96 000 habitants constitue le 4<sup>e</sup> pôle urbain d'Alsace, représente autant d'usagers potentiels de la forêt.
- à l'ouest, au nord et à l'est : la mitoyenneté de la forêt avec un chapelet d'une dizaine de villages de moins de 5 000 habitants (de Uberach jusqu'à Schirrhein). La capillarité entre milieu urbain et milieu forestier y est beaucoup plus forte. Dans ces villages, les habitants disposent en général d'un accès plus direct à la forêt.

**Même si les habitants du territoire ne disposent pas tous des mêmes conditions d'accès à la forêt, celle-ci demeure dans les deux cas, un espace de nature de proximité vis-à-vis duquel les attentes en matière de loisir sont fortes.** En effet, la topographie plane de la forêt la rend facilement accessible à tous les publics et favorise l'utilisation de modes de transports doux.

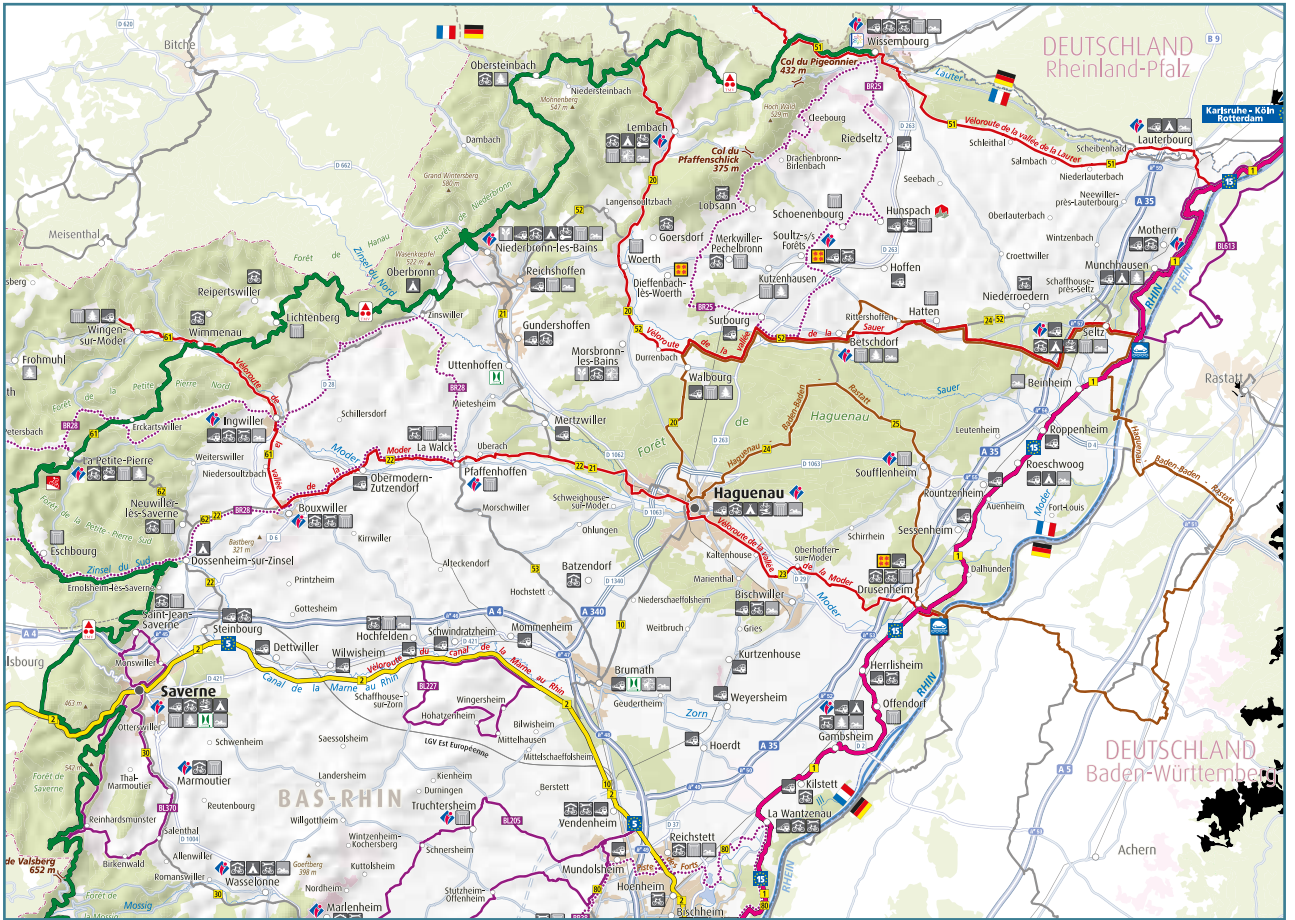


En parcelle 1276, les sangliers se frottent aux arbres colorant la base du tronc en noir

Pour assurer ses fonctions récréatives, la forêt de Haguenau peut miser sur plusieurs atouts. Associée à la situation de plaine, la présence d'un réseau dense de près de 450 km de routes ou chemins forestiers offre un domaine propice à la pratique de la course à pied ou du vélo. Particulièrement appréciée des cyclistes, la forêt s'insère entre deux véloroutes (l'un au nord et l'un au sud) et jouxte l'Eurovélo 15 qui longe le Rhin. Plusieurs itinéraires cyclotouristiques traversent également la forêt.

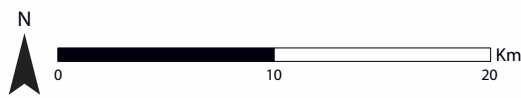
Les randonneurs et cavaliers profitent également de cette configuration. La section locale du Club Vosgien, l'association des p'tits randonneurs de Haguenau, les communes de Soufflenheim et de Haguenau ont notamment œuvré pour offrir au public plus de 200 km de sentiers et circuits balisés parmi lesquels une portion du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. La forêt est également équipée de plusieurs parcours de santé.

Outre l'approche par les sports de nature, la forêt de Haguenau peut proposer d'autres trames de découverte. **Sur le plan du patrimoine naturel, le réseau hydrologique et les arbres remarquables sont notamment identifiés par les partenaires de la démarche comme des ressources à valoriser auprès du public.** Naturellement, le patrimoine archéologique a vocation à constituer l'un des socles de l'offre d'accueil. Les différentes démarches d'inventaires en cours préparent les futurs projets de mise en valeur.



LE MASSIF DE HAGUENAU AU SEIN DU RÉSEAU CYCLABLE - EXTRAIT DE LA CARTE TOURISTIQUE «ALSACE À VÉLO»

-  Eurovélo 5 Via Romea
-  Eurovélo 15 Véloroute Rhin
-  Traversée du Massif des Vosges en VTT (TMV)
-  Véloroute
-  Itinéraire transfrontalier
-  Boucle régionale (et n°)
-  Boucle locale (et n°)
-  Autres itinéraires cyclables départementaux



ONF - Agence Nord Alsace - Octobre 2019 (© ADT - 2017 / Alsace à vélo  
Cartographie réalisée par ACTUAL - Tél. : 03 25 71 20 20 - www.actual.tm.fr - Reproduction interdite - n°1118-67/JMP/07-19)

« À l'office du tourisme nous croyons beaucoup à la démarche Forêt d'Exception® car nous avons la conviction qu'elle peut impulser des projets qui répondraient à nos attentes en termes d'interprétation innovante des patrimoines. Nous voulons permettre aux visiteurs de vivre une expérience émotionnelle différenciante en forêt indivise de Haguenau ».

**Françoise Delcamp**, Présidente de l'office du tourisme de Haguenau, forêt et terre de potiers

### LA FORÊT DISPOSE À PRÉSENT DE SA CARTE D'IDENTITÉ PAYSAGÈRE

Par son ampleur, le massif s'impose dans le territoire comme une entité paysagère unique. Réalisée en 2016 et 2017 par une ingénieure paysagiste de l'ONF, une étude paysagère est menée pour la première fois sur la forêt indivise de Haguenau. Outre une mise en évidence des spécificités paysagères, cette étude suggère des améliorations pour conforter le rôle des paysages dans la fonction sociale de la forêt.

Derrière son apparence uniforme, le paysage de la forêt de Haguenau se conjugue au pluriel. Ce sont une fois encore les multiples variations de la nature des sols qui, en laissant la biodiversité s'exprimer à l'échelle de la parcelle, sont à l'origine d'une grande diversité de paysages. Le remarquable réseau hydrologique, composé de près de 80 km de cours d'eau sinueux, de nombreuses zones humides et d'une riche ripisylve, constitue un patrimoine unique, très caractéristique de l'identité paysagère du massif.

Il crée une véritable respiration dans le paysage forestier au sein duquel son caractère sauvage tranche avec les perspectives rectilignes des lisières de parcelles. Les belles chênaies, emblématiques des vieilles forêts, constituent également l'un des traits esthétiques les plus représentatifs de la forêt haguénovienne.

En matière d'équipement d'accueil, c'est le site du Gros Chêne, situé au cœur de la forêt, qui concentre jusqu'alors les investissements. Point de départ de plusieurs circuits de randonnée, on y trouve une aire de jeux pour les enfants, une aire de pique-nique, ainsi qu'une auberge. Une reconstitution de tumuli rappelle la présence historique de l'Homme en forêt. La chapelle Saint-Arbogast construite en 1955 à côté des vestiges du Gros Chêne témoigne de la dimension spirituelle de la forêt Sainte, dimension renforcée par l'œuvre d'art contemporain de Gloria Friedmann érigée en 1995 et qui convie à nous questionner sur la fragilité du vivant.

D'autres sites, ayant chacun leur identité propre, ont vocation à accueillir du public. Situés dans des ambiances forestières différentes, ils ne se prêtent pas tous aux mêmes usages. En entrée de forêt, on peut citer notamment l'ancien lavoir du Hundshof et les deux aires de pétanques. En cœur de forêt, l'aire des charbonniers (mémoire de cette pratique ancienne ayant eu cours jusqu'en 1947), située dans une vaste clairière, présente une capacité d'accueil importante. Non loin de là, le site des étangs Gründel se distingue par sa forte naturalité.

En 2011, dans le cadre de l'année de la forêt, un observatoire ornithologique a été érigé au niveau d'une ancienne carrière d'argile renaturée (près de la maison forestière Heuscheuer) afin de permettre à chacun d'apprécier le ballet des oiseaux. Les nombreux atouts qui viennent d'être cités confèrent à la forêt indivise de Haguenau sa vocation pédagogique. Depuis plusieurs années, la forêt a joué un rôle important de support d'éducation à la nature et à l'environnement notamment dans le cadre d'un partenariat établi entre la ville de Haguenau et le Centre d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) de Munchhausen. Initiée dans le cadre de la politique de développement durable de la Ville de



*Le monument du chêne de Gloria Friedmann en forêt indivise de Haguenau*

## LA LÉGENDE DE SAINT-ARBOGAST ET LE QUALIFICATIF DE « FORÊT SAINTE »

Originaire d'Aquitaine, l'ermite Arbogast devient évêque de Strasbourg au cours de la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle. La légende locale raconte qu'avant de rejoindre Strasbourg, il vivait retiré dans la forêt de Haguenau auprès d'un chêne aux dimensions exceptionnelles, dont il resterait un vestige sur l'actuel site du Gros Chêne. Cet ermitage a donné à la forêt de Haguenau le nom de « forêt sainte ». Arbogast est probablement venu en Alsace avec la mission de christianiser les Alamans, vaincus par les Francs. C'est dans ce même objectif que fut construit le monastère de Surbourg (village situé sur la frange nord de la forêt indivise), premier établissement monastique d'Alsace.



*Le Gros Chêne et le mémorial de Saint-Arbogast*

Plusieurs éléments démentissent la légende. En effet, il va de soi que le site du Gros Chêne, inondable et périodiquement inondé, n'aurait pas pu être choisi par un ermite pour s'y retirer. Quant aux vestiges du fameux chêne, nul doute qu'il ne peut pas s'agir d'un arbre en vie depuis le VI<sup>e</sup> siècle. En définitive, la « forêt sainte » doit son nom moins aux ermites qu'aux nombreux couvents qui ont été construits en périphérie du massif forestier à la suite de Surbourg : Walbourg, Biblisheim, Neubourg, Königsbrück.

Haguenau, cette collaboration porte sur des sorties découvertes et de projets pédagogiques divers en forêt. Récemment renforcée dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception, elle est à l'origine du programme de sorties annuel en forêt (action 10 du contrat de projet).

*« Mes engagements auprès de [l'ARIENA et du CINE] m'amènent naturellement à m'impliquer dans la démarche de labellisation de la forêt de Haguenau. Les projets éducatifs que l'on propose aux publics fréquentant ce domaine d'exception me paraissent indispensables à une bonne appropriation du milieu forestier. Notre principal objectif est de créer un lien plus intime entre l'Homme et le milieu en replaçant l'individu à sa juste place pour le responsabiliser ».*

**Anne-Marie SCHAFF**, Présidente de l'Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace (ARIENA) et du CINE de Munchhausen.

Dans le cadre de la reconstitution des peuplements après la tempête de 1999, un projet pédagogique visant à impliquer les élèves des écoles élémentaires de Haguenau à cet effort a vu le jour. Ainsi, la Ville et l'ONF ont fait le choix de réserver une parcelle de deux hectares totalement ravagée par la tempête pour ce projet. 2 300 élèves des classes élémentaires de

Haguenau ont ainsi chacun planté un arbre en 2003. L'aménagement d'un sentier sur le site permet l'accès aux promeneurs. Depuis la plantation, des classes se succèdent régulièrement sur la parcelle, encadrées par des agents de la mairie, des enseignants et des parents afin de poursuivre cette action de sensibilisation. En 2018, 120 élèves se sont rendus sur cette parcelle pour découvrir la forêt et la biodiversité qui s'y rattache.

**En définitive, forte de ses nombreux atouts, la forêt de Haguenau fait partie des points forts de l'offre touristique de la Ville et du territoire. L'office du tourisme du pays de Haguenau l'affirme d'ailleurs dans son slogan « forêt et terre de potiers ».**

La forêt est fréquentée pour différents usages difficiles à évaluer en l'état actuel des connaissances. Sur certains sites, une meilleure harmonisation des usages doit être repensée dans une logique de compréhension mutuelle. Aujourd'hui, les acteurs du territoire ont besoin d'une connaissance précise de la fréquentation pour définir la stratégie d'accueil de la forêt. C'est pourquoi, la réalisation d'une étude de fréquentation de la forêt s'est imposée comme un prérequis indispensable à toutes les autres actions en matière d'accueil du public.

Observatoire du Brunnwald



©A. Viaud/ONF

## 1.3. UNE GESTION FORESTIÈRE ENTRE TRADITION ET INNOVATION

### 1.3.1. Historique de la gestion forestière

Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la forêt est jardinée en respectant les chênes et les hêtres. Réservés à la seule construction, ils assurent glandées et fainées dont se nourrissent d'importants troupeaux. La coutume de 1435, véritable « code forestier » qui reste en vigueur dans ses dispositions essentielles jusqu'à l'ordonnance de Colbert de 1669, précise et renforce les prescriptions relatives aux coupes et aux ventes de bois :

- la récolte des bois morts destinés au chauffage ne peut se faire sous la forme de coupes éten dues ;
- il est formellement interdit de couper les jeunes chênes ;
- les bois de construction proviennent en priorité des chablis et bois secs pour le chêne et le hêtre ou de pin, mentionné pour la première fois.

Par conséquent, **à cette époque, les volumes récoltés restent insignifiants au regard de la superficie de la forêt, étant donné qu'en principe, les coupes de bois d'œuvre sont limitées aux besoins des usagers et des habitants des villages impériaux.**

Les travaux d'amélioration sont mentionnés pour la première fois au XV<sup>e</sup> siècle et portent sur l'ouverture de fossés d'assainissement.

Entre 1650 et 1696, sous la gouvernance des bailis français, des marchands hollandais viennent s'approvisionner en chênes. On abat alors en masse des vieux arbres, toujours par prélèvement jardinatoire : on estime à au moins 55 000 le nombre de chênes abattus et vendus. En 1694 est créée la maîtrise des eaux et forêts de Haguenau avec à sa tête le grand maître Perreaud.

De 1674 à 1780, les règlements successifs d'exploitation et de coupes prévoient une coupe annuelle par « tire et aire » assise sur plusieurs cantons de la forêt avec conservation de réserves. Les coupes atteignent 200 arpents par an (soit

environ 100 ha) jusqu'en 1770, puis leur surface double. Elles sont complétées par des coupes ordinaires par pied d'arbre pour les habitants de Haguenau et des coupes extraordinaires par contenance ou par pied d'arbre essentiellement pour les besoins de l'armée. Malgré une surexploitation certaine dans les deux dernières décennies, l'œuvre de la maîtrise de Haguenau s'avère efficace pour protéger la forêt des abus. On lui doit la suppression des délivrances individuelles aux populations, si favorable aux abus.

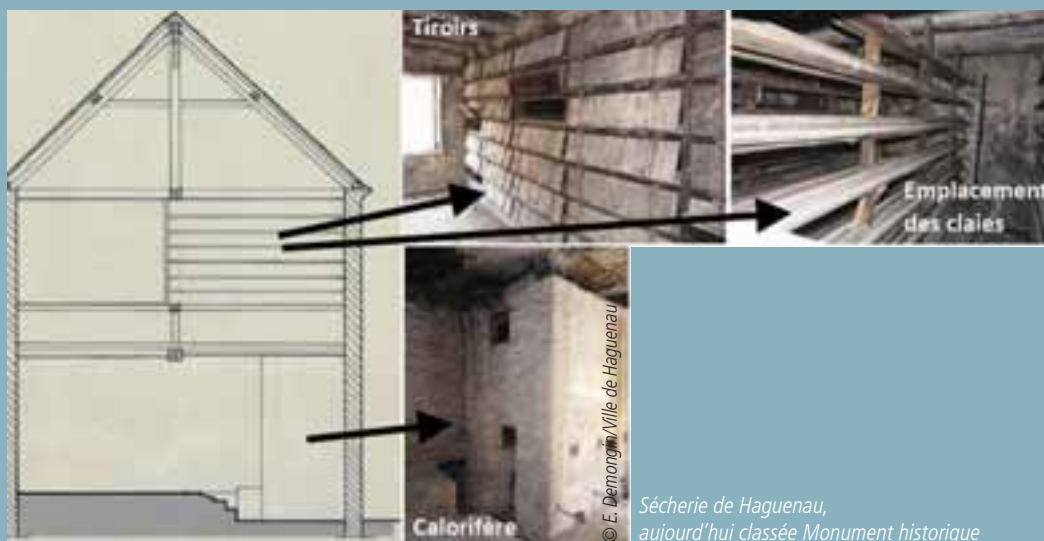
Les périodes révolutionnaires, de l'Empire et de la Restauration, n'apportent aucune modification essentielle au système d'exploitation de la forêt. Les coupes par contenance respectent la limite d'environ 200 ha par an. Cependant, avec l'expérimentation des méthodes sylvicoles insufflées par l'école forestière de Nancy créée en 1825, différents types de coupes sont mis en œuvre :

- des coupes de régénération naturelle, dites coupes d'ensemencement ;
- des coupes dites de taillis sous futaie pratiquées dans les jeunes peuplements à dominante de bois blanc, issues des coupes par contenance précédentes ;
- et de coupes au sens où nous les pratiquons aujourd'hui, ce qui représentait une réelle innovation pour l'époque.

Des travaux d'amélioration en tout genre sont également entrepris. Le reboisement des vides constitue la principale priorité : repiquage des glands et semis de pin sylvestre grâce aux graines produites par la sècherie créée en 1824.

**En 1843, les gardes généraux des forêts, C. Talotte, C. Meynier et H. Nanquette rédigent le premier aménagement de la forêt indivise de Haguenau. Il s'agit d'un travail exemplaire reposant sur un inventaire complet du massif.** La plus grande partie de la forêt est traitée en futaie régulière à affectations permanentes et par la méthode du réensemencement naturel et des éclaircies. Les bords de rivières sont quant à eux traités en taillis sous futaie. La régénération naturelle est préconisée pour un seuil de 3 m<sup>3</sup> par ha et par an.

La multiplicité des séries (vingt-cinq pour la futaie régulière) est le défaut le plus important de cet aménagement car elle entraîne, combinée avec



Sécherie de Haguenau,  
aujourd'hui classée Monument historique

## LES SÉCHERIES DE HAGUENAU

Entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup>, le pin sylvestre acquiert un certain poids économique pour son utilisation comme mât de navire puis dans les travaux de reboisement. Afin de disposer de ses propres ressources de pin, l'administration forestière française décide de construire des sécheries de cônes. Une sécherie permet de récupérer les graines situées dans les cônes de pin lorsque ceux-ci s'ouvrent sous l'effet de la chaleur.

En 1824, le choix d'implanter la première sécherie à Haguenau, est motivé par la proximité du massif forestier hagenovien qui constitue un réservoir de 7 000 hectares de pins autochtones. Les cônes proviennent aussi des bois et forêts avoisinants (Bitche, Wissembourg et Bavière Rhénane) qui sont situés dans l'aire de répartition des pins de Haguenau et de Hanau ayant très bonne réputation auprès des forestiers. Une seconde sécherie est construite à Haguenau en 1844 pour répondre aux fortes demandes en graines.

L'importance des sécheries hagenoviennes est notable : leurs semences sont à l'origine de la quasi-totalité des reboisements réalisés en France au XIX<sup>e</sup> siècle (en montagne, dans les Landes ou les pineraies du nord) ainsi que dans un programme d'acclimatation du pin réalisé en Algérie. Utilisées comme modèles pour les huit autres sécheries françaises construites à cette époque (à tiroirs ou à étuve), elles permettent la formation de nombreux agents forestiers français et étrangers. Des recherches scientifiques y sont menées notamment sur les graines d'épicéa et on y invente le thermomètre avertisseur de température en 1877.



la méthode des affectations permanentes, d'importants sacrifices d'exploitabilité.

À l'époque allemande (1871-1918) de nouveaux aménagements sont mis en œuvre. Les anciennes séries sont abandonnées et le nouveau parcellaire, tel que nous le connaissons aujourd'hui, installé. Le traitement en futaie est étendu à l'ensemble de la forêt. La régénération artificielle est rapidement adoptée pour l'ensemble des essences : c'est la plantation qui constitue d'abord la règle puis le semis s'y substitue. On développe également de manière étendue la pratique de l'introduction d'un sous-étage sous les pins et même parfois les chênes pour partie en hêtre mais également en épicea.

Entre 1919 et 1934, l'inspecteur forestier Paul Noël, s'il n'aménage pas le massif, s'intéresse aux questions de provenance du pin sylvestre et conduit d'importants travaux d'assainissement.

Après la deuxième guerre mondiale, et surtout à partir de la mise en œuvre de l'aménagement de 1970, la forêt de Haguenau devient un terrain d'expérimentation et de développement de la ligniculture du pin sylvestre. Cet aménagement préconise la régénération artificielle de cette essence, par plantation ou par semis, après travail préalable du sol et traitement contre le rouge cryptogamique ainsi que l'introduction de bandes pare-feux à base de chêne rouge. Sur la période d'application de cet aménagement plus de 1 600 ha sont régénérés selon la méthode susmentionnée.

### **L'aménagement de 1993 est le premier qui traite le massif dans sa globalité.**

Auparavant, pour des raisons d'étendue, la forêt avait toujours été scindée en séries géographiques dont l'étude et l'échéance avaient été échelonnées sur six années. 1 500 journées de travaux descriptifs de terrain étalées sur trois ans sont consacrées à un travail considérable de recueil de données valorisées par des outils informatiques. **La forêt de Haguenau devient la première forêt entiè-**

### **rement couverte par seize bases de données comportant 150 000 informations élémentaires valorisées par un Système d'information géographique (SIG).**

Les 2 700 sous parcelles de cinq hectares de surface moyenne correspondent à des entités relativement homogènes sur les plans du peuplement et de la station. Ces entités représentent l'unité de gestion de base pour la mise en œuvre du nouvel aménagement.

L'aménagement de 1993, qui marque une inflexion dans la gestion forestière, reconnaît déjà les intérêts environnementaux de la forêt et met en place une gestion originale et fine qui repose sur :

- une réserve biologique sur une trame de sites éclatés, représentatifs des différents habitats forestiers ;
- une série paysagère associée aux principaux sites d'accueil du public ;
- l'évolution de la ligniculture du pin sylvestre en sylviculture avec un recours aux dégagements à l'aide de phytocides ;
- la gestion différenciée des chênes sessiles et pédonculés ;
- un groupe de régénération élargi ;
- l'inventaire des arbres remarquables et plantes protégées.

La tempête Lothar de 1999 détruit 3 500 ha et dix années de production (800 000 m<sup>3</sup> de chablis sur 40 % de la surface de la forêt) et bouleverse considérablement la structure de la forêt. Suite à cet évènement, l'ONF expérimente une évolution dans les pratiques sylvicoles liées aux nouveaux peuplements issus des « successions naturelles ».

**La forêt indivise devient un laboratoire pour l'étude de la succession des phases de reconstitution post-tempête des peuplements.** L'observatoire est situé dans la réserve biologique intégrale du Schwartzlach. Vingt ans après, en novembre 2019, la Ville de Haguenau organise un évènement grand public en commémoration de cet ouragan et en hommage au travail de reconstitution réalisé par les forestiers.

En 2013, 170 ans après le premier document de gestion, le nouvel aménagement de la forêt indivise de Haguenau met en valeur les données recueillies par les forestiers depuis des décennies. Ce document planifie la gestion durable de cet espace complexe.



Affiche de la commémoration des 20 ans de la tempête Lothar  
© Ville de Haguenau



Les dégâts de la tempête Lothar en décembre 1999 en parcelle 6c

### 1.3.2. La gestion présente valorise les dynamiques naturelles des peuplements

La gestion actuelle s'inscrit dans l'application de l'aménagement forestier pour la période 2013-2032 approuvé par arrêté ministériel du 29 octobre 2014.

**L'aspect et la structure de la forêt ont été fortement modifiés suite à la tempête Lothar. Un important effort de reconstitution, de plus de 3 000 ha, a été consenti par les propriétaires, soutenu par des dispositifs d'aide financière.** Par ailleurs, des glandées exceptionnelles en 2007 et 2009 ont été mises à profit pour la mise en régénération naturelle de plus de 700 ha de chênaies à maturité.

L'aménagement en cours d'application réaffirme le rôle multifonctionnel de la forêt indivise de Haguenau qui, de par sa taille, constitue un écosystème à part entière. Les enjeux de la gestion actuelle sont d'ordre :

- économique avec la production de bois d'œuvre de qualité sur 96 % de la surface. Cet enjeu est particulièrement fort sur le quart du massif occupé par la chênaie sur stations neutrophiles à neutroclines (dont le pH est proche de zéro) ;
- écologique sur 94 % de la superficie, lié à la présence des différents statuts de protection réglementaires et contractuels ;
- social, à caractère paysager, d'accueil ou culturel.

**Les principales mesures de gestions à appliquer marquent une réelle rupture avec la gestion passée très artificialisée (recours massif et quasi exclusif aux plantations). Elles mettent l'accent sur l'utilisation et la valorisation des dynamiques naturelles.**

*Chantier  
d'abattage mécanisé  
en forêt indivise de Haguenau,  
avril 2018*



© A. Vlaud/ONF

## LES MESURES DE GESTION ACTUELLE DE LA FORÊT INDIVISE DE HAGUENAU

### PRODUCTION

- **traiter** en futaie régulière en s'appuyant sur la régénération naturelle (d'où un effort à produire pour l'obtention et le maintien de l'équilibre forêt-gibier);
- **obtenir** des diamètres de récolte optimaux pour le chêne (75 cm pour les belles qualités) : minimiser les sacrifices d'exploitabilité en étalant la récolte dans le groupe de régénération ;
- **mettre en œuvre** une sylviculture spécifique pour le bouleau verruqueux qui redevient une essence de production ;
- **donner** la préférence au chêne sessile par rapport au chêne pédonculé au vu des évolutions climatiques.

### PROTECTION DES MILIEUX ET DES ESPÈCES

- **réaliser** une gestion conforme aux documents d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 et mettre en œuvre le plan de gestion de la RBI/RBD (243 ha) ;
- **créer** 485 ha de sites d'intérêt écologiques particuliers, notamment pour toutes les ripisylves et habitats remarquables ;
- créer des îlots de sénescence, de vieillissement et en évolution naturelle sur 114 ha ;
- **mettre en œuvre** toutes les mesures habituelles en faveur de la biodiversité et respecter les normes environnementales du Programme européen des forêts certifiées (PEFC).

### PATRIMOINE, PAYSAGE ET ACCUEIL DU PUBLIC

- **créer** des sites d'intérêt paysager pour 79 ha ;
- **mettre en œuvre** un traitement irrégulier sur 220 ha, notamment à proximité des sites les plus fréquentés ;
- **assurer** la protection du patrimoine archéologique et culturel lors des exploitations.

**Sur la période 2013-2032, les prévisions de récolte sont de 49 000 m<sup>3</sup>/an, soit en retrait de 30 000 m<sup>3</sup> par rapport aux volumes récoltés sur la période qui 1993-1999.**

Les premières années d'application de l'aménagement sont conformes aux prévisions :

- réalisation des derniers travaux de reconstitution sur près de 400 ha ;
- récolte de 51 000 m<sup>3</sup> en moyenne par an ;
- investissement de 1 065 k€/an en travaux de sylviculture et d'infrastructure.

## UNE PRATIQUE DE LA CHASSE INNOVANTE

La forêt indivise de Haguenau est divisée en vingt-trois territoires de chasse qui sont loués à des personnes physiques ou à des associations, en application du cahier des charges pour la chasse en forêt domaniale. Depuis 2015, le bail est complété d'un contrat cynégétique et sylvicole triennal responsabilisant le locataire sur l'atteinte d'objectifs en matière d'équilibre sylvo-cynégétique. Ce contrat interdit l'agraillage dans la période hivernale, du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mars. Cette mesure restrictive n'ayant pas entraîné d'augmentation des dégâts sur les terres agricoles en bordure de forêt tout en permettant le maintien du niveau de prélèvement de gibier, a été généralisée à l'ensemble des lots domaniaux du nord du Bas-Rhin.

Par ailleurs, depuis 2010, pour répondre à la problématique du déséquilibre forêt-gibier, le lot n°15 de la forêt indivise de Haguenau est chassé en régie par l'ONF dans l'esprit de « Wald vor Wild » ou « la forêt avant le gibier ». Le but est d'appliquer à un territoire de chasse un modèle de gestion innovant, associant les forestiers et des partenaires privés à l'année ou ponctuellement lors des journées de battue. Aujourd'hui, il est également le lieu de l'expérimentation de nouvelles méthodes de chasse et de formation cynégétique interne à l'ONF. Face à son succès, l'expérience du lot n°15 a été reproduite sur d'autres lots domaniaux d'Alsace et même de la région Grand Est.

La gestion forestière actuelle doit faire face à de nouveaux défis. Les modifications globales du climat ont pour conséquence des phases épidémiques de ravageurs et l'affaiblissement, voire le dépérissement de certaines essences. Ces phénomènes obligent le forestier à mettre en œuvre une **gestion adaptative** plutôt que strictement planifiée comme par le passé.

Une diversité des sylvicultures associant la régénération naturelle, garante de diversité génétique, et la plantation de provenances et d'essences diverses est la seule anticipation possible aux contraintes climatiques de demain qui ne seront pas celles d'aujourd'hui.

Une action spécifique de contribution aux programmes de recherche d'adaptation des forêts au changement climatique a été identifiée dans le contrat de projet avec une dimension transfrontalière (action 24).

### 1.3.3. Le rôle économique majeur de la forêt pour la filière bois locale

Les premières tentatives de mise en valeur économique de la forêt prennent la forme de concessions de droits d'usage comme dans bien d'autres forêts. Le seigneur, propriétaire, se procure ainsi

le double bénéfice des redevances d'une part et, d'autre part, d'une augmentation de ses sujets fixés sur le territoire par ces droits.

Les premiers usagers connus (XII<sup>e</sup> siècle) sur le massif sont les monastères et la cité de Haguenau. Un texte de 1296 nous montre que les forestiers de l'époque étaient occupés au service des libérations, des délivrances de bois aux usagers.

La forêt produisait alors – et cette situation perdure jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle – son principal revenu par l'exercice du panage (engraissement des porcs) auquel tout le reste était subordonné. La coutume écrite de 1435 précise que la Ville seule exerce le droit de panage sur un peu plus du tiers de la forêt, le reste de la superficie étant réservée au bailli impérial. Les années de bonne glandée la Ville, ainsi que le bailli, louaient des cantons de la forêt à des étrangers. Certaines années on menait jusqu'à 10 000 porcs en forêt.

**L'installation à Haguenau en 1648 des grands baillis du Roi de France puis de la Maîtrise des eaux et forêts à compter de 1694 marque le début d'une ère nouvelle avec la mise en œuvre des coupes réglées et l'abattage en masse des vieux chênes.**

Ce n'est qu'à partir de 1750 que la Ville de Haguenau bénéficie de recettes régulières de la forêt. Le panage a cessé de former la principale ressource de la forêt mais la Ville continue d'acquiescer des porcs les années de glandée pour les revendre engraisés (plus de 3 000 animaux en 1768).

**Au XIX<sup>e</sup> siècle, les recettes forestières constituent le « baromètre » de toute l'activité économique municipale.** En effet, elles représentaient avant 1870 plus de la moitié, voire certaines années les trois quarts de toutes les recettes de la Ville. En 1873, la cession par voie d'expropriation de terrains forestiers à l'administration militaire pour l'établissement du camp d'Oberhoffen représente une importante recette extraordinaire.

Durant la période allemande de 1870 à 1918, de grands projets sont financés grâce à des recettes forestières importantes : construction d'écoles, d'un palais de justice, installation d'un réseau d'eau... Cette manne financière se poursuit dans l'après-guerre jusqu'à la crise financière mondiale des années 1930. Ainsi, avec des recettes forestières brutes représentant les trois quarts des recettes totales, la municipalité dispose de moyens pour financer un effort d'investissement important dotant la Ville du confort moderne : réseaux divers, amélioration de la voirie...

Le tableau ci-dessous présente, pour différentes périodes de l'époque moderne, le bilan annuel net moyen (k€ actualisés 2018) de la forêt indivise de Haguenau, déduction faite des frais de gestion, des honoraires payés par la Ville à l'ONF et des impôts fonciers.

**Ce tableau illustre l'impact durable de la tempête Lothar du 26 décembre 1999 sur le bilan économique de la gestion de la forêt.** Ce phénomène s'explique par la baisse substantielle des recettes de vente de bois liée à une baisse de la récolte, notamment de gros bois qui ont été les plus impactés par cet ouragan. En effet, le volume de bois moyen commercialisé ces cinq dernières années (2013 – 2018) est de 51 000 m<sup>3</sup> à un prix moyen de 61 €/m<sup>3</sup> alors qu'il était de 79 000 m<sup>3</sup> à 66 €/m<sup>3</sup> durant les cinq années qui ont précédé la tempête Lothar (1995 – 1999)

Néanmoins, la diminution importante des recettes de bois n'a pas affecté les efforts financiers consentis par les deux propriétaires. En effet, un taux de réinvestissement élevé de 60 % des recettes nettes bois, par la mise en œuvre de travaux forestiers, a été maintenu de 2013 à 2018 alors que ce taux n'était que de 33 % de 1981 à 1990.

**Malgré la baisse de la récolte consécutive à la tempête Lothar, la forêt indivise de Haguenau joue toujours aujourd'hui un rôle économique majeur dans l'approvisionnement de la filière bois locale et nationale.**

Près des deux tiers des bois façonnés produits sont vendus par le biais de contrats d'approvisionnement annuels ou pluriannuels à des entreprises de transformation de proximité : scieries du Bas-Rhin et de la proche Moselle, chaufferies locales et industries lourdes (panneau, papier) de proximité (Allemagne – Luxembourg).

		PÉRIODES			
		1958/1967	1981/1990	2007/2011	2013/2018
<b>Recettes</b> (k€)	Bois	5 296	7 628	2 889	2 926
	Chasse/pêche	80	296	341	320
	Divers (concessions...)	59	119	133	202
	<b>TOTAL</b>	<b>5 435</b>	<b>8 043</b>	<b>3 363</b>	<b>3 448</b>
<b>Dépenses</b> (k€)	Exploitation	1 238	2 075	947	1 167
	Travaux	960	1 809	1 198	1 049
	Autres		15		31
	<b>TOTAL</b>	<b>2 198</b>	<b>3 899</b>	<b>2 145</b>	<b>2 247</b>
<b>Bilan annuel net moyen</b>		<b>3 237</b>	<b>4 144</b>	<b>1 218</b>	<b>1 201</b>

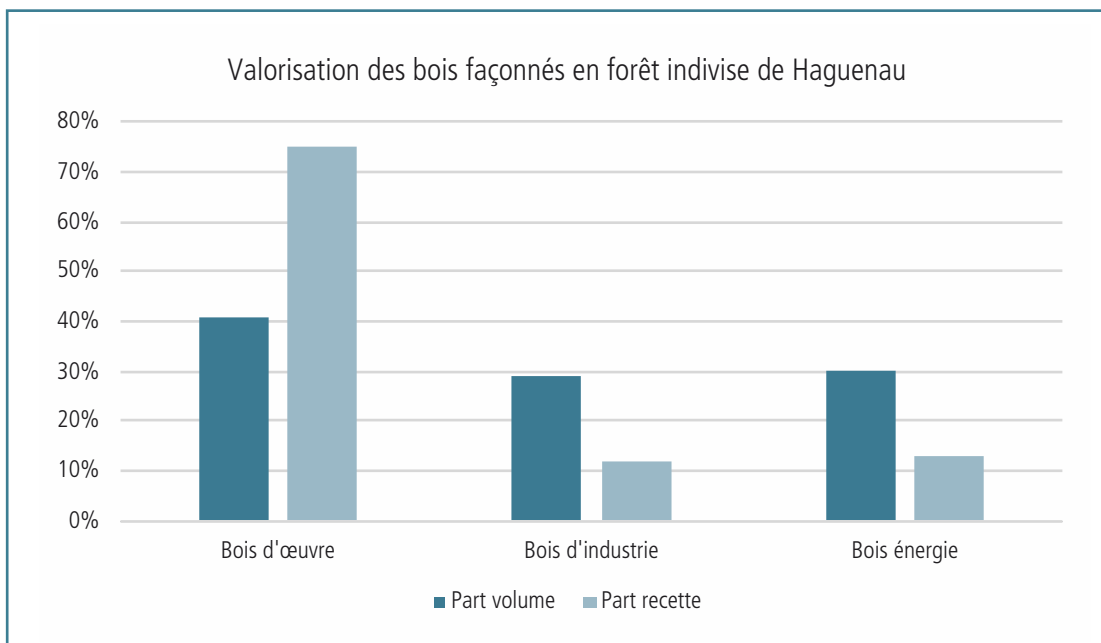
Évolution du bilan annuel net moyen de la forêt indivise de Haguenau depuis 1958 - © B. Cuillier/ONF, 2019

Les bois façonnés représentent 75 % du volume commercialisé sur la forêt indivise de Haguenau. Les graphiques ci-dessous présentent, sur les trois derniers exercices :

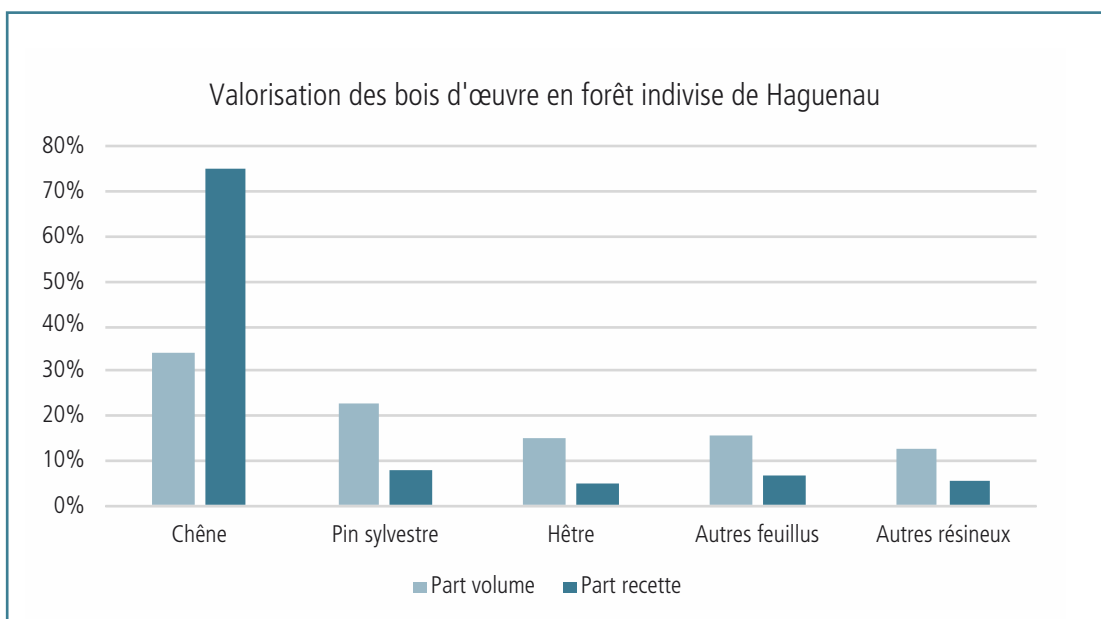
- la répartition du volume de bois façonné par grande nature de produit (bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie) ;
- pour le bois d'œuvre, les parts respectives en volume commercialisé et en recette brute engendrée.

**En raison du rajeunissement important de la forêt suite à la tempête, la part du bois d'œuvre dans le volume total commercialisé est minoritaire alors qu'il occupe une part prépondérante dans les recettes.**

Il faut noter que l'essence emblématique du massif, à savoir le pin sylvestre, a payé le plus lourd tribut de la tempête et ne contribue donc plus qu'à une faible proportion des revenus.



Répartition des bois façonnés de la forêt indivise de Haguenau par nature de produit - © B. Cuillier/ONF, 2019



Répartition des bois façonnés de la forêt indivise de Haguenau par essence - © B. Cuillier/ONF, 2019

**La fonction sociale du bois énergie est importante sur le massif forestier haguénovien.** En effet, en dehors de l'alimentation de quelques chaufferies de proximité, industrielles et collectives, dont celle de la Ville, près de 10 % du volume total de bois énergie vendu est destiné, sous forme de cessions de rémanents d'exploitation, à des particuliers pour leurs besoins de chauffage domestique.

**Les bois d'œuvre de chêne représentent la principale source de valorisation financière de la forêt et notamment la qualité merrain vendue en séance publique.** Ainsi les 8 900 m<sup>3</sup> de ce produit commercialisés en moyenne ces trois dernières années ont engendré à eux seuls 45 % des recettes brutes bois à 1 509 k€/an. Ce constat a conduit les partenaires à planifier une action spécifique dans le cadre du contrat de projet consistant à caractériser les qualités de cette essence pour la vinification (action n°23).

*« Les actions du sixième volet nous concernent directement, car elles visent à valoriser durablement le capital forestier du territoire et à soutenir la filière forêt-bois locale. Cela passera par exemple par le développement de nouveaux circuits de valorisation sur des essences locales et par la promotion de nouveaux projets pilotes de construction en bois local ».*

**Sacha Jung**, Délégué général, FIBOIS Grand Est

## LES CARACTÉRISTIQUES DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS LOCALE

Globalement, l'Alsace regroupe 2 % de la forêt française et le bois récolté représente 4 % de la production nationale. En termes d'emplois la filière forêt-bois alsacienne génère environ 20 000 emplois (2011) et permet le maintien de l'emploi hors des agglomérations. En effet 77 % des communes alsaciennes accueillent au minimum une entreprise du secteur sur leur territoire.

Plus localement, au niveau du territoire haguénovien, la filière forêt-bois locale se mobilise autour de la Charte forestière de territoire (CFT) des Vosges du Nord, engagée depuis 2015 et finalisée en 2019. Le territoire de la charte regroupe huit communautés de communes dont la CAH. Plus de la moitié des communes sont des communes forestières. Sur ce périmètre, 140 entreprises emploient 1 500 salariés. La plupart de ces entreprises sont de petites tailles (moins de dix salariés) cependant quelques-unes sont d'envergure nationale voir internationale.

Ainsi, sur le territoire de la CFT des Vosges du Nord, 30 % de l'emploi se situe dans la sylviculture et l'exploitation forestière, 48 % dans la transformation du bois et 22 % dans l'industrie du bois et du carton. **La plaine de Haguenau accueille majoritairement les entreprises de seconde transformation du bois ainsi que les industries de papier et de carton.**

En termes de retombées économiques, ce sont les entreprises de la seconde transformation qui créent le plus de richesse puisqu'elles concentrent environ 60 % du chiffre d'affaire. Cependant, elles utilisent très peu de bois local. De ce fait, l'un des objectifs de la CFT des Vosges du Nord est de renforcer les liens entre la ressource locale, les entreprises de la première et de la seconde transformation, présentes sur le territoire. Une stratégie est mise en place plus spécifiquement sur le hêtre et le pin sylvestre, deux essences majoritaires mais très peu valorisées localement.





# 2. Les alliances pour le projet Haguenau, Forêt d'Exception®



HAGUENAU



## 2.1. LES PREMIERS PAS DE LA DÉMARCHE

### 2.1.1. La naissance du projet

**La forêt indivise de Haguenau intègre le réseau Forêt d'Exception® au début d'une année symbolique pour les deux porteurs de la démarche, l'année 2015.** Cette année-là en effet, la Ville de Haguenau célèbre ses 900 ans et l'ONF ses 50 ans. Quelques années après la forêt territorialisée des volcans de Martinique qui lui ouvre la voie, la forêt indivise de Haguenau fait évoluer le label Forêt d'Exception jusque-là réservé aux forêts domaniales.

**L'expérience de la gouvernance historique mise en œuvre dans le cadre de l'indivision est le premier argument mis en avant dans le dossier de présélection porté conjointement par l'ONF et la Ville de Haguenau devant le Comité national d'orientation.** Les deux structures y présentent une forêt vitrine, unique représentante française des forêts mixtes de type médio-européen dotée d'un patrimoine forestier exceptionnel. La gestion originale et fine de cette forêt de production est également mise en avant. Le label Forêt d'Exception® se présente alors comme un moyen d'affirmer la vocation multifonctionnelle de la forêt traduite dans un nouvel aménagement deux ans plus tôt.

Pour la Ville et les collectivités alentour, le label est l'opportunité de faire connaître et de valoriser le lien historique que les habitants du territoire entretiennent avec la forêt. Dans cette forêt façonnée par l'Homme, exploitée depuis des siècles pour différentes ressources et pas exclusivement le bois, les acteurs ont la volonté de valoriser les patrimoines archéologiques et culturels uniques qu'elle héberge.

Dès le départ, la démarche Forêt d'Exception® est identifiée comme un projet fédérateur pour les acteurs du territoire qui poursuivent les objectifs suivants :

- donner un nouveau souffle à la gouvernance de la forêt ;
- rassembler les acteurs autour de valeurs partagées ;

- valoriser le fruit d'une histoire sylvicole remarquable ;
- permettre aux habitants de tisser de nouveaux liens avec leur forêt.

La Ville de Haguenau et l'ONF concluent le dossier de présélection en exprimant leur volonté de « se projeter vers l'avenir pour léguer la forêt indivise exceptionnelle aux générations futures ». Outre la collaboration entre la Ville et l'ONF formalisée par le statut de l'indivision, des partenariats sont noués avec d'autres acteurs du territoire. Deux d'entre eux sont cités ici à titre d'exemple.



Fondée en 2006, l'association protection faune et flore de Haguenau et environs (PFF), composée de naturalistes bénévoles, mène différentes actions de préservation de la biodiversité en forêt. Nous pouvons citer l'exemple de l'entretien de mares ou la protection des batraciens en période de migration. L'association réalise des petits travaux d'entretien et mène également des actions d'information et de sensibilisation à la protection de l'environnement. En 2016 une convention de partenariat est signée entre la Ville de Haguenau, l'ONF et l'association PFFH pour encadrer les missions de l'association en forêt indivise. En 2018, l'association PFFH a remis à la Ville et à l'ONF un inventaire de la faune et de la flore du massif forestier comportant plus de de très nombreuses. C'est donc tout naturellement que cette association est devenue un partenaire clé de la démarche Forêt d'Exception® dès ses débuts.

Parmi les partenariats initiaux, il est important de citer celui



qui lie le Centre d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) de Munchhausen et la Ville de Haguenau depuis 2013 et qui porte sur l'organisation de sorties nature en forêt pour le jeune public. C'est de ce partenariat qu'est né le projet de créer un programme de sorties guidées en forêt indivise de Haguenau qui est développé au paragraphe 2.1.3.

### 2.1.2. De la rencontre au mariage des partenaires

En mars 2015, une fois la présélection de la forêt indivise de Haguenau officialisée, une réunion de lancement est organisée pour présenter la démarche et constituer le comité de pilotage. Plusieurs partenaires répondent présent : les services de l'état, certaines communes et collectivités limitrophes, des associations naturalistes, l'office du tourisme, la fédération des chasseurs et un représentant de la filière bois régionale. La Ville de Haguenau et l'ONF font part de leurs motivations et annoncent déjà un calendrier prévisionnel.



Le stammtisch Forêt d'Exception® à l'auberge du Gros Chêne



La première série d'ateliers participatifs, salle de la douane

**Quelques semaines plus tard, c'est une forme de concertation moins institutionnelle et davantage traditionnelle qui est organisée. Les habitants du territoire sont invités à un « stammtisch » à l'auberge du Gros Chêne pour discuter avec les porteurs du projet.** En Alsacien, le « stamm » désigne à l'origine une souche de bois convertie en table, faisant office de point de rencontre des anciens pour y discuter entre pairs. Cette réunion a été l'occasion d'une discussion ouverte sur les enjeux de la gestion forestière et sur les ambitions locales du label Forêt d'Exception®.

Pour commencer la phase opérationnelle de la démarche, l'ONF et la Ville ont engagé en parallèle une concertation de grande ampleur. Deux sessions d'ateliers participatifs sont organisées :

- la 1<sup>re</sup> session en mai 2015 intitulée « En quoi la forêt indivise de Haguenau est-elle une forêt exceptionnelle ? » poursuit l'objectif de définir collectivement une vision partagée de la forêt. Plus de 70 personnes y participent et établissent un certain nombre de constat réparti en neuf grands thèmes qui permettront d'alimenter un diagnostic partagé de la forêt.
- La 2<sup>e</sup> session en septembre 2015 intitulée : « Imaginons la forêt de demain » pose la question suivante aux participants : « Quels défis souhaitons-nous relever dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception® ? ». Cette fois-ci, ce sont plus de 80 personnes qui répondent présent et imaginent près d'une quarantaine de défis pour lesquels un vote de préférence est ensuite organisé.

**Le bilan très positif de ces ateliers participatifs est encore aujourd'hui ancré dans l'esprit des partenaires comme un temps fort symbolique de la démarche. Ils marquent par leur succès et leur envergure, l'entrée dans la démarche Forêt d'Exception®. Ce temps fort constitue le point de départ de la convergence des intérêts différents des acteurs vis-à-vis de la forêt vers un intérêt collectif.** Le premier COPIL est réuni entre les deux sessions d'ateliers afin de donner un cadrage aux réflexions de la deuxième session. La première séance du COPIL est décisive. Elle pose les fondations du travail partenarial qui aura lieu au cours des années qui vont suivre. Une vingtaine de structures sont représentées.

Outre la mise en place du dispositif de concertation, les partenaires valident lors du 1<sup>er</sup> COPIL le diagnostic partagé rédigé sur la base du travail produit lors de la première session des ateliers participatifs et formulent des axes de travail pour la deuxième série d'ateliers. Ils se penchent également déjà sur la première étape formelle de la démarche de labellisation : l'élaboration du protocole d'accord. En ce sens, le COPIL affirme son souhait de trouver un bon équilibre entre valorisation et protection de la forêt indivise de Haguenau.

Pour célébrer avec le grand public le lancement de la démarche, un évènement festif clôture l'année 2015, particulièrement riche pour les partenaires : « *Débranche en forêt !* ». Plusieurs acteurs de la filière bois exposent leur savoir-faire et différentes activités pédagogiques et artistiques sont proposées. Les habitants du territoire sont invités à voir la forêt « autrement » : à travers les yeux du gestionnaire en découvrant les engins d'exploitation forestière, à travers les yeux d'un naturaliste en se laissant guider pour une balade sensorielle ou bien encore à travers les yeux d'artistes en profitant d'un concert perché dans les arbres.

À peine deux années après le lancement de la démarche, le protocole d'accord est signé fin 2016. L'année 2017 se consacre quant à elle, à une amélioration de la lisibilité de la démarche et à la poursuite d'actions pilotes (cf paragraphe suivant). L'organisation de commissions techniques est testée dès 2016 avec l'organisation d'une première réunion sur le thème de l'accueil du public. Celle-ci a pour objectif de répondre aux nombreuses attentes exprimées dans ce domaine lors des ateliers participatifs. La formule est retenue et à l'automne 2017, quatre commissions techniques sont créées pour travailler sur les quatre axes du protocole d'accord (accueil du public, biodiversité-environnement, économie et histoire-culture). Ces instances ont vocation à devenir les chevilles ouvrières du contrat de projet. Une feuille de route explique aux participants la contribution pour laquelle ils sont sollicités concrètement.



L'affiche de l'évènement « *Débranche en forêt !* » © ONF

En 2018, les commissions techniques se réunissent deux fois : une première fois pour sélectionner les pistes d'action, puis pour définir leurs conditions de réalisation (travail de base pour la rédaction des fiches action). Le contrat de projet est signé en février 2019 dans un lieu symbolique : les acteurs de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception® célèbrent leur alliance dans le salon d'honneur de l'hôtel de ville où sont habituellement célébrés les mariages.

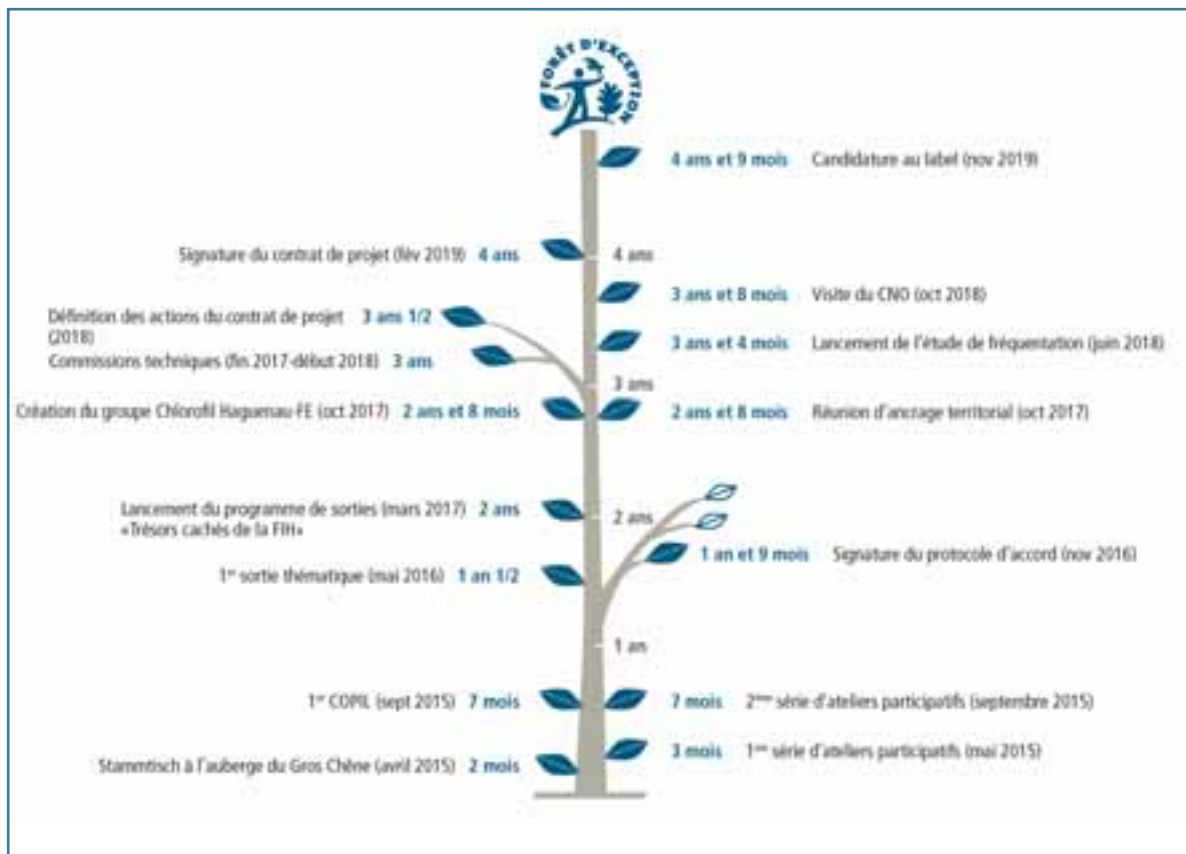
**Alors que le contrat de projet est en cours de finalisation, la visite du CNO en octobre 2018 fait naître plus clairement dans l'esprit des acteurs locaux le sentiment d'appartenance à un réseau national.** Cet évènement ne fait qu'augmenter la motivation pour affronter la dernière étape : la rédaction du dossier de candidature.



La signature du contrat de projet le 26 février 2019



Visite du Comité National d'Orientation en forêt indivise de Haguenau le 2 octobre 2018



Chronologie du projet Haguenau, Forêt d'Exception - © E. Konne/ONF, 2019

### 2.1.3. Des actions fédératrices en faveur de l'accueil du public

Dès le lancement de la dynamique de concertation, deux projets permettent aux acteurs de la démarche de concrétiser immédiatement leur partenariat en parallèle de la définition d'actions de long terme. Ces deux projets feront chacun l'objet d'une action spécifique du contrat de projet.

#### a) Au cœur de la vaste forêt, mettre en valeur quelques sujets remarquables

Cette action est née à l'occasion de la première commission technique accueil du public début 2016. Le Conseil départemental du Bas-Rhin, le CINE de Munchhausen et l'association des petits randonneurs de Haguenau s'associent alors à l'ONF et à la Ville de Haguenau dans le premier groupe de travail opérationnel de la démarche.

Il s'agit d'améliorer la connaissance des arbres remarquables de la forêt et de proposer des schémas de mise en valeur de ce patrimoine. L'inventaire géolocalisé des arbres remarquables,



Exemple d'aménagement financé par le mécénat IKEA 2017

composé d'une quarantaine de fiches, est conçu en harmonie avec l'inventaire réalisé dans le Bas-Rhin par le Conseil départemental notamment du point de vue du choix des critères de sélection. Finalisé en 2017, il constitue la base de travail pour différents projets de valorisation.

Grâce à la mobilisation d'un mécénat de l'entreprise Ikea (mécène national de l'ONF), des travaux de protection, de sécurisation et d'élagage des arbres inventoriés sont réalisés en 2016 et 2017. Pour certains arbres situés en cœur de parcelle, un accès facilité est aménagé.

Le groupe de travail a également élaboré le tracé de deux itinéraires de découverte des arbres remarquables, l'un piéton, l'autre cyclable. Dans un souci de cohérence globale, ces projets de circuits sont intégrés dans le contrat de projet au niveau de l'action 12 intitulée « créer des sentiers de découverte multithématiques ». Enfin, une dizaine d'arbres issus de l'inventaire font l'objet d'une demande de labellisation comme « arbre remarquable de France » auprès de l'association ARBRES (Arbres remarquables : bilan, recherche, études et sauvegarde) qui est associée aux travaux du groupe de travail haguénovien depuis 2017.

#### b) Un programme de découverte des « Trésors cachés de la forêt indivise de Haguenau »

L'élaboration d'un programme de sorties multithématiques guidées portant spécifiquement sur la forêt indivise est né en réponse à des propositions formulées lors des ateliers participatifs. Il s'inspire également de l'expérience acquise dans ce domaine par le CINE de Munchhausen, acteur incontournable en matière d'éducation à l'environnement sur le territoire de l'Alsace du Nord.

Le projet démarre en 2016 avec une sortie test proposée à l'occasion de la fête des mares, événement coordonné au niveau national par la SNPN (Société nationale de protection de la nature). L'année suivante, l'expérience est renouvelée et enrichie : le programme « Trésors cachés de la forêt indivise de Haguenau » voit le jour en 2017 et comporte seize événements. Adressé au grand public, ce programme d'excursions gratuites est conçu en concertation par la Ville de Haguenau, le CINE de Munchhausen, l'office du tourisme de Haguenau et l'ONF. En cohérence avec l'agenda local, il bénéficie des canaux de diffusion mobilisés par les différents partenaires. Sa sortie fait l'objet d'un communiqué de presse commun. Ce programme transversal poursuit plusieurs objectifs :

- **faire connaître** la forêt indivise de Haguenau et ses particularités au public local ;
- **sensibiliser** le public local à la préservation de l'environnement, à la nature et à la sylviculture ;
- **mettre en avant** le patrimoine naturel, culturel, économique, historique et archéologique unique de la forêt ;
- **renforcer** le lien entre la population locale et la forêt ;



Sortie de découverte des tumuli animée par Rémy Wassong, archéologue

- **diffuser** au public les connaissances des acteurs partenaires de la démarche.

Les thématiques abordées sont très variées et les événements proposés peuvent prendre la forme de sorties guidées, d'excursions sportives, ou de conférences. Le CINE anime lui-même environ la moitié des sorties, l'ONF et la Ville l'autre moitié en lien avec les autres partenaires de la démarche. Ce programme donne ainsi l'opportunité d'associer différents acteurs du territoire pour animer les sorties en fonction de leur domaine de compétence : l'association PFFH, la Société de Mycologie de Strasbourg, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Haguenau ou l'Université de Strasbourg par exemple. Au-delà des interventions ponctuelles, c'est l'instauration d'un partenariat durable entre les différents acteurs qui est recherché. Ainsi, le succès des sorties animées par la Société de Mycologie de Strasbourg depuis 2017 conduit naturellement à la signature d'une convention tripartite avec l'ONF et la Ville de Haguenau prévue pour fin 2019. La collaboration entre l'ONF et le CINE de Munchhausen a elle aussi dépassé le cadre de l'animation de sorties, puisqu'elle a débouché sur l'organisation d'une journée d'échanges techniques entre les deux structures en mars 2019.

Face au succès des sorties, le programme est renouvelé en 2018. Pour améliorer leur visibilité, certaines excursions bénéficient d'un portage national. Lorsque cela est possible, une contribution à des événements nationaux est organisée comme par exemple lors de la Journée interna-



tionale des forêts en mars ou bien lors des Journées de la nature au mois de mai. Depuis 2018, une enquête de satisfaction envoyée à tous les participants permet aux organisateurs d'adapter le programme aux attentes du public.

**Vitrine de la démarche, lieu d'expérimentation, instrument de la concertation, tribune au service de la communication, le programme « Trésors cachés de la forêt indivise de Haguenau » constitue jusqu'ici l'une des plus belles réussites de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception.** Il a donc vocation à être reconduit et les partenaires ne manquent pas d'idées pour le faire évoluer tant sur les contenus que sur le choix de cibler ponctuellement certains publics (sortie dédiée au jeune public, ou aux personnes en situation de handicap par exemple).

## 2.2. UNE DÉMARCHE BIEN IMPLANTÉE DANS LE TERRITOIRE

### 2.2.1. La Ville clairière et la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Les récentes évolutions de l'organisation administrative territoriale n'ont pas modifié les prérogatives des communes en matière de gestion forestière. Ainsi le lien privilégié entre Haguenau, « ville clairière » (expression largement partagée pour qualifier Haguenau) et sa forêt indivise perdure dans son format.

La forêt indivise de Haguenau se situe sur le ban communal de Haguenau et représente les trois quarts des 134 km<sup>2</sup> de la surface communale. Aussi, ce vaste espace naturel constitue un élément important de la politique de développement durable de la commune mise en œuvre depuis plusieurs années à travers notamment l'agenda 21 et le plan local d'urbanisme. La démarche Forêt d'Exception® se présente comme une occasion de renforcer les liens historiquement forts entre les haguenviens et la forêt indivise, marqueurs d'une identité de « ville-forêt », et une opportunité d'élargir ces liens à la population des communes limitrophes.

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 lors de la fusion de quatre communautés de communes, la Communauté d'agglomération de Haguenau (CAH), avec 96 000 habitants, devient la 4<sup>e</sup> intercommunalité d'Alsace et la 10<sup>e</sup> du Grand Est en terme de population. Le territoire de la CAH représente l'ensemble le plus septentrional de la « dorsale métropolitaine alsacienne ». Territoire pivot de l'Alsace du Nord, il constitue un pôle d'emplois et de services au cœur d'un vaste bassin de 250 000 habitants environ. La CAH s'est vue confier différentes compétences par les trente-six communes qui la composent, notamment en matière de développement économique et touristique.

Parmi les axes stratégiques de la démarche Forêt d'Exception® qui intéressent la CAH et par conséquent également la Ville de Haguenau, le développement de la filière bois locale est une priorité. La démarche est clairement considérée comme une opportunité de valoriser durablement le capital forestier du territoire tout en soutenant la filière locale. Le matériau bois constitue une ressource économique importante pour le territoire que les acteurs souhaitent exploiter grâce à des circuits courts de valorisation, fixateurs de valeur ajoutée et créateurs d'emplois locaux.

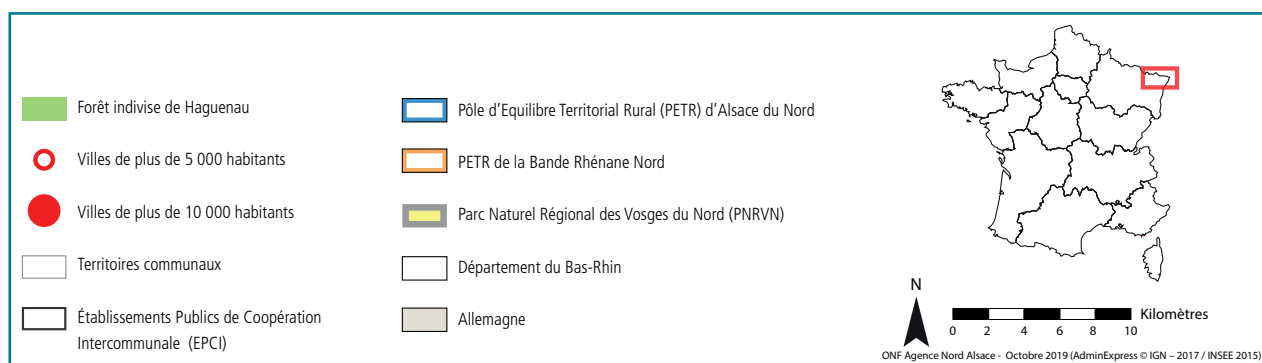
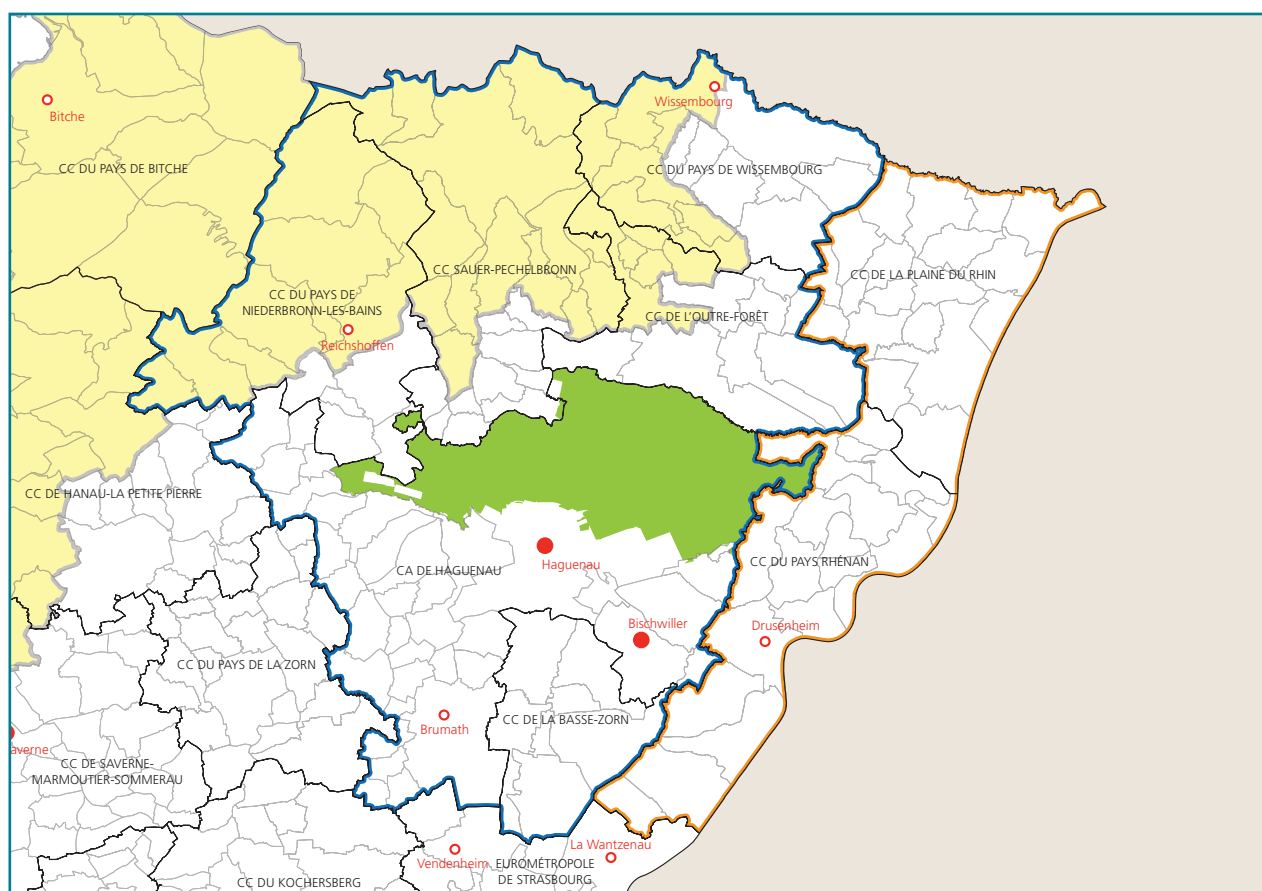
La CAH et la Ville de Haguenau s'investissent également dans la démarche Forêt d'Exception® sur l'axe de l'économie touristique pour tirer profit de nouvelles opportunités en lien avec la forêt. Périurbaine, entourée par un bassin de population de deux millions d'habitants dans un rayon de soixante-dix kilomètres, la forêt indivise de Haguenau constitue en effet un atout en matière d'attractivité pour le territoire. Il est aussi envisagé de conforter le rôle de la forêt dans le cadre de vie comme auxiliaire de la santé et lieu de ressourcement.

### 2.2.2. Le nouveau rôle de la forêt dans l'Alsace du Nord

Dès le départ, les acteurs de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception® ont souhaité donner au projet une ambition territoriale en affirmant leur volonté de provoquer des retombées positives au-delà du périmètre administratif strict de la forêt indivise.

Comme un défi lancé au contexte historique et géographique local, la démarche Forêt d'Exception® veut changer la mise en scène : la forêt de Haguenau ne joue plus le rôle de barrière naturelle qu'elle a eu par le passé entre l'outre-forêt et la plaine mais obtient le rôle principal de connecteur au sein du territoire.

Si son nom la rattache à la collectivité de Haguenau, la forêt indivise n'en demeure pas moins très accessible et fréquentée par les habitants des villages situés en limite nord de la forêt (de Mertzwiller à Bestchdorf), de Uberach à l'ouest et de Soufflenheim, Schirrhofen et Schirrhein à l'est. Ainsi les communes de Betschdorf et Soufflenheim font partie du comité de pilotage Forêt d'Exception® et représentent les populations limitrophes de la forêt.



Situation administrative - © E. Konne/ONF, 2019

Le massif forestier de Haguenau tient également une position centrale dans le territoire de l'Alsace du Nord puisqu'il jouxte à la fois les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains ; Sauer-Pechelbronn ; de l'Outre-forêt et du Pays Rhénan qui (avec la communauté de communes de la basse Zorn) forment le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) d'Alsace du Nord. Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce PETR constitue le plus grand pays alsacien par sa surface (près de 1 200 km<sup>2</sup>). Le projet de territoire est actuellement en cours de réalisation et repose sur deux documents cadres : le Schéma de cohérence territoriale d'Alsace du Nord (SCoTAN) et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Dans la phase préalable de diagnostic du territoire, le massif forestier de Haguenau est étudié pour identifier son futur rôle dans le Plan Climat. Son potentiel écologique est reconnu en termes de réserve de biodiversité, de source de bois énergie, de stockage de carbone ainsi que de régulateur de température.

En octobre 2017, une réunion d'ancrage territorial de la démarche est organisée. Toutes les communes et communautés de communes limitrophes de la forêt sont conviées. Il ressort de cette réunion que deux enjeux semblent partagés par l'ensemble des acteurs de l'Alsace du Nord : la valorisation de la ressource bois et le développement touristique. Dans ces deux domaines, la forêt est identifiée comme un levier.

Le dialogue se poursuit en 2019 sous un autre format : les membres du comité restreint de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception vont à la rencontre des communautés de communes riveraines. L'objectif est d'aboutir à un partenariat actif sur la base des actions engagées. Le développement touristique semble se confirmer comme fédérateur pour les acteurs de l'Alsace du Nord. La création de l'office du tourisme intercommunautaire sur le territoire des quatre communautés de communes situées au nord de la forêt constitue une opportunité pour mettre en place de nouveaux partenariats.

### 2.2.3. La Collectivité Européenne d'Alsace : un laboratoire territorial

**Le Conseil départemental du Bas-Rhin est un acteur incontournable de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception depuis ses débuts.** Il est actuellement au cœur d'un projet politique ambitieux.

En effet, les Conseils départementaux du Bas-Rhin et Haut-Rhin portent actuellement un projet de création d'une collectivité nouvelle, dénommée « Collectivité

Européenne d'Alsace » (CEA). Ce projet est né de la volonté de restituer une unité institutionnelle au territoire alsacien. Tout à fait novatrice, cette nouvelle collectivité constitue une application concrète avant l'heure du principe de différenciation territoriale que le Président de la République souhaiterait voir inscrite dans la constitution. Les présidents des deux Conseils départementaux ont en effet l'ambition de faire de l'Alsace « un territoire modèle des politiques publiques de proximité en France et en Europe ».

La loi Alsace a été promulguée par le Président de la République et est parue au Journal Officiel du 3 août 2019. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin seront officiellement regroupés sous le nom de la CEA.

Unique, la nouvelle collectivité disposera donc de compétences spécifiques en plus de celles habituellement exercées par les départements. Elle prendra notamment le rôle de chef de filât en matière de coopération transfrontalière. Parmi les autres compétences qui peuvent intéresser la démarche Forêt d'Exception®, nous pouvons citer :

- le tourisme, dans le cadre d'une coordination et d'une animation des politiques touristiques à l'échelle de l'Alsace,
- l'attractivité du territoire, l'ingénierie et l'insertion par l'activité économique et le soutien aux activités de proximité,
- la culture, et en particulier l'animation du patrimoine et de la culture alsacienne et rhénane.



**À partir de 2021, avec la CEA, la démarche Haguenau, Forêt d'Exception pourra donc bénéficier du soutien et de la compétence d'un partenaire d'envergure européenne. Cette profonde transformation de l'organisation administrative du territoire offre de nouvelles perspectives à la gouvernance du projet et une opportunité de s'ouvrir sur l'Europe.**

*« La démarche Forêt d'Exception® s'inscrit complètement dans l'esprit de co-construction de projets que le Conseil départemental développe avec les collectivités locales. Sur le canton de Haguenau, entre le Conseil départemental, la communauté d'agglomération, les autres intercommunalités et les communes, il y a une vraie dynamique du faire ensemble. Il y a dans ce territoire de l'Alsace du Nord un réel atout vert qu'on ne retrouve nulle part ailleurs ».*

**Isabelle Dollinger, Vice-Présidente du Conseil départemental du Bas-Rhin**

#### 2.2.4. Une dynamique du réseau Forêt d'Exception dans le Grand Est

La loi N° 2015-29 du 16 janvier 2015 a entraîné début 2016 la fusion des Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine et la création de la Région Grand Est. Depuis cette date, l'ancrage territorial de la forêt indivise de Haguenau se refléchit aussi à cette échelle.

Le nouveau découpage réunit au sein d'un même territoire administratif trois projets Forêt d'Exception, à savoir :

- **Verdun**, Forêt d'Exception : la démarche porte sur les 10 000 ha de la forêt domaniale de Verdun. Lancée en 2010 en partenariat avec le Conseil départemental de la Meuse notamment, elle s'est concrétisée en juin 2014 avec l'obtention du label ;
- **Montagne de Reims**, Forêt d'Exception : lancée en 2011 en partenariat avec le Parc naturel régional de la Montagne de Reims notamment, la démarche concerne les forêts domaniales de Verzy, Hautvillers et du Chêne à la Vierge, (3 500 ha au total). Elle s'est concrétisée en juin 2017 avec l'obtention du label ;
- **Haguenau**, Forêt d'Exception.

Ce nouveau cadre donne l'opportunité, au-delà de l'animation locale de la démarche, d'une mise en réseau et d'un partage d'expérience entre trois projets aux contextes locaux certes différents mais aux enjeux et à la finalité partagés. Dans cet objectif, **la direction territoriale Grand Est de l'ONF assure depuis 2018 une mission de coordination et de soutien aux trois projets Forêt d'Exception du Grand Est.**

Celle-ci concerne notamment :

- l'organisation de réunions d'échange régulières entre cheffes de projet (mutualisation des pratiques, recherche de solutions communes à des problématiques partagées...);
- l'apport d'un soutien technique (infographie, communication...);
- l'organisation de sessions de formations à destination des cheffes de projet ;
- la participation commune à des événements grand public ;
- à terme, la mise en contact des comités de pilotage des trois projets.

Cette mission a également pour objectif de renforcer les partenariats avec les structures d'envergure régionale et notamment la Région Grand Est : les contacts sont désormais envisagés à l'échelle des trois projets Forêt d'Exception du Grand Est, ce qui a pour effet d'augmenter leur visibilité.



Le stand Forêt d'Exception aux Journées d'Histoire Régionale (mars 2019)

En mars 2019, le réseau Forêt d'Exception du Grand Est a participé aux Journées d'Histoire Régionale organisées par le Comité d'histoire régionale de la Région Grand Est dans la Meuse, sur le thème « *Promenons-nous dans l'histoire, la forêt et les hommes* ». Verdun, Montagne de Reims et Haguenau ont en point commun d'avoir une relation homme-forêt historiquement très forte. Au cours de cette manifestation, les équipes locales ont pu présenter la richesse du patrimoine historique de chaque forêt ainsi que la façon dont il est valorisé dans la démarche Forêt d'Exception®.

Le projet Haguenau, Forêt d'Exception bénéficie ainsi des apports d'un réseau de proximité et d'un soutien actif, que ce soit pour la recherche de partenariats ou pour l'organisation de l'animation de la démarche.

## 2.3. L'ÉVOLUTION DU DIALOGUE DE L'INDIVISION AU MULTI-PARTENARIAT

### 2.3.1. L'indivision comme expérience historique de la codécision

Interrogé sur les fondements juridiques de l'indivision, Jacques Liagre, Chef du département juridique de l'ONF, s'exprime ainsi dans la revue *Arborescences* n° 78, de janvier-février 1999 : « *L'indivision est un cas particulier de copropriété où les copropriétaires (indivisaires) possèdent une quote-part de la propriété (un quart, un tiers, un dixième...) sans que celle-ci soit matériellement identifiée sur le terrain* ». Il faut donc comprendre que l'ensemble de la forêt indivise de Haguenau est la propriété commune des deux indivisaires, l'État et la Ville de Haguenau

Ce qu'il faut retenir c'est que l'obligation d'une décision unanime des indivisaires est requise pour tout acte de disposition, c'est-à-dire, tout acte de vente, échange, bail, don ou changement de la vocation forestière du bien. Sur ces sujets, l'État et la Ville de Haguenau propriétaires indivis ont le même niveau d'implication dans le processus de décision. Il s'agit donc d'une forme très particulière et très forte de concertation.

En ce qui concerne la gestion de la forêt indivise, d'un point de vue légal et réglementaire, c'est le Code Forestier qui s'applique et qui donne de plein droit le pouvoir à l'ONF de gérer et administrer la forêt, au même titre que les forêts domaniales. L'ONF est donc légalement habilité à gérer l'indivision et à engager les opérations de recettes et de dépenses pour le compte du bien indivis (la forêt) selon un partage strict par moitié.

Comment l'indivision est-elle mise en œuvre concrètement ? De manière opérationnelle, l'ONF gestionnaire met en œuvre les travaux sylvicoles et d'exploitation forestière en application de l'aménagement, approuvé par arrêté ministériel, qui a été élaboré en concertation avec la Ville. L'établissement engage sur son budget l'ensemble des dépenses d'entretien et d'investissement et perçoit toutes les recettes des ventes de bois et des autres produits de la forêt, le tout pour son propre compte et pour le compte de la Ville de Haguenau.

L'ONF reverse ensuite à la Ville de Haguenau les sommes qui lui reviennent (50 % des recettes) et lui facture la moitié des dépenses constatées. Une convention de gestion financière et comptable de l'indivision fixe les conditions dans lesquelles l'ONF réalise ces opérations comptables et précise la rémunération pour cette prestation. La Ville de Haguenau verse par ailleurs à l'ONF sur sa quote-part de 50 % : les frais de garderie et la taxe à l'hectare dus pour la mise en œuvre du régime forestier ainsi que des honoraires de maîtrise d'œuvre et d'assistance technique à donneur d'ordre.

L'ONF et la Ville de Haguenau se réunissent tous les deux mois pour traiter de la gestion courante de l'indivision notamment concernant :

- les questions foncières et d'usages ;
- l'exécution budgétaire de la forêt indivise ;
- les évolutions à apporter dans la gestion et les méthodes sylvicoles ...

Il a également été convenu de dresser un bilan régulier (tous les quatre à cinq ans) de mise en œuvre de l'aménagement forestier.

La mise en œuvre de la gestion forestière sur la forêt indivise de Haguenau n'est pas exempte de difficultés pour le personnel chargé de sa mise

en œuvre. En effet, l'ONF se voit confier par la loi un double rôle : celui de représentant de l'État propriétaire et celui de gestionnaire de la forêt. Il doit alors être en mesure d'identifier le rôle qu'il doit endosser pour chaque décision. En outre, le régime de l'indivision lui impose une plus grande transparence dans la gestion que dans le cas d'une forêt domaniale car il a le devoir de rendre des comptes à la Ville copropriétaire.

En tant que collectivité locale, la Ville est très attachée au rôle social de la forêt. Elle est la première concernée par l'ancrage de la forêt dans son territoire. Avec l'ONF, elle bénéficie des compétences du premier gestionnaire d'espaces naturels du territoire.

**La pratique historique de la codécision entre l'ONF et la Ville de Haguenau constitue un atout pour la mise en place d'une dé-**

**marche de concertation renforcée, pratique exigée par la démarche de labellisation Forêt d'Exception®.** Les deux acteurs ont acquis l'expérience de la pratique du dialogue, de l'obligation de transparence (rendre des comptes) et de la nécessité d'un consensus d'où certaines concessions pour une prise en compte des attentes de chaque indivisaire.

**Fruit de l'histoire, la stabilité et l'équilibre du régime de l'indivision de la forêt de Haguenau ne sont pas remis en cause et celui-ci conserve toute sa pertinence pour l'avenir.** Garant de l'intégrité de la forêt, il se présente comme un atout pour la gestion multifonctionnelle et durable de la forêt, bénéficiant de la complémentarité de deux acteurs du territoire agissant chacun à leur échelle.



Mise en œuvre de l'indivision  
© E. Konne/ONF 2019

### 2.3.2. Le dispositif de concertation

**La démarche Haguenau, Forêt d'Exception repose sur un système de gouvernance à trois niveaux.**

Au premier niveau, l'échelon décisionnel, se trouve le comité de pilotage composé d'une quarantaine de structures. Il est présidé par le sous-préfet du canton de Haguenau-Wissembourg et co-présidé par la Ville de Haguenau et l'ONF. Sont représentés au COPIL : les collectivités locales, les services de l'État et l'armée, les groupements professionnels, les acteurs du tourisme, de l'environnement, de la pêche et de la chasse, des loisirs de nature et de la culture, de l'histoire, de la recherche de l'art et de l'artisanat.

Le COPIL est l'instance décisionnelle et de cadrage de la démarche. Il se réunit régulièrement depuis le lancement de la démarche en 2015 au rythme de deux séances par an en moyenne. Ces deux dernières années, il a été rejoint par le PETR d'Alsace du Nord (créé au 1<sup>er</sup> janvier 2019), le Syndicat de Coopération pour le PNR des Vosges du Nord (SYCOPARC) et l'association des communes forestières d'Alsace. Le comité restreint qui réunit le président et les co-présidents a pour mission de préparer les séances du COPIL et de superviser l'animation de la démarche.

**Lors de sa première séance en septembre 2015, le COPIL Haguenau, Forêt d'Exception adopte un document cadrant le dispositif de concertation. Celui-ci a pour objectif de donner aux partenaires les moyens d'être efficaces dans le processus de labellisation.**

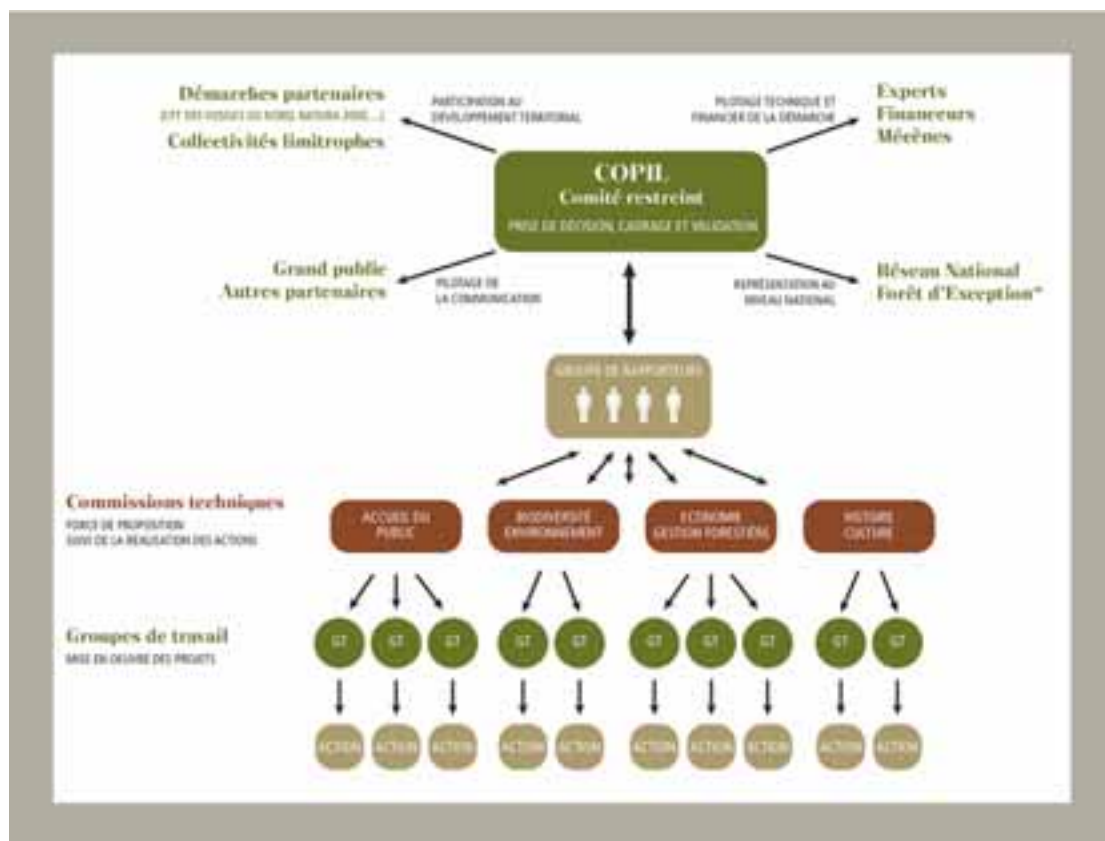
En premier lieu, ce document fait état de l'adaptation du système de gouvernance local de la démarche Forêt d'Exception dans le contexte de l'indivision. Il est ainsi exposé que le dispositif de concertation est conçu de façon à dépasser la relation bilatérale entre l'ONF et la Ville de Haguenau qui sont déjà engagés dans un dialogue quotidien pour la gestion de la forêt. C'est pourquoi, par dérogation à l'usage pratiqué dans les autres forêts du réseau Forêt d'Exception®, la présidence du COPIL n'est pas confiée à un élu mais à un représentant de l'État. Sur proposition de la Ville de Haguenau et de l'ONF, le sous-préfet est ainsi nommé président du COPIL d'un commun accord entre tous les membres.

En second lieu, le document de cadrage détermine les modalités de prise de décision. Il est convenu que le recours au vote ne serait pas systématique mais utilisé sur proposition motivée d'un partenaire et après avis du président et des co-présidents, confirmant la compétence du COPIL pour prendre cette décision et le bien fondé du vote. Le recours au vote n'a jamais été utilisé à ce jour au COPIL.



© N. Renaud-Goud/ONF 2015

*Le premier COPIL de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception en septembre 2015*



Gouvernance du projet Haguenau, Forêt d'Exception® - © E. Konne/ONF, 2019

En troisième lieu, le document de cadrage créé, dès le lancement de la démarche, toutes les instances de concertation : le comité restreint, les commissions techniques et les ateliers participatifs. En dernier lieu dans ce document, les partenaires expriment les valeurs qu'ils partagent dans la pratique du dialogue (comme la bienveillance, la courtoisie, l'écoute...) avant de donner à la gouvernance deux ambitions : la simplification du dispositif de concertation à l'échelle du massif forestier (par un regroupement des différentes instances) et la construction d'une coopération transfrontalière. La démarche Haguenau, Forêt d'Exception est déjà envisagée comme le moyen de consolider une coopération franco-allemande déjà engagée par différents travaux.

**Il est important de souligner que le document de cadrage qui a créé le dispositif de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception dès son lancement n'a pas subi de profonde remise en question au cours des cinq années de travail qui ont suivi pour mener à bien le processus de labellisation.** La principale évolution concerne les commissions tech-

niques. En effet, au lancement de la démarche, les axes stratégiques ne sont pas encore définis. Leur champ d'action est alors flou : il peut s'agir d'une thématique ou bien d'une action plus précise.

À la fin de l'année 2017, après l'élaboration du protocole d'accord, le dispositif de concertation est réétudié afin de convenir d'une marche à suivre pour rédiger le contrat de projet. Les prérogatives des commissions techniques sont alors précisées : **une commission est créée pour chaque axe stratégique du protocole d'accord (accueil du public, biodiversité – environnement, économie – gestion forestière et histoire – culture)**. Un nouvel échelon est créé : les groupes de travail font leur entrée dans le dispositif pour mettre en œuvre concrètement les projets.

Les commissions techniques occupent avec les groupes de travail l'échelon opérationnel de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception. Force de proposition, elles sont en charge du suivi de la mise en œuvre des actions. Pour chaque commission, un rapporteur rend compte des travaux réalisés au COPIL. Le groupe constitué par les



rapporteurs des quatre commissions techniques constitue un échelon intermédiaire qui a été chargé de garantir la transversalité et la multifonctionnalité du projet collectif. Il a été mobilisé à des phases clés de la démarche : avant la finalisation du contrat de projet et lors de la rédaction du dossier de candidature au label.

### 2.3.3. La co-animation de la démarche

**L'indivision a donné l'habitude à la Ville et à l'ONF de dialoguer régulièrement pour mettre en œuvre la gestion de la forêt. L'animation de la démarche Forêt d'Exception s'est greffée sur ce mode de fonctionnement pour occuper une partie de plus en plus importante dans le processus de co-décision.**

L'animation de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception fait l'objet de l'action n°1 du contrat de projet. En l'affichant comme une action en soi, les partenaires ont souhaité montrer leur ambition d'inscrire ce projet de territoire dans la durée, au-delà des cinq ans du contrat de projet. L'ONF et la Ville de Haguenau se sont engagés à mettre à disposition les moyens nécessaires pour mettre en œuvre la démarche de labellisation dans les conditions définies par le COPIL.

L'agence ONF Nord-Alsace est le garant local de la procédure de labellisation Forêt d'Exception®. Elle coordonne le projet par l'intermédiaire d'un chef de projet désigné en interne. La Ville de Haguenau est le partenaire privilégié de l'ONF pour mener conjointement la procédure de labellisation. Elle désigne en interne un référent Forêt d'Exception, interlocuteur privilégié auprès de l'ONF.

L'animation de la démarche est assurée par le chef de projet ONF, en étroite collaboration avec le référent forêt de la Ville de Haguenau. Afin que la démarche reste objective auprès des partenaires associés, le chef de projet ONF et le référent Forêt d'Exception® de la Ville adoptent une posture neutre lors de l'animation de la démarche. Pour ce faire, les intérêts des deux parties sont représentés et défendus dans les différentes instances de gouvernance par des personnes tierces issues de leurs services respectifs et clairement discernables des animateurs.

La co-animation de la démarche entre l'ONF et la Ville de Haguenau repose sur une complémentarité entre les deux structures. L'ONF assure le lien avec le cadrage national et gère les relations avec le Comité national d'orientation (CNO) et les autres forêts du réseau. Il est le garant de la visibilité nationale de la démarche locale. L'ONF assure le secrétariat de la démarche, anime les réunions des instances de concertation et rédige les documents de cadrage qui sont ensuite soumis à la Ville pour validation.

La Ville de Haguenau est la plus légitime pour assurer l'ancrage territorial de la démarche et relayer la démarche auprès de la population locale. La démarche Forêt d'Exception® nécessite la réalisation d'études qui seront pour certaines rendues publiques. Afin de garantir la cohérence de la démarche et de conforter la collaboration entre les deux parties, la réalisation de ce type d'étude fait l'objet d'une validation conjointe de la Ville de Haguenau et de l'ONF, quel que soit le commanditaire de l'étude. D'une manière générale, les deux parties veillent à s'informer mutuellement des relations et des projets avec les partenaires qui ont un enjeu fort et en lien avec la démarche Forêt d'Exception®.

**La co-animation impose des contacts très réguliers entre les co-animateurs et une grande réactivité pour ne pas freiner l'avancement de la démarche.** Pour cela, ils disposent de plusieurs espaces de dialogues :

- des échanges téléphoniques et mails très réguliers entre les deux chefs de projet ;
- les réunions bimestrielles entre l'ONF et la Ville pour la gestion de l'indivision ;
- les comités restreints ;
- des réunions spécifiques organisées pour traiter de sujets précis le cas échéant.

Un contact régulier est également entretenu avec les services de la sous-préfecture pour la bonne administration de la démarche.

Le financement de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception (animation, études, travaux...) est géré en marge de la convention de gestion financière de la forêt indivise qui lie l'ONF et la Ville de Haguenau. Les frais d'animation des réunions inhérentes à la mise en œuvre de la démarche de labellisation sont partagés à parts égales entre les deux parties. L'ONF prend à sa charge le temps

de chef de projet dédié à l'animation ainsi que la mise en forme graphique et l'impression des documents cadre de la démarche (protocole d'accord, contrat de projet et dossier de candidature). Outre le temps de personnel, la participation de la Ville de Haguenau prend la forme d'une mise à disposition de moyens matériels (salle de réunions, matériel informatique). Les frais liés aux cérémonies organisées dans le cadre de la démarche sont partagés à parts égales entre les parties.

*« De par ma position de référent territoriale d'Alsace destination tourisme, la commission technique « accueil du public » est l'une des instances que je suis le plus. L'avantage avec l'outil Chlorofil® c'est que j'ai accès à l'ensemble des travaux. L'émulation et la productivité des participants est proportionnelle à la très bonne gestion de ce projet par l'ONF je pense ! »*

**Laetitia Connan-Gstyr**, référente du territoire Alsace du Nord à l'ADT

#### CHLOROFIL®, UN OUTIL AU SERVICE DE LA CONCERTATION

Chlorofil® est un espace de travail collaboratif en ligne utilisé en interne à l'ONF. Suite aux remarques formulées par les membres du COFIL sur la nécessité d'améliorer le partage des données, il a été décidé de mettre cet outil à disposition des acteurs de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception afin de fluidifier la diffusion d'informations entre les acteurs, d'améliorer les relations de travail et de faciliter les échanges.

Ainsi, le groupe privé Haguenau, Forêt d'Exception a été créé sur la plateforme Chlorofil® en fin d'année 2017 au moment de la signature du protocole d'accord. Tous les partenaires de la démarche qui le souhaitent y sont inscrits. Aujourd'hui, le groupe compte 87 membres et fait preuve d'une belle dynamique. Tous les documents ressources de la démarche y sont archivés (comptes rendus de réunions, études...) et les temps forts sont renseignés dans l'agenda. Si les animateurs de la démarche restent les principaux contributeurs, les informations publiées sont visualisées par de nombreux partenaires.

#### 2.3.4. Des partenaires engagés

La sous-préfecture de Haguenau-Wissembourg, la Ville de Haguenau et l'ONF conjuguent leurs efforts pour assurer le portage politique de la démarche auprès des services de l'État, des collectivités locales et dans le cadre des missions qui leurs sont propres.

La liste des partenaires de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception figure en annexe 1 de ce document.

##### a) Les engagements de l'ONF

Depuis le lancement de la démarche, l'ONF met à disposition un chef de projet de l'agence études Grand Est (interne), formé à la gestion de projets complexes et aux techniques du dialogue territorial, pour animer la démarche Forêt d'Exception®. Celui-ci met en œuvre ses compétences au service de l'agence ONF Nord-Alsace pour conduire le processus de labellisation.

Au-delà du chef de projet Forêt d'Exception®, c'est toute une équipe qui est mobilisée. Chaque membre de l'équipe se voit attribuer une mission qui contribue à la réussite de la démarche :

- le portage du projet est assuré pour l'établissement par le directeur de l'agence Nord-Alsace qui est également en charge de la maîtrise d'ouvrage d'une partie des projets réalisés dans le cadre de la démarche ;
- la gestion forestière est mise en œuvre sur la forêt indivise par une équipe de dix techniciens forestiers réunis dans l'unité territoriale (UT) de Haguenau et encadrés par un responsable d'UT (RUT). Les membres de l'UT représentent l'ONF gestionnaire de la forêt dans les différentes instances de concertation de la démarche Forêt d'Exception® ;
- à l'échelle régionale, l'entrée de Haguenau dans le réseau Forêt d'Exception® a motivé la création d'une mission de coordination des trois forêts d'Exception de la région Grand Est au sein de la direction territoriale de l'ONF. Celle-ci a pour objectif de renforcer la dynamique interne au service de la démarche.

« Depuis le lancement du projet Haguenau, Forêt d'Exception, nous avons dû changer quelques habitudes. En effet, nous prenons davantage le temps de nous investir pour expliquer notre métier au public. À travers les discussions avec les partenaires, nous prenons conscience des différents regards portés par le public sur la forêt. Dans notre gestion courante du massif de Haguenau (martelage par exemple), nous prenons plus de soin à prendre en considération ces aspects multifonctionnels ».

**Anthony Viaud, technicien forestier territorial sur la forêt indivise de Haguenau**

L'équipe locale peut en outre compter sur le soutien de nombreux autres services internes, notamment :

- les services généraux et travaux de l'agence Nord-Alsace pour le suivi administratif ;
- le service communication de la direction territoriale Grand Est pour l'organisation d'évènements et de manifestations ;
- l'agence études Grand Est pour le pilotage de certaines actions et la réalisation d'études dans les domaines de l'environnement, de l'accueil du public ou du paysage ;
- les réseaux naturalistes nationaux de l'établissement (réseau mammifères, avifaune, habitats-flore...) pour la réalisation d'études environnementales ;
- les services de recherche et développement de la direction générale.

De plus chaque année, depuis 2016, l'ONF propose à des étudiants en fin d'étude, un stage en lien avec la démarche de labellisation. L'accueil de ces étudiants de profils variés apporte un soutien bienvenu pour l'animation de la démarche et la mise en œuvre des actions portées par l'ONF.

#### b) Les engagements de la Ville de Haguenau

La démarche de labellisation Forêt d'Exception® repose sur un engagement fort des collectivités locales tant pour le portage du projet que pour sa mise en œuvre. Ainsi, la Ville de Haguenau s'investit au travers de la démarche de labellisation que ce soit en termes de moyens humains, techniques, logistiques et financiers.

Le portage politique de cette démarche territoriale est ainsi assuré au niveau de la Ville par

Monsieur le Maire en tant que co-président du Comité de pilotage et membre du Comité restreint. Ce portage permet à la fois de fédérer les partenaires, de donner le cap de la démarche et de garantir son dynamisme. La direction générale de la Ville, tout comme le cabinet du maire sont également mobilisés. Plusieurs adjoints et conseillers délégués sont aussi investis dans la démarche que ce soit sur les questions touristiques, économiques ou encore éducatives.

En termes d'animation de la démarche, il a rapidement été convenu de la participation de la Ville aux côtés du chef de projet l'ONF, à la fois pour l'animation des instances de gouvernance du projet, des commissions techniques et de groupes de travail dédiés à la mise en œuvre des actions opérationnelles du projet. À ce titre, la Ville de Haguenau met à disposition du projet un quart temps de chargée de mission.

La Ville intervient également par le biais de ses différentes directions et services. En effet, leurs compétences sont mises à contribution pour l'organisation des temps forts de la démarche ou pour sa promotion. Ils sont également amenés à intervenir en tant que contributeurs techniques dans le cadre de la réalisation des actions. Ce sont ainsi à la fois, la direction de la communication, la direction de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement, la direction des interventions et du cadre de vie, la direction de la culture et le service des musées et archives, la direction des finances et des achats, l'office de tourisme du Pays de Haguenau, la direction de la jeunesse et des sports, la direction des mobilités de la voirie et des réseaux, la direction de l'aménagement numérique et des systèmes d'information ainsi que le service lecture publique de Haguenau qui sont mobilisés. Ce sont au total plus de vingt-cinq collaborateurs de la Ville de Haguenau qui sont impliqués dans un ou plusieurs projets de la démarche de labellisation Haguenau, Forêt d'Exception.

#### c) Les engagements des autres partenaires

**L'implication de l'ensemble des partenaires de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception est à souligner. L'assiduité aux différentes réunions et la dynamique du travail collectif ont permis de mener le**

**processus de labellisation dans des délais raisonnables.**

Le fait que la forêt de Haguenau ait obtenu le meilleur taux de réponse à l'enquête nationale d'évaluation du label (menée à l'été 2019) montre que les partenaires ont de l'ambition pour le projet haguénovien.

Le Conseil départemental du Bas-Rhin participe au projet Haguenau, Forêt d'Exception depuis son lancement. Attaché au caractère partenarial de la démarche, il est convaincu de l'intérêt de la démarche pour le territoire bas-rhinois. Il souhaite que l'obtention du label permette à terme de constituer un atout de marketing territorial, et participer à l'attractivité de l'Alsace du Nord. Le Conseil départemental accompagne le processus de labellisation en participant aux différentes instances de concertation. Il est signataire du protocole d'accord et du contrat de projet. C'est Isabelle Dollinger, vice-présidente en charge du territoire nord, qui représente le Conseil départemental au COPIL.

Plusieurs missions et politiques menées par le Conseil départemental et ses partenaires sont liées aux actions qui découleront de la démarche :

- l'inventaire des arbres remarquables bas-rhinois ;
- la valorisation touristique, sportive et culturelle ;
- le développement des itinéraires cyclables ;
- l'accessibilité routière par les routes départementales concernées ;
- le Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) et le Plan départemental des itinéraires pédestres et de randonnée (PDIPR) ;
- l'éducation à l'environnement ;
- la protection et valorisation des Espaces naturels sensibles (ENS) ;
- la valorisation durable du capital forestier du territoire et le soutien à la filière bois locale ;
- la politique départementale en matière de transition énergétique. Le Conseil départemental souhaite en effet « faire de l'Alsace une terre d'innovation de la transition énergétique et écologique » en valorisant l'ensemble des ressources naturelles du territoire, notamment le bois et la géothermie.

Concrètement, un certain nombre d'agents du Conseil départemental (en charge de de l'environnement, de la culture et du patrimoine, des infrastructures et réseaux, de l'éducation, sport,

jeunesse...) et de ses partenaires (Alsace destination tourisme (ADT), Agence de développement d'Alsace (ADIRA), Archéologie Alsace) participent et apportent leurs contributions aux commissions techniques et aux groupes de travail pour mettre en exécution le contrat de projet. Une chargée de mission de la délégation du territoire Nord assure le relai de la démarche Forêt d'Exception® au sein des différents services du Conseil départemental et coordonne leurs différentes interventions. Elle travaille également en binôme avec l'élue référente pour la démarche.

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a mis au point un outil pour co-construire des projets avec les territoires et définir en conséquence sa contribution financière : les contrats départementaux de développement territorial et humain. Dans le contrat du territoire d'action nord, la démarche Haguenau, Forêt d'Exception apparaît dans l'axe « développer le thermalisme et le tourisme » avec l'objectif d'« accompagner la valorisation et la mise en tourisme de la Forêt d'Exception de Haguenau ». Si le contrat départemental est le cadre juridique du partenariat, il est complété par des conventions qui précisent les contributions financières.

En complément du contrat départemental de territoire, une convention tripartite entre l'ONF, la Ville de Haguenau et le Conseil départemental, spécifique à la démarche Forêt d'Exception, est en cours de préparation.

La Région Grand Est participe également à la démarche Haguenau, Forêt d'Exception. Au COPIL, elle est représentée par Hubert Walter, conseiller régional. Pour appliquer le SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation), la Région Grand Est met en œuvre le Plan offensive croissance emploi (POCE), un contrat-cadre territorialisé. Celui-ci permet de mobiliser les outils d'aide au développement économique dont dispose la Région.

La démarche Haguenau, Forêt d'Exception est déjà inscrite dans un projet de POCE préparé par la Région et la CAH. Le document final portera sur un périmètre au moins équivalent à celui du PETR d'Alsace du Nord. Une fois validé par la Région, chaque projet fera l'objet d'un contrat spécifique qui précisera la contribution régionale.

La Région Grand Est peut également être amenée à contribuer à la démarche en tant qu'autorité de gestion des fonds structurels européens et notamment FEDER et FEADER. À ce stade, ces programmes n'ont pas encore été mobilisés, mais certaines actions du contrat de projet pourront vraisemblablement prétendre à ce type de financement. Les Programmes opérationnels (PO) et Programmes de développement Rural (PDR) actuels arrivent à terme en 2020. Lors de la définition des nouveaux programmes, des sujets tels que la multifonctionnalité des forêts et les actions qui y sont associées, revêtent une importance capitale pour la démarche Haguenau, Forêt d'Exception.

À l'image du Conseil départemental et de la Région Grand Est, l'ONF et la Ville de Haguenau sont amenés à signer des conventions avec les différents partenaires au fur et à mesure du développement des actions du contrat de projet.

#### d) Les principes de financement des actions

Du fait du caractère indivis de la forêt, la participation financière de l'ONF et de la Ville de Haguenau aux actions du contrat de projet doit être équilibrée. Ce principe est difficilement applicable à l'échelle de chaque action pour plusieurs raisons : le choix nécessaire de la structure porteuse a des conséquences financières, la nature des actions est très variable et l'éligibilité à certaines subventions détermine la structure qui engagera la dépense. Pour ces différentes raisons, l'équilibre financier entre l'ONF et la Ville de Haguenau est recherché annuellement.

Pour ce faire, le chef de projet Forêt d'Exception® de l'ONF et le référent Forêt d'Exception® de la Ville de Haguenau présentent chaque année aux deux parties un budget prévisionnel commun réalisé sur la base du programme défini dans le contrat de projet. Ce budget prévisionnel commun est validé par les deux parties.

**Outre la participation financière de la Ville de Haguenau et de l'ONF, chaque action fait l'objet d'un plan de financement qui est établi par les différents partenaires dans le cadre des groupes de travail.** C'est aussi dans ce cadre que le choix du recours à une subvention est pris collégalement. Le bilan financier est ensuite établi action par action et reporté dans le tableau de bord global de suivi de la démarche.

# 3. Concrétisation d'un projet fédérateur pour le territoire



HAGUENAU



### 3.1. UNE STRATÉGIE AU SERVICE DE L'OPÉRATIONNEL

#### 3.1.1. Les quatre axes du protocole d'accord toujours réaffirmés...

Fin 2017, la réflexion pour le contrat de projet s'engage dans la continuité du protocole d'accord. Entre ces deux étapes clés, l'année 2017 constitue une période de transition consacrée à la mise en œuvre d'actions pilotes, notamment le lancement du programme de sorties thématiques, la mise en valeur des arbres remarquables et la création d'un groupe dédié à la démarche sur la plateforme Chlorofil® (réseau social professionnel de l'ONF). **Par leur retour d'expérience, ces actions phares ont permis d'enrichir et de faire évoluer la stratégie globale du projet et de préparer le futur plan d'action.**

Depuis le lancement de la démarche, l'ambition d'inscrire les projets dans le long terme, au-delà des cinq années de détention de label, perdure. **Dans sa séance du 15 janvier 2016, le COPIL exprime son souhait que les orientations stratégiques constituent le « ciment de la démarche » et fédèrent ainsi les partenaires.**

Les axes stratégiques de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception demeurent donc les suivants :

- la forêt, lieu d'accueil ;
- la forêt, réservoir de biodiversité ;
- la forêt, support de l'économie locale ;
- la forêt, source de lien avec l'Homme.

**Si c'est bien le COPIL qui dicte la stratégie de la démarche, chacune des instances de la concertation se l'est appropriée.**

Lorsqu'elles sont réunies pour la première fois, les quatre commissions techniques sont toutes interrogées sur l'opportunité de faire évoluer la stratégie de la démarche. **Les axes stratégiques sont réaffirmés dans chaque commission technique, objectif par objectif, un an après la signature du protocole d'accord.** Les partenaires conviennent de n'établir aucune hiérarchie dans les objectifs à ce stade. C'est sur cette base que la réflexion sur le contrat de projet est engagée.

Face à l'importance des besoins exprimés dès le lancement de la démarche, **la réflexion sur la rénovation de l'offre d'accueil de la forêt maintient sa position dominante dans la stratégie globale.** Les partenaires de la démarche acteurs du tourisme, des loisirs de nature ou de l'éducation à l'environnement font preuve d'une grande implication dans la concertation et sont à l'origine du déploiement de cet axe stratégique dans le contrat de projet.

Tels qu'ils sont formulés dans le protocole d'accord, les objectifs du deuxième axe stratégique (biodiversité – environnement), sont assez génériques. Ce n'est qu'au moment de réfléchir à des actions concrètes que les partenaires ont pris conscience que les enjeux environnementaux locaux imposaient de se concentrer sur les milieux humides. Si la stratégie environnementale de la démarche devait être précisée aujourd'hui, la préservation des milieux aquatiques serait certainement affichée comme un objectif à part entière. Par ailleurs, au cours des travaux de concertation, la sylviculture courante s'est imposée à Haguenau comme le meilleur outil pour agir dans un premier temps sur la préservation de la biodiversité. Ainsi s'est précisé le volet environnemental de la stratégie.

Les évolutions stratégiques du volet économique sont traitées dans le paragraphe 3.1.3 qui expose l'articulation de la démarche Forêt d'Exception® avec la Charte forestière de territoire des Vosges du Nord. Le volet histoire – culture est quant à lui très intégré dans les autres axes stratégiques. Au stade actuel de la concertation, il n'a pas évolué de façon autonome.

En définitive le cadrage politique de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception n'a pas fondamentalement changé depuis le départ. **Les acteurs de la démarche souhaitent avant tout que la stratégie soit fondée sur des éléments solides et qu'elle ait la souplesse de s'adapter aux nouvelles connaissances et aux évolutions du contexte local pour demeurer porteuse de sens.**

Sur certains sujets en particulier, la stratégie pourra être approfondie. Plusieurs actions du contrat de projet ont ainsi un objectif stratégique. C'est le cas du plan de communication et de pro-

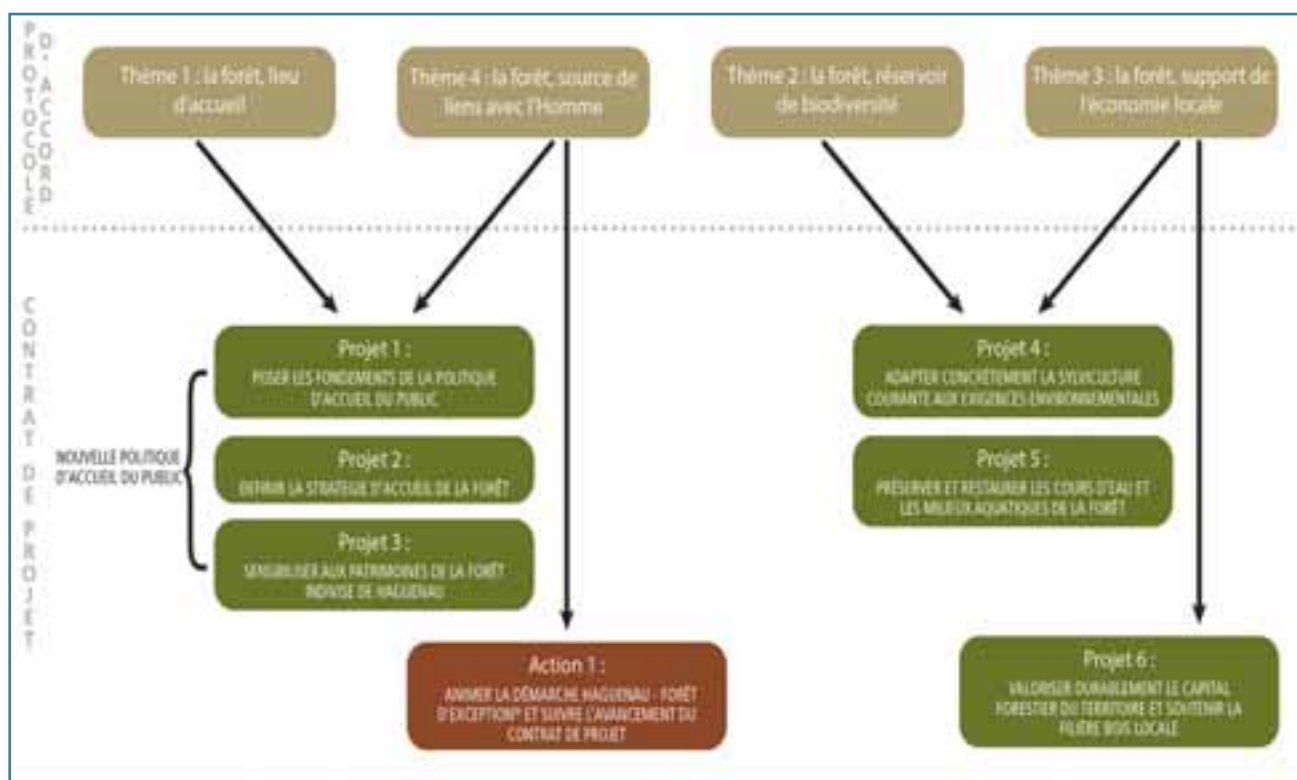
motion de la forêt (action 9) qui comportera une dimension politique ; de l'étude de fréquentation (action 2) dont les résultats sont attendus pour préciser la stratégie en matière d'accueil du public ou bien encore du diagnostic de biodiversité (action 14) dont la finalité est de co-construire une stratégie environnementale à l'échelle du massif.

### 3.1.2. ... sur lesquels le contrat de projet peut s'appuyer

Le schéma ci-dessous illustre la façon dont les axes thématiques du protocole d'accord ont été déclinés en projets concrets.

Le contrat de projet Haguenau, Forêt d'Exception 2019-2023 est un ensemble cohérent. **Les actions n'ont pas été conçues de façon autonome mais en tenant compte des liens qui existent entre elles et de leur capacité à répondre à des enjeux plus larges du territoire.** Chaque action constitue donc une opération qui contribue à un projet plus vaste.

Le contrat de projet est constitué de six projets fondamentaux dans lesquels sont réparties vingt-quatre actions. **Artisans de la gestion multifonctionnelle, l'équipe d'animation de la démarche et les rapporteurs des commissions techniques ont œuvré dans un souci de transversalité pour concevoir des projets durables.** Le raisonnement en termes de grands projets a aussi facilité le portage collectif du contrat de projet : chacun des partenaires a pu s'approprier l'ensemble du programme.



Du protocole d'accord au contrat de projet - © E. Konne/ONF 2019



Action 1 : Animer la démarche Haguenau, Forêt d'Exception et suivre l'avancement du contrat de projet.

→ **PROJET 1 : POSER LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL DU PUBLIC.**

Action 2 : Réaliser une étude de fréquentation de la forêt.

Action 3 : Réaliser un état des lieux de l'offre d'accueil de la forêt.

Action 4 : Réaliser un relevé LiDAR et exploiter les données acquises.

Action 5 : Réaliser un inventaire du patrimoine archéologique et historique de la forêt.

Action 6 : Réaliser un diagnostic des ressources économiques du massif forestier de Haguenau.

→ **PROJET 2 : DÉFINIR LA STRATÉGIE D'ACCUEIL DE LA FORÊT.**

Action 7 : Établir le schéma spatial de l'accueil du public en forêt.

Action 8 : Positionner la forêt comme un élément patrimonial de l'offre culturelle de la Ville et de son territoire.

Action 9 : Mettre en œuvre un plan de communication et de promotion de la forêt.

→ **PROJET 3 : SENSIBILISER AUX PATRIMOINES DE LA FORÊT INDIVISE DE HAGUENAU.**

Action 10 : Proposer des sorties thématiques guidées en forêt.

Action 11 : Organiser un évènement annuel pour le grand public en forêt.

Action 12 : Créer des sentiers de découverte multithématiques.

Action 13 : Réaliser une étude d'avant-projet pour la création d'un pôle d'accueil innovant, interactif et transversal en forêt.

→ **PROJET 4 : ADAPTER CONCRÈTEMENT LA SYLVICULTURE COURANTE AUX EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES.**

Action 14 : Identifier les zones sensibles de la forêt sur la base d'un diagnostic de biodiversité.

Action 15 : Construire un calendrier partagé des interventions sylvicoles adapté au rythme biologique des espèces patrimoniales.

Action 16 : Élaborer l'outil d'exploitation forestière durable spécifique à la forêt indivise de Haguenau.

Action 17 : Protéger des très gros chênes, hêtres et pins.

→ **PROJET 5 : PRÉSERVER ET RESTAURER LES COURS D'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES DE LA FORÊT.**

Action 18 : Piloter les études et les travaux de préservation et de renaturation des cours d'eaux et milieux aquatiques

Action 19 : Renaturer le Brumbach.

Action 20 : Réaménager le site des étangs Gründel

→ **PROJET 6 : VALORISER DURABLEMENT LE CAPITAL FORESTIER DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LA FILIÈRE BOIS LOCALE.**

Action 21 : Accompagner le développement de la filière locale de production de menuiseries patrimoniales en carrelets de pin sylvestre (contribution à la CFT des Vosges du Nord).

Action 22 : Construire un bâtiment en bois local éco-conçu pour les locaux de l'ONF à Haguenau.

Action 23 : Caractériser les qualités du chêne de Haguenau pour la vinification.

Action 24 : Contribuer à un programme de recherche sur l'adaptation des forêts au changement climatique.

*Structure du contrat de projet Haguenau, Forêt d'Exception 2019-2023*

Par souci d'efficacité, plusieurs niveaux de priorité ont été définis. Le contrat de projet prévoit ainsi un démarrage progressif des actions dans le temps. Certaines actions constituent des prérequis indispensables à la réalisation d'autres actions : les actions du projet 1 ainsi que l'action 14 (diagnostic de biodiversité). Elles ont donc été engagées en premier. Par la suite, les partenaires pourront s'atteler à la réalisation des autres actions.

Les tableaux ci-dessous reprennent les objectifs du protocole d'accord et les mettent en relation avec des actions mises en œuvre sur le massif, qu'elles soient inscrites dans le contrat de projet, ou qu'il s'agisse d'actions satellites mises en œuvre par les partenaires grâce à d'autres dispositifs. Ce document ne se veut pas exhaustif,

seules les actions portées à la connaissance de l'équipe projet Haguenau, Forêt d'Exception et en cohérence avec la démarche sont recensées. Les actions sont positionnées en face de l'objectif principal qu'elles servent mais peuvent bien entendu répondre à plusieurs objectifs. Cet exercice illustre le fait que **la stratégie de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception fait sens pour tous les acteurs du territoire et que leurs actions sont complémentaires pour l'atteinte des objectifs communs.**

*Légende des tableaux : en bleu les actions du contrat de projet Haguenau, Forêt d'Exception.*

### Thème 1 : la forêt, lieu d'accueil

Rendre la forêt plus accueillante et visible pour en faire un lieu de détente, une destination touristique, un support pédagogique pour l'éducation à l'environnement et l'approfondissement de la connaissance dans les domaines de l'environnement et de l'histoire.

Objectifs du protocole d'accord	Actions mises en œuvre sur le massif forestier
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>améliorer</b> l'attractivité de la forêt ;</li> <li>• <b>définir</b> une politique d'accueil du public ;</li> <li>• <b>organiser</b> le partage harmonieux de l'espace dans un esprit de compréhension mutuelle des usagers ;</li> <li>• <b>structurer</b> l'accueil du public ;</li> <li>• <b>développer</b> une économie de l'accueil du public en forêt ;</li> <li>• <b>mener</b> une réflexion sur la mise en valeur des paysages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfection de la bande de roulement de deux itinéraires cyclables (route forestière d'Uberach et itinéraire Gros chêne – Soufflenheim) pour un linéaire total de 17 km (Conseil départemental du Bas-Rhin) ;</li> <li>• <b>Action 10</b> : proposer des sorties thématiques guidées en forêt ;</li> <li>• <b>Action 12</b> : créer des sentiers de découverte multithématiques ;</li> <li>• <b>Action 13</b> : réaliser une étude d'avant-projet pour la création d'un pôle d'accueil innovant, interactif et transversal en forêt.</li> <li>• <b>Action 2</b> : réaliser une étude de fréquentation ;</li> <li>• <b>Action 3</b> : réaliser un état des lieux de l'offre d'accueil ;</li> <li>• <b>Action 7</b> : établir le schéma spatial de l'accueil ;</li> <li>• Étude d'accessibilité et de circulation intraforestière de la forêt indivise de Haguenau (étudiants en géographie de l'université de Strasbourg, pour la Ville de Haguenau, 2018).</li> <li>• Inventaire et mise en valeur des arbres remarquables de la forêt et candidature au label « arbre remarquable de France » pour 10 d'entre eux ;</li> <li>• Étude paysagère (ONF, 2017).</li> </ul>

## Thème 2 : la forêt, réservoir de biodiversité

Préserver les qualités environnementales de l'écosystème forestier liées à l'identité spécifique du massif (seul massif forestier français de type médio-européen, caractéristiques biogéographiques, réservoir de biodiversité) en luttant contre les menaces qui pèsent sur cet écosystème.

Objectifs du protocole d'accord	Actions mises en œuvre sur le massif forestier
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>renforcer</b> le rôle de corridor écologique joué par la forêt dans le processus de continuité écologique du territoire ;</li> <li>• <b>mobiliser</b> les programmes de protection existants (Natura 2000, réserves biologiques...) pour les rendre plus ambitieux en faveur des espèces spécifiquement adaptés aux habitats de la forêt ;</li> <li>• <b>préserver</b> la qualité spécifique de l'intégrité du sol ;</li> <li>• <b>adopter</b> un comportement exemplaire dans l'occupation de l'espace forestier ;</li> <li>• <b>restaurer</b> l'équilibre forêt gibier sur l'ensemble de la forêt ;</li> <li>• <b>valoriser</b> les pratiques de gestion forestière favorables à la préservation du patrimoine naturel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 14</b> : identifier les zones sensibles de la forêt sur la base d'un diagnostic de biodiversité ;</li> <li>• <b>Action 17</b> : protéger les très gros chênes, hêtres et pins ;</li> <li>• <b>Action 18</b> : piloter les études et les travaux de préservation des milieux aquatiques ;</li> <li>• <b>Action 19</b> : renaturer le Brumbach ;</li> <li>• <b>Action 20</b> : réaménager le site des étangs Gründel.</li> <li>• Projet de mise en œuvre d'une trame de vieux bois dans le cadre de la démarche Natura 2000 ;</li> <li>• Inventaire des chiroptères dans les réserves biologiques de la forêt indivise de Haguenau (ONF, 2019) ;</li> <li>• Inventaire des mares de la forêt indivise de Haguenau (Ville de Haguenau, 2019) ;</li> <li>• Projet de valorisation du bâti désaffecté dans la forêt indivise de Haguenau au profit des chiroptères dans le cadre de la mission d'intérêt général biodiversité nationale de l'ONF (2020).</li> <li>• <b>Action 15</b> : construire le calendrier partagé des interventions sylvicoles adapté au rythme biologique des espèces patrimoniales ;</li> <li>• <b>Action 16</b> : élaborer l'outil d'exploitation forestière durable spécifique à la forêt indivise de Haguenau.</li> </ul>

## Thème 3 : la forêt, support de l'économie locale

Dynamiser l'ensemble des secteurs de l'économie forestière responsable en s'appuyant sur les savoir-faire locaux et l'innovation dans un contexte de changement climatique.

Objectifs du protocole d'accord	Actions mises en œuvre sur le massif forestier
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>développer</b> le potentiel économique de la forêt ;</li> <li>• <b>développer</b> la filière locale de transformation du bois dans une logique de circuit court ;</li> <li>• <b>pérenniser</b> et valoriser les savoir-faire locaux liés aux utilisations traditionnelles des autres produits de la forêt ;</li> <li>• <b>préparer</b> une forêt résiliente face aux changements climatiques de demain ;</li> <li>• <b>intégrer</b> les possibilités offertes par les nouvelles technologies pour permettre le développement d'outils et de techniques de gestion innovants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 6</b> : réaliser un diagnostic des ressources économiques du massif forestier de Haguenau ;</li> <li>• <b>Action 21</b> : accompagner le développement de la filière locale de production de menuiseries patrimoine en carrelots de pin sylvestre ;</li> <li>• <b>Action 22</b> : construire un bâtiment en bois local éco-conçu pour les locaux de l'ONF ;</li> <li>• <b>Action 23</b> : caractériser les qualités du chêne de Haguenau pour la vinification ;</li> <li>• Redynamisation de l'activité des potiers d'Alsace du Nord et candidature au label Indication géographique de produits artisanaux (Conseil départemental du Bas-Rhin et Alsace Destination Tourisme) ;</li> <li>• Création d'une poterie originale à l'effigie de Forêt d'Exception®.</li> <li>• <b>Action 24</b> : contribuer à un programme de recherche sur l'adaptation des forêts au changement climatique</li> <li>• <b>Action 4</b> : réaliser un relevé LiDAR et exploiter les données acquises</li> </ul>

## Thème 4 : la forêt, source de lien avec l'Homme

Affirmer et promouvoir l'identité de la forêt indivise de Haguenau et exemplariser le rapport de l'Homme à la forêt au profit des générations futures.

Objectifs du protocole d'accord	Actions mises en œuvre sur le massif forestier
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>afficher</b> l'identité de la forêt et la valoriser comme un atout pour le territoire ;</li> <li>• renforcer le lien entre la Ville et la forêt ;</li> <li>• <b>féderer</b> et mettre en réseau les partenaires autour d'un projet d'avenir pour le territoire ;</li> <li>• <b>assurer</b> l'identification, la protection et la valorisation du patrimoine culturel présent en forêt.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 9</b> : mettre en œuvre un plan de communication et de promotion de la forêt ;</li> <li>• <b>Action 11</b> : organiser un événement annuel grand public en forêt.</li> <li>• <b>Action 1</b> : animer la démarche Haguenau, Forêt d'Exception et suivre l'avancement du contrat de projet ;</li> <li>• Création d'un groupe Haguenau, Forêt d'Exception sur la plateforme collaborative Chlorofil®</li> <li>• Inventaire des vestiges de guerre de la forêt indivise de Haguenau (ONF, 2018) ;</li> <li>• <b>Action 5</b> : réaliser un inventaire du patrimoine archéologique et historique de la forêt ;</li> <li>• <b>Action 8</b> : positionner la forêt comme un élément patrimonial de l'offre culturelle de la Ville et de son territoire.</li> <li>• Programmation de la direction de la culture de la Ville de Haguenau pour valoriser le patrimoine de la forêt (exposition des vestiges aux musées, événements lors de la nuit des musées ou de la nuit de la culture...).</li> </ul>

### 3.1.3. Main dans la main avec les démarches cousines du territoire

#### a) Avec l'aménagement forestier

L'aménagement forestier a un caractère réglementaire. Celui de la forêt indivise de Haguenau a été révisé récemment et couvre la période 2013-2032. La démarche Forêt d'Exception aura certainement une influence sur les modalités de mise en œuvre de cet aménagement. **La fin du contrat de projet (en 2023-2024) coïncidera avec le bilan à mi-période de l'aménagement. Il sera alors opportun d'étudier l'utilité d'y apporter des modifications en fonction du bilan des actions de la démarche Forêt d'Exception®.**

#### b) Avec le Programme régional de la forêt et du bois Grand Est

Le Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) Grand Est 2018-2027, qui décline la politique forestière du gouvernement à l'échelle régionale, a été finalisé en juillet 2019. Il a donc été élaboré au même moment que le contrat de projet Haguenau, Forêt d'Exception. La participation de la Direction régionale de l'alimentation, de

l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Grand Est à la gouvernance du projet Forêt d'Exception® a permis de favoriser l'inscription de la démarche dans ce qui n'était alors qu'un projet de programme régional.

**Il est important de noter que la démarche Haguenau, Forêt d'Exception® va conduire à court terme à la mise en œuvre très concrète de certaines actions préconisées par le PRFB.** Le tableau ci-dessous fait le parallèle entre certaines actions phares du PRFB et des actions du contrat de projet. Plusieurs actions du PRFB ne sont pas déclinées dans la démarche Forêt d'Exception parce qu'elles ne concernent pas ce type de forêt ou ne sont pas adaptées au contexte de la démarche.

Actions phares du PRFB Grand Est	Actions du contrat de projet Haguenau, Forêt d'Exception
II.2.6 <b>Stimuler</b> l'utilisation du bois dans la construction et la rénovation du bâti	<b>Action 21</b> : accompagner le développement de la filière locale de production de menuiseries patrimoine en carrelots de pin sylvestre ; <b>Action 22</b> : construire un bâtiment en bois local éco-conçu pour les locaux de l'ONF ;
III.2.2 <b>Communiquer</b> de manière volontariste auprès du grand public sur les enjeux de la sylviculture et de la récolte de bois	<b>Action 9</b> : mettre en œuvre un plan de communication et de promotion de la forêt ; <b>Action 12</b> : créer des sentiers de découverte multithématiques ;
IV.1.3 <b>Gérer</b> la forêt tout en préservant la biodiversité, en maintenant ou en rétablissant les continuités écologiques	Projet 4 sur la préservation de l'environnement en général et projet 5 plus spécifiquement lié aux milieux aquatiques
IV.2.4 <b>Développer</b> des itinéraires sylvicoles d'adaptation au changement climatique	<b>Action 24</b> : contribuer à un programme de recherche sur l'adaptation des forêts au changement climatique
Autres axes du PRFB Grand Est	Actions du contrat de projet Haguenau, Forêt d'Exception
IV.6.5 <b>Prévenir</b> les risques de tassement et d'appauvrissement des sols	<b>Action 16</b> : élaborer l'outil d'exploitation forestière durable spécifique à la forêt indivise de Haguenau
IV.1.4 <b>Gérer</b> la forêt tout en protégeant la ressource en eau	Projet 5 : préserver et restaurer les cours d'eaux et les milieux aquatiques de la forêt
IV.1.5 <b>Contribuer</b> à la connaissance et à l'évaluation des services rendus par les écosystèmes forestiers	<b>Action 14</b> : identifier les zones sensibles de la forêt sur la base d'un diagnostic de biodiversité

*Liens entre le PRFB Grand Est et le contrat de projet Haguenau, Forêt d'Exception*

En outre, la **démarche Haguenau, Forêt d'Exception participe aux actions du PRFB consistant à susciter l'intégration territoriale de la filière (II.4.4) et à encourager les projets territoriaux de développement forestier (II.4.8)**. Le processus d'élaboration des actions et la gouvernance globale du projet montrent que ces objectifs sont déjà en partie atteints. La DRAAF indique qu'il reste tout de même encore une marge de progression vis-à-vis des acteurs privés de la filière. Bien que certains soient présents dans le projet Forêt d'Exception®, ils demeurent difficiles à mobiliser compte tenu de leurs contraintes professionnelles. Il faut dire qu'ils ont été sollicités au même moment pour la Charte forestière de territoire des Vosges du Nord.

#### c) Avec la Charte forestière de territoire des Vosges du Nord

La Charte forestière de territoire (CFT) des Vosges du Nord est portée par le Syndicat de coopération du Parc naturel régional (PNR) des Vosges du Nord. Par cohérence avec la configuration de la filière bois des Vosges du Nord, le périmètre de la CFT a été élargi au-delà du périmètre du PNR des Vosges du Nord, en raison notamment du poids économique important de la forêt indivise de Haguenau. Le groupe de partenaires Haguenau, Forêt d'Exception s'est engagé dans la Charte par la voix de la présidente et des co-présidents du COPIL qui ont signé le document. **Les deux démarches sont liées par une participation croisée** : d'une part la Ville de Haguenau et

l'ONF sont membres des instances de concertation de la charte et d'autre part, le PNR des Vosges du Nord et FIBOIS (Filière bois) Grand Est, principaux acteurs de la Charte sont membres du COFIL et de la commission technique « économie » de la démarche Forêt d'Exception®.

*« Nous collaborons spécifiquement avec la démarche Haguenau, Forêt d'Exception® sur des actions ciblant des enjeux économiques concernés par le massif forestier de Haguenau. En parallèle, nous observerons avec attention les résultats de démarche Forêt d'Exception® qui propose des actions innovantes et expérimentales notamment sur les thématiques liées aux changements climatiques. Au-delà de nos collaborations sur ses actions précises, il faudra maintenir cette synergie et cette coordination entre nos deux démarches complémentaires ».*

**Michaël Weber**, président du Parc naturel régional des Vosges du Nord

En 2018, la rédaction du contrat de projet Haguenau, Forêt d'Exception a coïncidé avec l'élaboration de la CFT des Vosges du Nord dont le champ d'action est volontairement économique. Ainsi à ce moment-là dans les Vosges du Nord, la CFT s'est présentée comme la meilleure tribune pour la réflexion stratégique locale en matière de développement économique des espaces forestiers. C'est pourquoi, l'axe économique de la démarche Forêt d'Exception a été moins développé que les autres. Les efforts ont consisté à rechercher le moyen de contribuer le plus efficacement possible aux actions de la CFT.

Actions portées par Haguenau - Forêt d'Exception pour lesquelles le PNR (via la CFT) est un partenaire technique	Actions portées par la CFT des Vosges du Nord pour lesquelles Haguenau – Forêt d'Exception est partenaire clé
<b>Action 22</b> : construire un bâtiment en bois local éco-conçu pour les locaux de l'ONF à Haguenau	<b>Action 4</b> : échanges et information : sensibilisation du grand public sur les thématiques et les enjeux de la forêt
<b>Action 24</b> : contribuer à un programme de recherche sur l'adaptation des forêts au changement climatique (action 6 de la CFT)	<b>Action 16</b> : accompagner le développement de la filière de production locale de menuiseries adaptées aux patrimoines en carrelot de pin sylvestre (action 21 du contrat de projet Forêt d'Exception®)
	<b>Action 24</b> : réaliser des études d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage sur la réalisation de projets pilotes en construction en bois local (action 22 du contrat de projet Forêt d'Exception®)

Articulation entre la démarche Forêt d'Exception® et la charte forestière de territoire

Le groupe de partenaires Haguenau, Forêt d'Exception est également identifié dans la CFT des Vosges du Nord comme un acteur intéressé pour les actions suivantes :

- l'action 2 : valoriser la venaison (viande de gibier) ;
- l'action 3 : provoquer des échanges croisés et de transmission de savoir-faire entre les acteurs de la filière bois locale ;
- l'action 18 : répondre à une demande émergente en mobilier, agencement et équipement du territoire de façon innovante ;
- l'action 22 : proposer une communication pour les professionnels et le grand public sur la construction bois.

#### d) Avec Natura 2000

La Ville de Haguenau anime le dispositif Natura 2000 depuis ses débuts en 2012 – 2013. Un COPIL est commun à la Zone spéciale de conservation (ZSC) du massif forestier de Haguenau et à la Zone de protection spéciale (ZPS) de la Forêt de Haguenau. L'animateur de la démarche Natura 2000 est le rapporteur de la commission biodiversité – environnement de Haguenau, Forêt d'Exception. Il est le garant de la compatibilité des actions du contrat de projet (notamment les projets 4 et 5) avec les documents d'objectifs Natura 2000.

## 3.2. DES ACTIONS EN EXEMPLE

### 3.2.1. L'étude de fréquentation de la forêt

L'un des fondements du projet 1, axé sur la politique d'accueil du public en forêt indivise, est la réalisation d'une étude de fréquentation. En effet, cette action a été retenue comme primordiale par la commission technique « accueil du public » puisque jusqu'alors peu de données existent pour orienter l'élaboration d'une stratégie d'accueil de la forêt indivise. En 2017, un premier travail piloté par l'ONF permet de préparer un cahier des charges pour la mise en œuvre d'une étude de fréquentation. Ce document présente les principaux objectifs de l'étude, retranscrits ci-dessous, ainsi que les outils potentiellement utilisables pour y parvenir :

- **quantifier** la fréquentation de loisirs sur le périmètre de la forêt ;
- **connaître** l'origine géographique des visiteurs ;
- **évaluer** l'importance de chaque usage ;
- **obtenir** une répartition spatiale de la fréquentation ;
- **obtenir** des informations sur l'accessibilité de la forêt et la circulation intra forestière ;
- **identifier** les attentes et évaluer le niveau de satisfaction du public ;
- **caractériser** la perception de la forêt par le public ;
- **connaître** les caractéristiques des visiteurs ;
- **évaluer** l'impact environnemental de la fréquentation.

Il est décidé de mener l'étude en deux temps en commençant un volet quantitatif puis une partie plus qualitative. La première étape consiste à élaborer une estimation quantitative de la fréquentation sur la base d'un dénombrement réalisé avec plusieurs dispositifs. Les outils utilisés sont une étude statistique réalisée par un opérateur de téléphonie mobile ainsi que la mise en place de compteurs routiers et d'éco-compteurs. Pour la seconde étape, il s'agit de diffuser un questionnaire de satisfaction auprès d'un échantillon représentatif de la population fréquentant la forêt. Le but est de recenser les différents usages, recueillir les habitudes de pratique et évaluer la satisfaction mais aussi les attentes du public.

Ces deux études ont été pensées pour pouvoir *in fine* adapter l'offre d'accueil aux usages et aux attentes du public. Les résultats ont vocation à être mis en relation et analysés dans un rapport global qui proposera également des pistes d'actions réalisables. Enfin, une petite synthèse de cette étude est attendue pour pouvoir communiquer plus largement et informer la population.

L'action est actuellement en cours. Elle a officiellement démarré au printemps 2018 par la création du groupe de travail « étude de fréquentation » réunissant les partenaires suivants : Ville et Communauté d'Agglomération de Haguenau, Office du tourisme du Pays de Haguenau, Conseil départemental du Bas-Rhin, Alsace destination tourisme, Agence d'attractivité Alsace (Observatoire Régional du Tourisme), ARIENA. L'étude des données mobiles a débuté en mars 2019 et finira



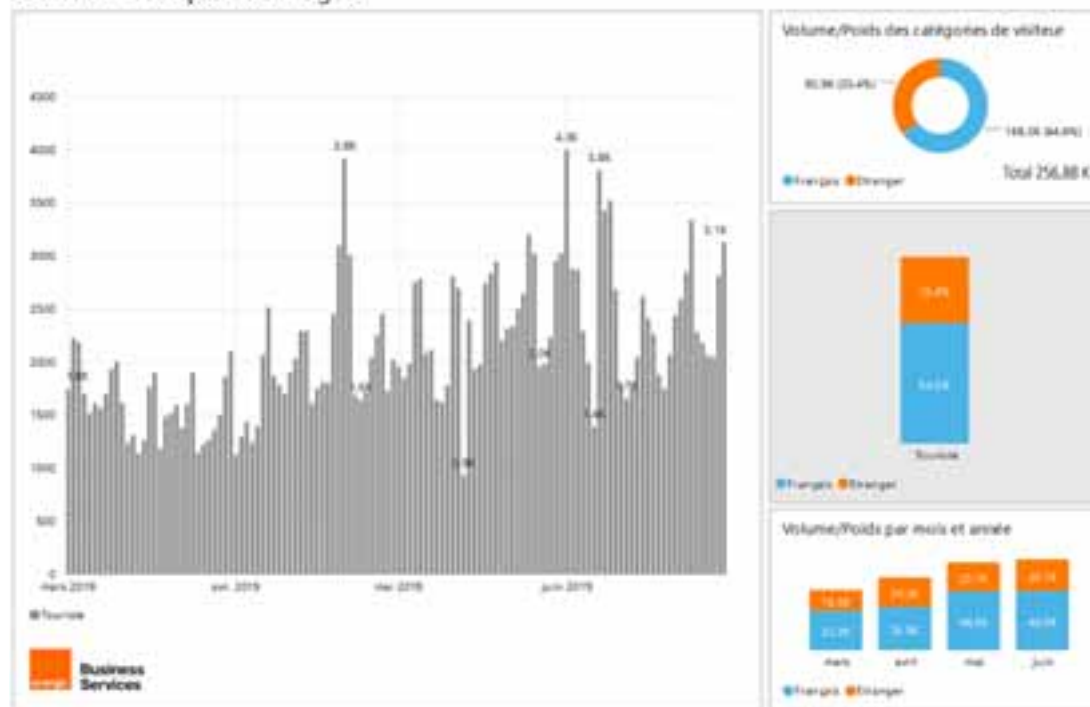
Installation d'un compteur routier sur la route forestière de l'Ermité en avril 2019

en février 2020. Les compteurs routiers fonctionnent sur quatre périodes en 2019 et les éco-compteurs ont été installés en juillet 2019. Pour ce qui est de la partie qualitative, la méthode de déploiement du questionnaire a été étudiée et choisie avec les partenaires du groupe de travail, sur les conseils de Jeffrey Dehez, chargé de recherche en économie à l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour

l'environnement et l'agriculture) et membre du CNO Forêt d'Exception®. Le questionnaire sera diffusé en mai 2020. La synthèse globale de l'étude de fréquentation sera donc réalisée en 2021. Pour cela, le groupe de travail prévoit de faire appel à un cabinet d'étude afin d'avoir une analyse la plus juste et la plus fine possible.

Cette action est financée à moitié par l'ONF et la Ville de Haguenau. Certains partenaires ont apporté leur soutien technique notamment la Communauté d'agglomération de Haguenau qui prête et installe les compteurs routiers et le Conseil départemental du Bas Rhin qui possède des éco-compteurs cyclistes sur le périmètre de la forêt et transmet les données collectées. L'Observatoire régional du tourisme et le Conseil départemental apportent leurs connaissances et savoir-faire issus d'études similaires menées en Alsace. Enfin, l'ensemble des partenaires de la démarche sera sollicité pour trouver des bénévoles prêts à devenir enquêteurs lors de la diffusion du questionnaire.

### Journée - Français et étrangers



Exemple de rendu proposé par Orange Flux Vision  
© Orange Flux Vision 2019



### 3.2.2. Le groupe de travail « eau »

La forêt indivise de Haguenau présente un réseau hydrographique important. Les tracés des cinq cours d'eau majeurs qui la traversent représentent un linéaire de plus de soixante-quinze km sans compter le réseau secondaire de ruisseaux. Forêt marécageuse jusqu'aux importants travaux de drainage du XIX<sup>e</sup> siècle, les milieux aquatiques et humides ont connus d'importantes modifications d'origine anthropique.

Compte tenu des enjeux écologiques liés à ces milieux humides (présence d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire, rôle d'expansion des crues...), les partenaires de la démarche Forêt d'Exception ont souhaité créer un groupe de travail qui puisse avoir une vision globale du sujet et prendre des décisions cohérentes à l'échelle de la forêt. Il s'agit d'une action à part entière du contrat de projet (n°18). Le groupe de travail « eau » s'attachera à définir et à piloter l'ensemble des réflexions visant l'atteinte du bon état écologie des cours d'eau situés en forêt indivise et aura pour mission la définition d'un programme d'actions adapté et sa mise en œuvre.

Le choix des membres constituant le groupe de travail a volontairement été élargi afin de mobiliser l'ensemble des structures compétentes sur le sujet. Il regroupe ainsi à la fois les services de

l'État compétents sur les questions administratives et réglementaires (Direction départementale des territoires, Agence française pour la biodiversité, Agence de l'eau Rhin-Meuse), la fédération de pêche locale, l'ONF mais aussi les associations naturalistes locales et les collectivités concernées. La Communauté d'agglomération de Haguenau est représentée au titre de sa compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) aux côtés de la Ville de Haguenau. La DREAL et la Région Grand Est sont également associées. Des contributeurs, identifiés comme personnes ressources peuvent également être conviés selon les besoins.

Le groupe de travail sera aussi amené à contribuer à d'autres actions du contrat de projet participant directement ou indirectement à améliorer la connaissance sur les cours d'eau et les milieux humides de la forêt. C'est notamment le cas de l'action visant l'acquisition de données LiDAR. Cet outil, fournissant une imagerie très fine des microreliefs du sol, permettra de mettre en évidence les anciens lits de cours d'eau et ainsi révéler les opportunités de renaturation.

Le groupe de travail sera également associé à la réalisation d'un diagnostic biodiversité prenant la forme d'une base de données naturalistes partagée. Cette base de données permettra une plus grande fluidité dans l'échange d'information



entre naturalistes et gestionnaires. Le diagnostic identifiera les zones sensibles y compris aquatiques, sur lesquelles les actions devront être mises en œuvre prioritairement.

Les échanges menés au cours des premières réunions ont mis l'accent sur l'importance de pouvoir proposer rapidement des actions concrètes. Au regard des études déjà menées sur le cours d'eau du Brumbach, révélant l'intérêt environnemental de ce cours d'eau mais aussi une altération des milieux aquatiques (banalisation des milieux) et de la continuité écologique, une action de renaturation de ce cours d'eau a été définie comme prioritaire.

Afin de compléter les informations déjà disponibles sur le Brumbach, une étude de la qualité de l'eau et une étude hydromorphologique et écologique ont été lancées en 2019 par la Communauté d'agglomération de Haguenau. Parallèlement, l'ONF met à disposition 20 journées de

chef de projet pour le pilotage et l'aboutissement de l'action. Les résultats de ces études venant compléter les données existantes seront croisés avec l'analyse LiDAR afin de permettre de définir finement le programme des travaux de renaturation qui pourra être lancé dès 2021.

Par ailleurs, le site des étangs Gründel, situés en cœur de forêt concentrent de multiples enjeux, qu'ils soient paysagers, sociaux (pêche, accueil des publics) ou environnementaux. Le groupe de travail « eau » sera en charge de questionner leur vocation en vue de définir des possibilités de réaménagement, qui conjuguent l'ensemble des enjeux associés à ce site sensible. Une action spécifique du contrat de projet est dédiée à ce sujet. Elle débutera par la réalisation d'un état des lieux du site (volets hydrologique, biodiversité et accueil des publics). Sur cette base, une étude d'aménagement sera menée afin d'aboutir à la définition d'un programme de travaux adapté.



*Une mare forestière  
en forêt indivise de Haguenau*

### 3.2.3 Une maison en bois local pour l'ONF

L'année 2019 a vu se concrétiser le projet de construction de nouveaux locaux professionnels pour les services de l'ONF à Haguenau. Le besoin est de rassembler sur un même lieu du personnel administratif et du personnel technique dans des locaux fonctionnels et éco-conçus. L'opération consiste donc à construire un bâtiment professionnel qui aura deux composantes : un immeuble de bureaux et un hangar à matériel. Un comité de pilotage a été constitué pour conduire le projet. L'ONF est également accompagné par un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le projet de Haguenau constitue **l'un des trois projets immobiliers d'envergure nationale de l'établissement ONF**, en cours et pour les

cinq prochaines années, avec ceux d'Epinal et de la direction générale. Par ailleurs, la réalisation de projets pilotes de construction en bois local est l'un des projets phare de la Charte Forestière de Territoire (CFT) des Vosges du Nord. Le projet immobilier de l'ONF à Haguenau constituera l'un des maillons de la collaboration entre la CFT et la démarche Forêt d'Exception®. La contribution de la CFT permettra la mise en place de réels partenariats avec les acteurs de la filière locale de transformation du bois. Réciproquement, le projet immobilier de Haguenau fera bénéficier aux acteurs de la filière et aux futurs porteurs de projet de son retour d'expérience.

Pour sa nouvelle implantation à Haguenau, l'ONF inscrit **le bois local comme composante essentielle du projet immobilier en recherchant** :



*Esquisse du nouveau bâtiment bois pour l'ONF à Haguenau*

- un bâtiment représentatif des activités du maître d'ouvrage, mettant en avant des filières courtes et des matériaux bio-sourcés issus du massif forestier environnant ;
- une utilisation du bois dans différentes composantes du bâtiment et suivant plusieurs modalités : charpente bois (et ossature bois en fonction des propositions des architectes), bardage bois et isolation bois, cloisonnement intérieur en panneaux bois acoustique, parquet bois d'essences variées, menuiseries extérieures bois ou bois/alu en façade exposée ;
- une production de chaleur assurée par une chaufferie bois.

### **L'ONF impose l'usage de bois local issu de la forêt indivise d'Haguenau et des forêts domaniales de la région.**

En décembre 2019, un cabinet d'architecte a été retenu pour un projet qui s'organise sur le paysage existant, dans un écrin végétal forestier qui viendra envelopper les espaces de travail.

Le bâtiment administratif répondra aux exigences thermiques et fonctionnelles de son utilisation. La conception spatiale de bureaux permettra une véritable flexibilité dans le temps grâce à des cloisons bois démontables. Un atrium central facilitera l'accueil des visiteurs et la distribution des bureaux, de la salle de réunion et des locaux techniques.

Le bâtiment technique sera traversant, afin de faciliter les accès des véhicules aux garages tout en desservant les aires de stationnement.

En ce qui concerne l'utilisation du bois, une attention particulière sera portée sur :

- la structure bois apparente en hêtre ;
- le plancher en pin ou sapin local ;
- le bardage des façades sous forme de bardes en pin sylvestre ou en douglas fendu ;
- le mobilier et la menuiserie intérieure en hêtre ;
- les parquets.

L'orientation des bâtiments, l'isolation en fibre de bois, la toiture végétalisée, le système de chauffage et de régulation thermique (chaudière à pellets et pompe à chaleur) définissent un projet résolument écologique et à très basse consommation énergétique.

### **3.2.4. Le plan de communication et de promotion de la forêt**

Communiquer sur un projet transversal et multipartenarial est une tâche complexe. Dès les premières réflexions sur le contrat de projet, toutes les commissions techniques ont formulé des pistes d'actions sur le thème de la communication. Dans un souci de performance et de professionnalisme, elles ont été regroupées en une seule action qui a vocation à être transversale.

**Le plan de communication et de promotion de la forêt est un outil indispensable à la mise en œuvre de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception.** Les actions n°1 (animation de la démarche) et n°9 (plan de communication et de promotion) du contrat de projet sont donc très liées. Le plan de communication a vocation à être utilisé aussi bien à l'échelle locale pour relater les actions mises en œuvre, qu'à l'échelle nationale pour révéler l'identité de la forêt indivise de Haguenau au sein du réseau Forêt d'Exception®.

Élaboré par l'ONF et la Ville de Haguenau (notamment la direction de la communication) il s'appuie sur les productions des ateliers participatifs du 26 février 2019 au cours desquels les membres du COPIL ont été invités à travailler sur les objectifs suivants :

- rendre la forêt visible par le public, identifiable ;
- sensibiliser le public à la préservation de la forêt ;
- valoriser la forêt comme un atout pour le territoire ;
- renforcer le lien entre la forêt et les habitants du territoire ;
- améliorer la communication entre les partenaires de la démarche Forêt d'Exception pour garantir la gestion multifonctionnelle de l'espace forestier.

Dans la version finale validée par le COPIL du 15 octobre 2019, le plan de communication et de promotion contient une charte des valeurs, une matrice de diagnostic, et onze messages principaux. Pour chacune des cibles principales et secondaires identifiées, des tonalités préférentielles ont été choisies.



Tournage pour France 3 Alsace en forêt indivise de Haguenau en juillet 2017

Dans un premier temps, il a été convenu de se concentrer sur une échéance à moyen terme. Le programme d'actions couvre donc la période 2019-2020. Il est fondé sur deux grands principes :

- communiquer sur les temps forts de la démarche en capitalisant sur des actions concrètes qui ont du sens pour les habitants du territoire ;
- s'appuyer sur les supports de communication déjà existants gérés par l'ensemble des partenaires de la démarche (web, print, relations presse, radio, affichage...).

La première action phare est lancée à l'automne 2019, avec un appel à concurrence qui vise à définir le positionnement et l'identité graphique de la forêt. Il s'agit d'une étape préalable qui permettra d'apporter de la cohérence à toute la communication et qui se verra déclinée dans la promotion de toutes les réalisations du contrat de projet.

### 3.3. TÉMOIGNER DE LA VIE DU PROJET

#### 3.3.1. Suivi de la réalisation des actions

Les modalités de suivi de l'avancement du contrat de projet Haguenau, Forêt d'Exception sont précisées dans la fiche action n°1. Le suivi reposera sur plusieurs dispositifs qui seront mis

en œuvre à partir de l'année 2020. Deux outils de suivi complémentaires seront élaborés :

- **un tableau de bord** composé d'indicateurs de l'avancement des actions et d'indicateurs de résultats. La composition de ce tableau de bord sera validée par le COPIL qui fixera également la fréquence à laquelle il sera mis à jour. Constitué d'éléments techniques, le tableau de bord a vocation à devenir le principal outil de pilotage de la démarche ;
- **un bilan annuel de la démarche** qui constitue le volet qualitatif de l'évaluation des actions. Il prendra la forme d'un document rédigé dans un style descriptif, informatif et communiquant. En effet, si la cible principale de ce bilan est l'ensemble des partenaires de la démarche, le document devra pouvoir être réemployé sans restructuration majeure comme outil de communication auprès des autres parties intéressées. Le bilan annuel proposera une analyse critique de l'avancement des projets, devant permettre au COPIL de piloter la démarche de façon éclairée. Il apportera également les éléments nécessaires à une éventuelle réorientation de la stratégie.

Ces deux outils de suivi seront élaborés par l'équipe d'animation de la démarche. Les modalités d'évaluation et de suivi de chaque action du contrat de projet seront déterminées en concertation au sein du groupe de travail concerné. Ensuite, les commissions techniques, instances responsables du suivi de la réalisation des actions, valideront la pertinence de l'ensemble avant de le soumettre au COPIL pour validation.

#### **La conception du dispositif de suivi de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception tient compte de l'expérience acquise au sein du réseau national.**

Ce retour d'expérience a mis en évidence la difficulté de suivre des indicateurs spécifiques pour chaque action au moment du contrat de projet. En effet, la manipulation d'un trop grand nombre d'indicateurs, qui peuvent se révéler abstraits, alourdit inutilement la mission de suivi et ne permet pas de rendre compte de la réalité du terrain. Ainsi, les partenaires de la démarche ont souhaité mettre en œuvre un procédé efficace, facile à manipuler, et qui permette d'inclure des données qualitatives.

Le suivi financier sera réalisé action par action au sein des groupes de travail. Ce suivi comportera le montage des plans de financement, le suivi des démarches de recherche de financement (subventions, mécénat...) et des conventions financières ainsi que le suivi des dépenses. Par souci de transparence et pour le bon suivi des projets dans le temps, la traçabilité des éléments financiers sera conservée.

En complément des éléments présentés ci-dessus, d'autres bilans et analyses nécessaires au bon déroulement de la démarche seront réguliè-

rement produits, en particulier dans les périodes charnières que peuvent constituer l'élaboration d'un nouveau contrat de projet, la candidature ou la demande de renouvellement du label.

### 3.3.2. Outils d'évaluation mis en place

Pour certaines actions du contrat de projet, l'évaluation revêt une importance particulière et un dispositif d'évaluation spécifique a été réfléchi au cas par cas.

Action du contrat de projet	Dispositif d'évaluation
<b>Action 2</b> : étude de fréquentation	L'étude réalisée entre 2018 et 2020 constituera l'état initial de la connaissance de la fréquentation. Les partenaires ont déjà acté le principe de refaire une étude de fréquentation dans quelques années pour comparer les niveaux de fréquentation et de satisfaction et évaluer les retombées de l'ensemble des investissements qui auront été réalisés en matière d'accueil du public dans le contrat de projet.
<b>Action 9</b> : plan de communication et de promotion de la forêt	Plusieurs indicateurs de performance sont envisagés pour évaluer le plan de communication et de promotion de la forêt : <ul style="list-style-type: none"> <li>• analyse des articles parus sur la forêt de Haguenau grâce à la revue de presse ;</li> <li>• analyse quantitative et qualitative des réactions sur les réseaux sociaux aux articles publiés sur la forêt ;</li> <li>• définition d'un objectif chiffré pour la fréquentation de certains événements (participants aux sorties en forêt, temps institutionnels, conférences et expositions...);</li> <li>• respect du calendrier pour les différentes actions ;</li> </ul>
<b>Action 10</b> : sorties thématiques guidées en forêt	Depuis 2018, un questionnaire de satisfaction en ligne est proposé aux participants des sorties du programme. Ils sont interrogés sur le mode de diffusion du programme, la logistique de l'organisation ainsi que la qualité des animations. Des questions préliminaires permettent également de mieux connaître le profil des participants. À la fin de chaque année, le bilan des réponses à ce questionnaire de satisfaction est pris en compte dans la programmation pour l'année suivante.
<b>Action 19</b> : renaturer le Brumbach	Le projet de renaturation du Brumbach prévoit dans sa dernière phase la mise en place d'un suivi scientifique sur plusieurs années. Le suivi consistera à évaluer l'efficacité des travaux en se concentrant notamment sur les macro-invertébrés benthiques, l'ichtyofaune et l'hydromorphologie. Le protocole de suivi sera élaboré en 2022 en parallèle de la mise en œuvre des travaux de renaturation.
<b>Action 24</b> : contribuer à un programme de recherche sur l'adaptation des forêts au changement climatique	Cette action comportera la mise au point d'un protocole de suivi scientifique dans sa phase opérationnelle (en 2022-2023).

*Dispositifs d'évaluation*

## 3.4. DES PERSPECTIVES POUR AIDER LE PROJET À GRANDIR

### 3.4.1. La coopération transfrontalière

La forêt indivise de Haguenau est la seule forêt du réseau Forêt d'Exception® située en zone frontalière. Cette situation particulière donne lieu à une collaboration régulière entre forestiers allemands et français.

Dans les années qui ont suivi la tempête Lothar de 1999, en particulier, une coopération entre forestiers français et allemands a été mise en œuvre, dans le cadre d'un projet Interreg (projet de coopération transfrontalière financé par de l'Union européenne). Portant sur les massifs forestiers de Haguenau et du Bienwald, la coopération a porté sur deux domaines en particulier :

- l'exploitation rapide des bois les plus précieux menacés de dépréciation avec le renfort de bûcherons et de débardeurs allemands ;
- la sensibilisation de l'ensemble des forestiers alsaciens à l'expérience de reconstitution naturelle opérée en Sarre et dans le Palatinat suite aux tempêtes de 1990 qui avaient épargné l'Alsace.

Le projet a notamment abouti à l'élaboration d'une typologie des régénérations naturelles des peuplements, la description de 10 000 ha sur le terrain grâce à cet outil et la réalisation d'un guide de sylviculture des jeunes peuplements. En parallèle de ce vaste projet, les forestiers français entretiennent depuis plusieurs années des contacts réguliers avec l'administration forestière du Land de Rhénanie-Palatinat et en particulier le Forstamt (bureau du service des forêts) de Kandel qui est en charge de la gestion du massif du Bienwald. Les échanges prennent la forme de journées d'études techniques au cours desquelles les forestiers partagent leurs retours d'expérience.

Aujourd'hui, tout comme en 1999, les forestiers ont conscience de se trouver face à une situation forestière inédite. Pour faire face à la crise sanitaire qui frappe actuellement les forêts françaises et en particulier celles du Grand Est, il semble indispensable de s'appuyer sur l'expérience ac-

quise de cette coopération transfrontalière pour la renforcer. **La construction d'une démarche partenariale de gestion forestière au-delà des frontières nationales s'impose d'autant plus que les forêts sont soumises à des événements de grande ampleur dont les enjeux sont mondiaux.** Les acteurs de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception ont l'ambition de relever ce défi.

### 3.4.2. Le développement du cyclotourisme

**Le territoire haguénovien et plus généralement l'Alsace est une terre de vélos.** D'après Alsace destination tourisme, elle est la « 1<sup>re</sup> région cyclable de France avec 2 500 km d'itinéraires cyclables, [et] voit chaque année deux millions de cyclotouristes sillonner ses paysages, en mode sportif, balade bucolique ou encore à VTT ».

L'offre cyclo touristique du territoire est riche : depuis 1992, le Conseil départemental du Bas-Rhin met en œuvre un « Plan Vélo » qui est à l'origine de la création de plus de 1 000 km d'itinéraires cyclables. Cette démarche a engendré un bon quadrillage cyclable de la forêt indivise puisqu'elle est traversée par quatre de ces itinéraires. Les offices de tourisme de Haguenau et Soufflenheim proposent de nombreux circuits pour tous les niveaux et tous les goûts (route, VTT...).



Logo de la démarche « Alsace à vélo »

En 2013, la démarche collective « Alsace à vélo » voit le jour. Portée par dix partenaires institutionnels (État, Région, départements, Eurométropole de Strasbourg, communautés d'agglomération, l'Agence d'attractivité d'Alsace et Alsace destination tourisme), elle vise à positionner l'Alsace comme destination vélo de premier choix. Des itinéraires cyclables touristiques de qualité sont proposés. La création de boucles locales, souvent thématiques, reliées aux Eurovélo Routes, doit permettre l'inter-connectivité des itinéraires, quelle que soit leur échelle. À proximité de la forêt indivise passe la Véloroute du Rhin à laquelle est rattachée la boucle locale « Goethe et les villages de potiers ». D'autres circuits sont

proposés est notamment une boucle transfrontalière serpentant entre la vallée du Rhin et la plaine alluviale du Parc Rhénan PAMINA.

Lors de l'élaboration du contrat de projet 2019-2023, la volonté d'intégrer des actions en faveur du développement de l'offre cyclo touristique avait émergée, en lien avec les démarches de réaménagement de certains des partenaires. Que

ce soit au niveau du schéma départemental de développement touristique réalisé par Alsace destination tourisme, ou bien du côté de la Communauté d'agglomération de Haguenau qui définit un schéma directeur des itinéraires cyclables, le COPIL Haguenau, Forêt d'Exception souhaite être associé à l'ensemble des réflexions menées, afin d'assurer la mise en cohérence des différentes démarches.



Carte de la boucle transfrontalière PAMINA traversant la forêt indivise de Haguenau  
© M. Schuller/Conseil départemental du Bas-Rhin



### 3.4.3. Contribution à la mission du Conseil départemental du Bas-Rhin de soutien aux potiers

Le Conseil départemental du Bas-Rhin, en partenariat avec Alsace destination tourisme, s'est engagé dans un projet d'accompagnement des potiers d'Alsace du Nord. Celui-ci a pour objectif de les aider à surmonter des difficultés d'ordre économique et de redynamiser la profession.



Logo de l'association des potiers d'Alsace

L'objectif prioritaire pour les poteries alsaciennes est de candidater au label français Indication géographique de produits artisanaux (IGPA), créé en 2014 par la loi Hamon, ajouté à l'article 721-2 du code de propriété intellectuelle. Il est délivré par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Cette reconnaissance

protègerait le marché alsacien de la concurrence déloyale des produits fabriqués en Chine notamment. Les deux autres axes de la mission concernent la revalorisation de cet artisanat local par des actions de communication et par l'organisation d'événements dédiés. Des partenariats ont déjà vu le jour avec l'interprofession fruits et légumes d'Alsace notamment, et des événements dédiés ont été organisés, comme le premier marché des potiers à Strasbourg. Une exposition photo et un film seront présentés d'ici fin 2019 à l'Hôtel du Département du Bas-Rhin, intitulé « De l'argile à l'assiette ». En parallèle de ces actions, l'aide du Conseil départemental a permis aux potiers de se fédérer pour défendre ensemble leurs intérêts, ils sont ainsi quatorze sur dix-sept à faire partie de l'association des potiers d'Alsace.

**Du fait du lien historique entre la forêt et les potiers voir actuel pour certains qui extraient encore l'argile localement, les partenaires de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception® ont à cœur d'intégrer ces artisans au projet de labellisation de la forêt indivise.** L'histoire de cet artisanat représente un patrimoine à valoriser et à promouvoir. Dans cet objectif, l'association des potiers

d'Alsace est représentée au sein du COPIL par son président Pierre Siegfried. De plus, des réunions avec les référents de la mission départementales sont organisées de façon à rendre compte de l'avancée des deux projets. Lors de la rédaction du contrat de projet, il était encore trop tôt pour inscrire des actions à mener en faveur de la valorisation et de la sauvegarde de ce savoir-faire local. Cependant, lors de la dernière rencontre, quelques pistes d'actions envisageables ont été suggérées :

- **prévoir** une sortie thématique dans le programme annuel avec un potier utilisant toujours l'argile de la forêt pour qu'il présente les différentes étapes de production : de l'extraction à la confection de l'objet ;
- **envisager** la participation des potiers à l'événement annuel Forêt d'Exception®, organisé par l'ONF en 2020 ;
- **profiter** de la réfection des sentiers et de la signalétique pour indiquer le sentier des potiers.

De plus, l'ONF et la Ville de Haguenau souhaitent remercier l'ensemble des partenaires qui s'engagent dans la démarche lors de la cérémonie de labellisation. Ainsi, afin de soutenir l'artisanat local, d'impliquer les potiers d'Alsace au projet et d'avoir un objet symbolique de la forêt indivise de Haguenau, il a été décidé qu'une poterie serait offerte en guise de remerciements. L'objet sera une tasse floquée du logo Forêt d'Exception®. Cette commande sera considérée et valorisée comme une action à part entière du projet Haguenau, Forêt d'Exception®.



© S. Levailant, Conseil départemental du Bas-Rhin

Atelier de tournage lors du premier « Marché des potiers » à Strasbourg en mai 2019

## CONCLUSION

La labellisation de la forêt indivise de Haguenau est ardemment souhaitée par tous les acteurs de la démarche. À travers ce dossier de candidature, ils s'expriment d'une même voix pour promouvoir les atouts intrinsèques de cette forêt exceptionnelle et défendre le projet qu'ils ont construit ensemble au bénéfice du territoire dans lequel elle s'insère. La rédaction du dossier en elle-même a constitué un temps fort de la concertation et traduit l'enthousiasme qui anime les partenaires du projet depuis son lancement.

La forêt indivise de Haguenau rayonne dans son territoire et constitue la forêt emblématique de l'Alsace du nord. Les acteurs locaux la qualifient de la façon suivante :

- **la forêt mémoire du territoire** : témoin des liens pluriséculaires entre l'homme et la forêt, marquée par l'histoire unique de l'indivision, espace stratégique dans l'aménagement du territoire ;
- **la forêt du vivant** : enclave de forêt nordique sur le territoire national, écosystème à part entière par sa superficie, support de recherche pour l'amélioration de la connaissance des milieux et des êtres vivants ;
- **la forêt ressource** : fournisseur d'un bois de qualité valorisé au sein d'une filière locale en plein développement, pilier d'une économie durable ancrée dans le territoire, espace de ressourcement pour la population locale.

Cette forêt emblématique mérite un trophée. Les apports du processus de labellisation pour la forêt indivise de Haguenau et le territoire de l'Alsace du nord sont indéniables. Véritable outil au service de l'action, il a permis de structurer la concertation locale. Il a déjà répondu à plusieurs attentes des acteurs du territoire en matière de développement et de coordination et constitue aujourd'hui un moteur autour duquel ils sont fédérés.

L'obtention du label Forêt d'Exception® constituera un beau signe de reconnaissance nationale de la valeur de la forêt indivise de Haguenau mais aussi de la dynamique humaine dont elle fait l'objet. Les acteurs du projet haguénovien sont impatients de rejoindre le réseau national des forêts labellisées pour avoir une place dans la vitrine de la gestion durable du patrimoine forestier français.

Au-delà de la labellisation, les acteurs de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception® ont l'ambition de rester mobilisés dans la durée pour le respect des valeurs partagées sur la forêt et l'atteinte des objectifs qu'ils ont collectivement fixés. La dynamique d'évolution est prête. De nouveaux projets sont déjà en gestation. La coopération transfrontalière et l'adaptation des forêts au changement climatique sont deux grands défis face auxquels le projet haguénovien veut se confronter au cours des prochaines années. ■



# Annexes



## ANNEXE 1 - LISTE DES PARTENAIRES DE LA DÉMARCHE HAGUENAU, FORÊT D'EXCEPTION

### PRÉSIDENTIE ET CO-PRÉSIDENTIE

Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
Ville de Haguenau  
Office national des forêts (ONF)

### COLLECTIVITÉS ET ORGANISMES PUBLICS

Région Grand Est  
Conseil départemental du Bas-Rhin  
Pôle d'équilibre territorial et rural d'Alsace du Nord  
Syndicat de coopération du Parc naturel régional des Vosges du Nord  
Communauté d'Agglomération de Haguenau  
Commune de Betschdorf  
Commune de Soufflenheim  
Communauté de communes du Pays de Wissembourg  
Association des communes forestières d'Alsace  
Agence de développement d'Alsace (ADIRA)

### SERVICES DE L'ÉTAT ET ARMÉE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)  
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)  
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Service régional de l'archéologie  
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin (DDT)  
État-major de Zone de défense de Metz

### GROUPEMENTS PROFESSIONNELS

Chambre d'agriculture d'Alsace  
FIBOIS (filière bois) Grand Est  
Groupeement syndical des entreprises de travaux forestiers d'Alsace  
Syndicat des scieurs et exploitants forestiers d'Alsace

### ACTEURS DU TOURISME

Agence régionale du tourisme Grand Est  
Alsace destination tourisme  
Office de tourisme du Pays de Haguenau, forêt et terre de potiers  
Office de tourisme du Pays Rhénan

### ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT

Agence de l'Eau Rhin-Meuse  
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  
Agence française de biodiversité (AFB)  
Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace (ARIENA)  
Centre d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) de Munchhausen, Maison de la nature du delta de la Sauer et d'Alsace du Nord  
Alsace Nature  
Association protection faune flore de Haguenau et environs (APFF)  
Office des données naturalistes (ODONAT) Grand Est  
Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)

#### **ACTEURS DE LA PÊCHE ET DE LA CHASSE**

Fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin  
Représentant des chasseurs de Haguenau  
Fédération de pêche du Bas-Rhin  
Acteurs des loisirs de nature  
Club Vosgien, section de Haguenau - Lembach  
Association des petits randonneurs de Haguenau

#### **ACTEURS DE LA CULTURE, DE L'HISTOIRE, DE LA RECHERCHE, DE L'ART ET DE L'ARTISANAT**

Musée historique de Haguenau  
Archéologie Alsace  
Société d'histoire et d'archéologie de Haguenau (SHAH)  
Institut national de la recherche agronomique (INRA)  
Association des potiers d'Alsace  
Société mycologique de Strasbourg  
Université de Strasbourg  
Université de Lorraine  
Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

## **ANNEXE 2 - TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES ACTIONS DU CONTRAT DE PROJET HAGUENAU, FORÊT D'EXCEPTION 2019-2023**

ACTION	PRIORITÉ	COMMISSION TECHNIQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	OBJECTIFS	PARTENAIRES TECHNIQUES					
					2019	2020	2021	2022	2023	
Action 1 : animer la démarche de labellisation Haguenau, Forêt d'Exception® et suivre l'état d'avancement du contrat de projet	1	Transversal	Préparation de chaque étape formelle du processus de labellisation, animation des réunions des différentes instances de concertation, secrétariat général de la démarche et suivi de la mise en œuvre des actions, notamment par la production d'un bilan annuel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>obtenir le label Forêt d'Exception® et inscrire la démarche dans la durée (viser le renouvellement du label) ;</li> <li> fédérer les partenaires de la démarche ;</li> <li> donner de la visibilité à la démarche Haguenau, Forêt d'Exception® la valoriser auprès des acteurs territoire et du grand public ;</li> <li> créer une dynamique autour des projets mis en œuvre ;</li> <li> disposer d'un outil de suivi efficace de la démarche ; piloter la réalisation des actions inscrites dans le contrat de projet.</li> </ul>	ONF et Ville de Haguenau	Tous les partenaires de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception®				
<b>PROJET 1 : POSER LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL DU PUBLIC</b>										
Action 2 : réaliser une étude de fréquentation de la forêt	en cours	Accueil du public	Réalisation d'un diagnostic initial de la fréquentation, prérequis indispensables à l'élaboration d'une stratégie d'accueil du public en forêt indivise de Haguenau (FIH).	<ul style="list-style-type: none"> <li>quantifier la fréquentation de loisir sur le périmètre de la FIH ;</li> <li> connaître l'origine géographique des visiteurs ;</li> <li> évaluer l'importance de chaque usage ;</li> <li> obtenir une répartition spatiale de la fréquentation ;</li> <li> obtenir des informations sur l'accessibilité de la forêt et la circulation intra forestière ;</li> <li> identifier les attentes et évaluer le niveau de satisfaction du public.</li> </ul>	ONF	Ville et communauté d'agglomération de Haguenau, office du tourisme du Pays de Haguenau, CD 67, Agence Attractivité Alsace, Alsace IRSTEA				
Action 3 : réaliser un état des lieux de l'offre d'accueil de la forêt	1	Accueil du public	Réalisation d'un inventaire géolocalisé et d'un état des lieux des équipements et des structures d'accueil de la forêt accompagnés d'une estimation des travaux nécessaires à leur entretien.	<ul style="list-style-type: none"> <li> identifier les atouts et les faiblesses de l'offre d'accueil de la forêt pour orienter la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'accueil ;</li> <li> proposer au public un niveau et une qualité d'équipements optimaux ;</li> <li> améliorer la connaissance de l'existant afin d'aboutir à une gestion plus efficiente ;</li> <li> disposer d'outils d'aménagement fiables pour les acteurs du territoire : une carte à jour des équipements de la forêt,</li> <li> élaborer un programme de travaux et d'entretien adapté à l'existant.</li> </ul>	ONF	Ville de Haguenau, office du tourisme du Pays de Haguenau, CINE de Munchhausen, ARIENA, Club Vosgien, Association des petits randonneurs de Haguenau, APFF, CD 67, ADT				
Action 4 : réaliser un relevé LIDAR et exploiter les données acquises	1	Transversal	Acquisition, traitement et exploitation d'images LIDAR (laser detection and ranging) pour l'archéologie, l'hydrologie, la sylviculture ainsi qu'un usage pédagogique.	<ul style="list-style-type: none"> <li> améliorer les connaissances sur le positionnement et l'état des tumulis pour faciliter leur préservation ;</li> <li> communiquer auprès du grand public sur ces vestiges (ex : valorisation innovante des images LIDAR) ;</li> <li> avoir une connaissance des « paléo paysages » de la forêt ;</li> <li> améliorer la compréhension du réseau hydrographique ainsi que la connaissance des anciens tracés de cours d'eau et du réseau de drainage ;</li> <li> étudier la restauration potentielle de cours d'eau et du fuseau de mobilité des rivières ;</li> <li> approfondir la connaissance des habitats forestiers ;</li> <li> acquérir des données dendrométriques (hauteur des peuplements surface terrière, diamètre moyen...)</li> </ul>	ONF	Services R&D de l'ONF, Ville et Communauté d'Agglomération de Haguenau, IGN, Direction régionale des Affaires Culturelles, DRAC, Archéologie Alsace, AERM, CD 67				

ACTION	PRIORITÉ	COMMISSION TECHNIQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	OBJECTIFS	2019	2020	2021	2022	2023	PORTEUR DE PROJET PRESENTI	PARTENAIRES TECHNIQUES
Action 5 : éaliser un diagnostic du patrimoine archéologique et historique de la forêt	1	Histoire culture et accueil du public	Réalisation d'un inventaire consistant à identifier, centraliser et uniformiser les données du patrimoine archéologique et historique de la forêt pour les rendre accessibles aux professionnels et au grand public dans le cadre d'un protocole de protection.	<ul style="list-style-type: none"> <li>approfondir la connaissance du patrimoine archéologique et historique de la forêt ;</li> <li>protéger et valoriser le patrimoine historique et culturel de manière priorisée ;</li> <li>mettre en réseau les personnes ressources et améliorer le partage des connaissances ;</li> <li>identifier les éléments du patrimoine pouvant constituer une ressource à valoriser en matière d'accueil du public.</li> </ul>						Ville de Haguenau (service musées et archives)	Ville de Haguenau (autres services), ONF, office du tourisme du Pays de Haguenau, Communes situées sur le périmètre du massif forestier, Service régional d'Archéologie (DRAC), Archéologie Alsace, INRAP, Service des archives départementales, SHAH, Maison rurale de l'Outre Forêt, associations de protection, chercheurs et universitaires, amateurs érudits
Action 6 : réaliser un diagnostic des ressources économiques du massif forestier de Haguenau	3	Économie - gestion forestière et histoire - culture	Réalisation d'un état des lieux de l'ensemble des productions du massif forestier en y incluant une dimension historique, pour une valorisation dans le plan de communication et de promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>approfondir la connaissance du patrimoine économique de la forêt ;</li> <li>mettre en réseau les personnes ressources et améliorer le partage des connaissances ;</li> <li>identifier les éléments du patrimoine pouvant constituer une ressource à valoriser en matière d'accueil du public.</li> </ul>						Ville de Haguenau	Service des archives départementales, SHAH, Maison rurale de l'Outre Forêt, Ville de Haguenau (autres services), office du tourisme du Pays de Haguenau, ONF, FIBOIS Grand Est, (ADIRA), Sécherie de la Joux, potiers, chasseurs, pêcheurs, Chambre d'agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Syndicat des Entrepreneurs de Travaux forestiers
PROJET 2 : DÉFINIR LA STRATÉGIE D'ACCUEIL DE LA FORÊT											
Action 7 : établir le schéma spatial de l'accueil du public en forêt	2	accueil du public	Création du schéma spatial de l'accueil comprenant un zonage de l'espace forestier et une réorganisation de l'accessibilité de la forêt, de la circulation et du stationnement dans le massif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>améliorer les accès à la forêt pour tous les publics depuis les espaces périphériques (surtout au Nord), sécuriser les accès et les usages ;</li> <li>reconnecter la forêt avec le territoire, notamment vis-à-vis des flux (piétons, vélos...);</li> <li>rééquilibrer la fréquentation et désengorger certains sites ;</li> <li>organiser la pratique des différents usages de la forêt dans une logique d'équité et de compréhension mutuelle ;</li> <li>améliorer la visibilité des entrées de forêt et des points d'intérêts identifiés dans le diagnostic ;</li> <li>harmoniser la signalétique à l'intérieur du massif forestier ;</li> <li>préserver les éléments du patrimoine identifiés comme sensibles ;</li> <li>donner le moyen aux usagers de se repérer et d'être autonomes.</li> </ul>						ONF	Ville de Haguenau, ONF, office du tourisme du Pays de Haguenau, Communes limitrophes de la forêt, Club vosgien, chasseurs, APFF, Alsace Nature, CD 67, ADT, CINE de Munchhausen, Auberge du Gros Chêne, Camp militaire d'Obernoffen



ACTION	PRIORITÉ	COMMISSION TECHNIQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	OBJECTIFS	2019	2020	2021	2022	2023	PORTEUR DE PROJET PRESENTI	PARTENAIRES TECHNIQUES
Action 8 : positionner la forêt comme un élément patrimonial de l'offre culturelle de la ville	2	Histoire - culture et accueil du public	Définition de la stratégie culturelle pour la forêt et réalisation en parallèle d'actions expérimentales de mise en valeur du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• définir une stratégie culturelle pour la forêt ;</li> <li>- appuyer la stratégie sur une bonne connaissance du patrimoine,</li> <li>- placer la stratégie culturelle au cœur de l'innovation et de la créativité,</li> <li>- asseoir la stratégie dans un projet partenarial (co-produire),</li> <li>- décliner la stratégie en un programme d'actions,</li> <li>• assurer la protection des patrimoines et leur valorisation auprès des publics ;</li> <li>- définir le(s) message(s) à transmettre au grand public,</li> <li>- développer des outils d'interaction avec le grand public,</li> <li>- élargir l'offre d'éducation artistique et culturelle aux patrimoines forestiers,</li> <li>- créer des passerelles entre forêt et tissu urbain.</li> </ul>						Ville de Haguenau (direction de la culture)	Ville de Haguenau, ONF, office du tourisme du Pays de Haguenau, CD 67, potiers, Maison rurale de l'Outre Forêt, SHAH, CEAAC, OLCA, Universités de Strasbourg (Maison interuniversitaire des Sciences de l'Homme Alsace - MISCHA, Archéologie Alsace, CINE de Munchhausen, ARIENA)
Action 9 : mettre en œuvre un plan de communication et de promotion de la forêt	1	Transversal	Élaboration et mise en œuvre un programme de communication et de promotion de la forêt basé sur la gestion multifonctionnelle et déployé sur différents supports adaptés aux publics cibles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• valoriser la forêt comme un atout pour le territoire ;</li> <li>• rendre la forêt visible par le public, identifiable ;</li> <li>• améliorer l'attractivité de la forêt en misant sur son identité ;</li> <li>• faire connaître la forêt au public pour le sensibiliser à sa préservation ;</li> <li>• transformer la perception de la forêt qu'elle devienne un espace fédérateur, lieu de vie et source d'initiatives de développement du territoire dans lequel elle s'insère.</li> </ul>						Ville de Haguenau (direction de la communication)	ONF, office du tourisme du Pays de Haguenau, Agence d'Attractivité de l'Alsace, CINE de Munchhausen, (ARIENA)
PROJET 3 : SENSIBILISER AUX PATRIMOINES DE LA FORÊT INDIVISE DE HAGUENAU											
Action 10 : proposer des sorties thématiques guidées en forêt	en cours	Accueil du public	Programmation annuelle d'une série de plusieurs sorties guidées sur des thèmes variés, à destination du grand public, animées par différents partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibiliser le public à la richesse des patrimoines naturels et culturels de la forêt indivise de Haguenau et à leur préservation ;</li> <li>• renforcer les liens entre les habitants du territoire et la forêt ;</li> <li>• communiquer sur la gestion multifonctionnelle et les différentes fonctions de la forêt ;</li> <li>• valoriser les actions des différents partenaires.</li> </ul>						ONF et Ville de Haguenau	Pour la programmation : CINE de Munchhausen, office du tourisme du pays de Haguenau ; pour l'animation des sorties : CINE de Munchhausen, APFF, Société Hippique Urbaine de Haguenau, SHAH, société mycologique de Strasbourg (liste évolutive en fonction de la programmation)
Action 11 : organiser un événement annuel pour le grand public en forêt	1	Transversal	Organisation d'un événement festif chaque année à destination du grand public ou participation à un événement existant en fonction des opportunités et de l'actualité culturelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• rassembler et fédérer les partenaires de la démarche Haguenau - Forêt d'Exception® ;</li> <li>• communiquer auprès du grand public sur la gestion multifonctionnelle de la forêt et les actions menées dans le cadre de la démarche ;</li> <li>• faire découvrir au public toutes les facettes de la forêt ;</li> <li>• sensibiliser le public à la préservation des richesses de la forêt ;</li> <li>• valoriser les produits de la forêt.</li> </ul>						ONF les années paires et ville de Haguenau les années impaires	L'ensemble des partenaires de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception®

ACTION	PRIORITÉ	COMMISSION TECHNIQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	OBJECTIFS	2019	2020	2021	2022	2023	PORTEUR DE PROJET PRESENTI	PARTENAIRES TECHNIQUES
Action 12 : créer des sentiers de découverte multithématiques	3	Accueil du public et histoire-culture	Trois projets de sentiers ont été retenus pour proposer une offre de découverte de la forêt à travers plusieurs regards et plusieurs prismes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>développer une offre de loisir nature de qualité pour améliorer l'attractivité de la forêt ;</li> <li>proposer une interprétation des patrimoines et sensibiliser le public à leur préservation ;</li> <li>impliquer les visiteurs dans la découverte et susciter leur curiosité ;</li> <li>renforcer le lien du territoire avec l'espace forestier.</li> </ul>						ONF et Ville de Haguenau	Communauté d'Agglomération de Haguenau, office du tourisme du Pays de Haguenau, CINE de Munchhausen, ARIENA, Club vosgien, APFF, Association des petits randonneurs de Haguenau, CD 67, ADT
Action 13 : réaliser une étude d'avant-projet pour la création d'un pôle innovant, interactif et transversal en forêt	2	Transversal	Étude des conditions de réalisation d'un lieu d'accueil innovant, pédagogique, et interactif dédié à la découverte des multiples facettes de la forêt.	<ul style="list-style-type: none"> <li>définir un cahier des charges pour l'étude d'avant-projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>dimensionner l'ambition partagée du projet,</li> <li>concevoir un modèle économique nouveau autour de l'accueil des publics,</li> <li>définir l'offre de service, les à-côtés,</li> <li>définir le cadre des messages véhiculés par le projet,</li> <li>associer la recherche scientifique et les domaines de la formation,</li> <li>garantir une approche de développement durable,</li> <li>assurer l'ancrage territorial du projet,</li> <li>garantir la transversalité du projet ;</li> </ul> </li> <li>déterminer les modalités de réalisation de l'étude d'avant-projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>définir l'accompagnement du projet,</li> <li>assurer le portage financier.</li> </ul> </li> </ul>						Ville de Haguenau	ONF, office du tourisme du Pays de Haguenau, CD 67, potiers, Musées de l'Outre forêt, SHAH, CEAAAC, OLCA, Universités de Strasbourg (MISHA), Archéologie Alsace, CINE, ARIENA
<b>PROJET 4 : ADAPTER CONCRÈTEMENT LA SYLVICULTURE COURANTE AUX EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES</b>											
Action 14 : identifier les zones sensibles de la forêt sur la base d'un diagnostic biodiversité	1	Environnement - biodiversité	Synthèse des données naturalistes en une base de données géolocalisées partagée ; hiérarchisation des enjeux environnementaux et identification des zones sensibles au sein d'un groupe de travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>renforcer le rôle de corridor joué par la forêt dans le processus de continuité écologique du territoire ;</li> <li>améliorer le partage et l'exploitation des connaissances naturalistes au sein du groupe de partenaires (experts naturalistes, gestionnaire et propriétaires forestiers) dans une logique de bénéfice mutuel et pour une collaboration plus efficace ;</li> <li>donner les moyens à l'ONF gestionnaire de disposer des données environnementales à un niveau de précision suffisant pour pouvoir adapter la sylviculture en conséquence.</li> </ul>						ONF	Ville de Haguenau, APFF, Alsace Nature, ODONAT, LPO, GEPMA, BUFO, CD 67, DREAL, DDT, DRAAF
Action 15 : construire un calendrier partagé des activités en forêt adapté au rythme biologique des espèces patrimoniales	2	Environnement - biodiversité - économie - gestion forestière	Adaptation concertée du calendrier sylvicole sur les zones sensibles en faveur de la préservation des espèces, des sols et des milieux, compte-tenu des contraintes inhérentes à la gestion forestière.	<ul style="list-style-type: none"> <li>respecter au maximum le rythme biologique des espèces patrimoniales et des espèces chassables ;</li> <li>partager les contraintes liées à l'exploitation forestière ;</li> <li>planifier les activités sylvicoles en concertation.</li> </ul>						ONF	Ville de Haguenau, APFF, Alsace Nature, ODONAT, LPO, GEPMA, BUFO, CD 67, DREAL, DDT, DRAAF

ACTION	PRIORITÉ	COMMISSION TECHNIQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	OBJECTIFS	2019 2020 2021 2022 2023					PORTEUR DE PROJET PRESSENTI	PARTENAIRES TECHNIQUES
					2019	2020	2021	2022	2023		
Action 16 : élaborer l'outil d'exploitation forestière durable spécifique à la forêt indivise de Haguenau	2	Environnement - biodiversité économie - gestion forestière	Création d'un outil d'exploitation durable de la forêt après étude comparative des techniques existantes et mise en œuvre de l'outil sur des chantiers tests en priorité dans les zones sensibles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• concilier gestion forestière et préservation de la biodiversité ;</li> <li>• réduire l'impact de l'exploitation sylvicole sur les milieux et les espèces ;</li> <li>• préserver les sols forestiers ;</li> <li>• tester des pratiques innovantes en matière d'exploitation sylvicole.</li> </ul>						ONF	Ville de Haguenau, APFF, Alsace Nature, ODONAT, LPO, GEPMA, BUFO, CD 67, DREAL, DDT, DRAAF
Action 17 : protéger les très gros chênes, hêtres et pins	2	Environnement - biodiversité	Inventaire des très gros arbres patrimoniaux endémiques de la forêt selon un cahier des charges conçu en concertation pour une préservation et une mise en valeur auprès des citoyens.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• préserver ces arbres comme des éléments du patrimoine qui participent à l'identité et à l'attractivité de la forêt ;</li> <li>• préserver des très gros arbres pour leurs enjeux écologiques majeurs ;</li> <li>• impliquer et associer les habitants à cet effort de préservation pour une meilleure appropriation et protection de ce patrimoine local.</li> </ul>						Ville de Haguenau	ONF, LPO, GEPMA, APFF, CINE de Munchhausen
<b>PROJET 5 : PRÉSERVER ET RESTAURER LES COURS D'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES DE LA FORÊT</b>											
Action 18 : piloter les études et les travaux de préservation et de renaturation des cours d'eau et milieux aquatiques	2	Environnement - biodiversité	Constituer un groupe de travail pérenne chargé de définir les enjeux prioritaires dans le domaine de l'eau, commander les études nécessaires et piloter les actions de préservation et de renaturation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• développer un socle de connaissances partagé par les différents acteurs pouvant intervenir ou étant intervenu en forêt indivise de Haguenau ;</li> <li>• améliorer les connaissances du réseau hydrographique de la forêt ;</li> <li>• définir un programme d'actions hiérarchisées et priorisées à l'échelle de la forêt, selon les enjeux rattachés à chaque cours d'eau.</li> </ul>						ONF	Ville et Communauté d'Agglomération de Haguenau, AERM, Agence française de Biodiversité, APFF, DDT, SDEA
Action 19 : renaturer le Brumbach	1	Environnement	Mettre en œuvre des travaux de restauration du Brumbach sur l'ensemble de son linéaire pour tendre vers l'atteinte du bon état écologique de la masse d'eau exigées par la Directive Cadre sur l'Eau.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• restaurer la capacité d'étiage de la nappe en diminuant le drainage ;</li> <li>• restaurer la morphologie du cours d'eau, voire restaurer le lit d'origine ;</li> <li>• restaurer une diversité des habitats aquatiques en favorisant la reprise d'une dynamique naturelle ;</li> <li>• favoriser les débordements de crues afin de limiter les inondations en aval par un rehaussement de la lame d'eau ;</li> <li>• rétablir la continuité écologique par suppression des contraintes transversales.</li> </ul>						ville maître d'ouvrage et ONF maître d'œuvre et pilotage technique	Ville et Communauté d'Agglomération de Haguenau, AERM, APFF, DDT, SDEA, Alsace Nature, LPO
Action 20 : réaménager le site des étangs Gründel	2	Accueil du public environnement - biodiversité	Réaménager le site pour une meilleure préservation des milieux et une harmonisation des usages, avec une offre d'accueil pédagogique et respectueuse de l'esprit des lieux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• améliorer la connaissance de l'écosystème du site pour une meilleure préservation des milieux ;</li> <li>• renaturer les étangs ;</li> <li>• adapter la gestion forestière pour une meilleure préservation du site ;</li> <li>• réduire l'impact de la fréquentation sur le site ;</li> <li>• canaliser le public, organiser harmonieusement les différents usages sur le site dans une logique de compréhension mutuelle et de respect de la naturalité du site ;</li> <li>• sensibiliser le public à cette problématique ;</li> <li>• créer une offre d'accueil innovante, pédagogique et ludique, dans le respect de l'esprit des lieux.</li> </ul>						ONF et Ville de Haguenau	Ville de Haguenau, Association agréée de Haguenau pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA), APFF, CINE de Munchhausen, ARIENA, office du tourisme du Pays de Haguenau, AERM, BUFO

ACTION	PRIORITÉ	COMMISSION TECHNIQUE	DESCRIPTION SUCCINCTE	OBJECTIFS	PARTENAIRES TECHNIQUES					
					2019	2020	2021	2022	2023	
<b>PROJET 6 : VALORISER DURABLEMENT LE CAPITAL FORESTIER DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LA FILIÈRE BOIS LOCALE</b>										
Action 21 : accompagner le développement de la filière locale de production de menuiseries patrimoniales en carrelats de pin sylvestre	2	Économie gestion forestière	Accompagnement des entreprises locales de première transformation dans le procédé de fabrication des carrelats en pin sylvestre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>apporter de la valeur ajoutée sur le territoire et favoriser l'emploi local ;</li> <li>limiter la banalisation du patrimoine bâti ancien en apportant une solution patrimoniale ;</li> <li>promouvoir une gamme « menuiserie patrimoniale » produite localement ;</li> <li>porter un projet exemplaire de restauration de menuiserie ;</li> <li>accompagner les entreprises dans l'utilisation de bois local, développer l'économie circulaire.</li> </ul>	Ville de Haguenau	ONF, SYCOPARC, Ville de Haguenau, Pôle Lorrain de l'Armeublement et du Bois (PLAB) Grand Est, Chambre syndicale des industries du Bois (CSIB) du Bas-Rhin				
Action 22 : construire un bâtiment en bois local éco-conçu pour les locaux de l'ONF à Haguenau	en cours	Économie gestion forestière	Construction d'un bâtiment éco-conçu, réalisé autant que possible avec du bois local et au mieux, de la forêt de Haguenau, pour héberger les services administratifs et techniques de l'ONF à Haguenau.	<ul style="list-style-type: none"> <li>réaliser une opération pilote visant à démontrer la faisabilité d'une construction en bois local : <ul style="list-style-type: none"> <li>provenant des forêts gérées par le maître d'ouvrage,</li> <li>dans le cadre contraint des marchés publics,</li> <li>à coût comparable aux autres modalités techniques et circuits d'approvisionnement ;</li> </ul> </li> <li>soutenir le développement de la filière locale de transformation du bois dans une logique de circuit court ;</li> <li>promouvoir les solutions de construction en bois local en communiquant sur le retour d'expérience.</li> </ul>	ONF	Ville de Haguenau, SYCOPARC, bureaux d'études et architectes spécialisés dans la construction bois, Association Synergie Bois Local (SYMBOL), Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn				
Action 23 : caractériser les qualités du chêne de Haguenau pour la vinification	2	Économie gestion forestière	Définition et valorisation des propriétés organoleptiques du chêne de Haguenau pour la vinification.	<ul style="list-style-type: none"> <li>améliorer la valorisation économique du chêne de Haguenau ;</li> <li>renforcer les liens entre les différents acteurs de la filière bois (notamment les mérandiers et tonneliers) ;</li> <li>construire un partenariat durable avec les viticulteurs alsaciens ;</li> <li>créer un produit local selon la logique « du bourgeon au bouchon ».</li> </ul>	ONF	Service R&D de l'ONF, Ville de Haguenau, Chambre d'Agriculture, Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA), Fédération nationale des tonneliers, RITIMO, viticulteurs, mérandiers et tonneliers pour la phase expérimentale				
Action 24 : contribuer à un programme de recherche sur l'adaptation des forêts au changement climatique	3	Économie gestion forestière et biodiversité environnement	Après analyse des programmes de recherche sur l'adaptation des forêts au changement climatique existants, contribution au plus pertinent d'entre eux dans le cadre d'une démarche transfrontalière.	<ul style="list-style-type: none"> <li>préparer une forêt résiliente face aux changements climatiques ;</li> <li>faire de la forêt indivise de Haguenau un laboratoire de recherche et d'expérimentation en matière d'adaptation des forêts au changement climatique ;</li> <li>intégrer un (ou des) programme(s) de recherche doté d'une dimension transfrontalière ;</li> <li>évaluer l'impact du réchauffement climatique sur le risque incendie dans la forêt indivise de Haguenau.</li> </ul>	ONF	Ville de Haguenau, DRAAF, Eurodistrict PAMINA, forestiers du Bienwald, INRA, AgroParisTech, GIP ECOFOR, SYCOPARC				

## BIBLIOGRAPHIE

- Alsace destination tourisme. (2018). Dossier de presse d'Alsace à vélo.
- Bonneaud, F. (2015). *Atlas des paysages d'Alsace, les unités de paysage ; l'outre-forêt*. DREAL Alsace.
- Boura, F. (dir.). (2003). *La céramique de Soufflenheim. Cent cinquante ans de production en Alsace 1800-1950*. Hors-série. Inventaire Général, ADAGP. Lyon : Éditions Lieux-Dits.
- Collectif. (1984). Encyclopédie de l'Alsace, volume 6, notice Haguenau. Strasbourg : Éditions Publitotal.
- Conche, J. (2016). *Du Second Empire à aujourd'hui, la production de semences forestières*. Colloque HisTraFor.
- Crédit mutuel. (2006). *Soufflenheim : le pays de la céramique*. Strasbourg : Éditions Coprur
- Daszkiewicz, P. (2016). *La sécherie de pommes de pin sylvestre à Haguenau*. Études Hagueno-viennes. Haguenau : Éditions de la Société d'histoire et d'archéologie de Haguenau
- Garnier, M., Dupouey, J-L., Lallemand, T. (2018). *Les forêts anciennes : État des lieux des forêts déjà présentes dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. L'IF, synthèse périodique de l'inventaire forestier*. IGN. n° 42. Juillet 2018.
- Grasser, J-P, Trabant, G. (1999). *Histoire de Haguenau, des origines à nos jours*. Chez l'auteur.
- Huffel, G. (1920). *La Forêt Sainte de Haguenau en Alsace : Notice historique et descriptive*. Strasbourg : Éditions Berger-Levrault.
- Isel, A., Marchet, P., Junker, C. Luneau, C. (Fibois Alsace). (2015). *Plus de 20 000 emplois dans la filière forêt-bois en Alsace*. Insee Analyses n°15. Juin 2015.
- Institut national de l'information géographique et forestière. (2013). *Sylvoécocorégion C41, plaine d'Alsace*. Inventaire forestier de l'IGN, 2013
- Musée français du pétrole, Académie de Strasbourg, Sycoparc. *L'histoire du pétrole dans le Nord de l'Alsace*. Dossier pédagogique à l'usage des enseignants.
- Musée historique de Haguenau. (1988). *Il y a 3500 ans ... Les tumulus de Haguenau et le bronze moyen en Europe*.
- Nessel, X. (1865). *Inventaire-sommaire des archives communales antérieures à 1790*. Série AA : Actes politiques et constitutifs de la commune, et série DD : Propriétés communales.
- Ney, C. E. (1888). *Geschichte des heiligen forstes bei Haguenau im Elsass*. Strasbourg : Éditions Heitz.
- Office national des forêts. (2012). *Aménagement forestier de la forêt indivise de Haguenau 2013-2032*.
- Office national des forêts. (1999). *La forêt indivise de Haguenau*. Dossier paru dans le n°78 de la revue Arborescences, janvier-février 1999.
- Office national des forêts. (1992). *Aménagement forestier de la forêt indivise de Haguenau 1993-2012*.
- Parc naturel régional des Vosges du Nord. (2018). *Charte Forestière de territoire des Vosges du Nord*.
- Schaeffer-Forrer, Cl. F.-A. (1982). *Les Tertres funéraires préhistoriques dans la forêt de Haguenau*.
- *Haguenau* : Éditions de la Société d'histoire et d'archéologie de Haguenau.
- Strasser, E. (1936). *La forêt indivise de Haguenau*.
- Thil, A. (1884). *Achat, récolte et préparation des graines résineuses employées par l'administration des forêts*. Revue des Eaux et Forêts. Paris. Bureaux de la revue des Eaux et Forêts.
- Ville de Haguenau. (1994). *Le nouvel aménagement de la forêt indivise*. Dossier paru dans le bulletin municipal Haguenau infos n°21 du 3<sup>e</sup> trimestre 1994.

- Vogler, B. (dir). (2009). *La décapole : dix villes d'Alsace alliées pour leurs libertés ; 1354 – 1679*. Édition La nuée bleue.
- Wahl, J-B. (1987). *La ligne Maginot en Alsace, 200 kilomètres de béton et d'acier*. Éditions du Rhin.

**Sites internet (consultés entre avril et septembre 2019) :**

[www.agglo-haguenau.fr](http://www.agglo-haguenau.fr)  
[www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr)  
[www.foretbois-grandest.com](http://www.foretbois-grandest.com)  
[www.grandest.fr](http://www.grandest.fr)  
[www.onf.fr](http://www.onf.fr)  
[www.ville-haguenau.fr](http://www.ville-haguenau.fr)

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Page
Situation géographique de la forêt indivise de Haguenau	13
Références géographiques locales	14
Réseau hydrique	16
Une ripisylve en forêt indivise de Haguenau	17
Les étangs Gründel	17
Contexte géologique	19
Stations forestières	20
Cartes de Cassini et d'État-Major	22
Un triton crêté	23
Un pic noir	24
Régimes de protection de la biodiversité	25
Représentativité comparée des essences en nombre moyen de tiges par hectare	26
Comparaison du volume de bois fort à l'hectare	27
Un pin sylvestre remarquable en parcelle 247	27
Répartition de la surface boisée par essence dominante	29
Extraits des carnets de fouilles de Xavier Nessel, Nécropole de Harthouse	30
Reconstitution d'une sépulture de femme hallstattienne, Harthouse, Tumulus 10	30
Localisation des tumuli	31
Protocole de martelage au profit de la préservation des vestiges archéologiques	32
Extrait de l'Ordonnance du roi Louis XIV du 28 août 1696 fixant le statut d'indivision de la forêt	35
Une tourelle de Haguenau en parcelle 222	36
Localisation des vestiges de guerre	37
Une chauve-souris dans l'abri de Soufflenheim	38
Glaisière exploitée en terrasses en forêt indivise de Haguenau	39
Une carrière d'argile	39
Céramiques traditionnelles de Soufflenheim (en jaune et blanc) et de Betschdorf	40
En parcelle 1276, les sangliers se frottent aux arbres colorant la base du tronc en noir	40
Puits de pompage de pétrole en forêt	41
Réseau des pistes cyclables d'Alsace du nord	42
Le monument du chêne de Gloria Friedmann en forêt indivise de Haguenau	44
Le gros chêne et le mémorial de Saint-Arbogast	44
Observatoire du Brunnwald	45
Sécherie de Haguenau, aujourd'hui classée Monument historique	47
Affiche de la commémoration des 20 ans de la tempête Lothar	49
Les dégâts de la tempête Lothar en décembre 1999 en parcelle 6c	49
Chantier d'abattage mécanisé en forêt indivise de Haguenau, avril 2018	50
Tableau synthétique des mesures de gestion	51
Évolution du bilan annuel net moyen de la forêt indivise de Haguenau depuis 1958	53
Répartition des bois façonnés de la forêt indivise de Haguenau par nature de produit	54
Répartition des bois façonnés de la forêt indivise de Haguenau par essence	54
Logo de l'association PFF	58
Logo du CINE de Munchhausen	58

Le stammtisch Forêt d'Exception® à l'auberge du Gros Chêne	59
La première série d'ateliers participatifs, salle de la douane	59
L'affiche de l'évènement «Débranche en forêt»	60
Visite du Comité National d'Orientation en forêt indivise de Haguenau le 2 octobre 2018	61
La signature du contrat de projet le 26 février 2019	61
Chronologie du projet Haguenau, Forêt d'Exception®	62
Exemple d'aménagement financé par le mécénat IKEA	62
Sortie de découverte des tumuli animée par Rémy Wassong, archéologue	63
Situation administrative	65
Logo de la future Collectivité Européenne d'Alsace	66
Le stand Forêt d'Exception aux Journées d'Histoire Régionale (mars 2019)	67
Mise en œuvre de l'indivision	69
Le premier COPIL de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception en septembre 2015	70
Gouvernance du projet Haguenau, Forêt d'Exception®	71
Du protocole d'accord au contrat de projet	79
Structure du contrat de projet Haguenau, Forêt d'Exception 2019-2023	80
La déclinaison opérationnelle des objectifs stratégiques	81
Liens entre le PRFB Grand Est et le contrat de projet Haguenau Forêt d'Exception	84
Articulation entre la démarche Forêt d'Exception® et la charte forestière de territoire	85
Installation d'un compteur routier sur la route forestière de l'Ermitte en avril 2019	87
Exemple de rendu proposé par Orange Flux Vision	87
L'Eberbach	88
Une mare forestière en forêt indivise de Haguenau	89
Esquisse du nouveau bâtiment bois pour l'ONF à Haguenau	90
Tournage pour France 3 Alsace en forêt indivise de Haguenau en juillet 2017	92
Dispositifs d'évaluation	93
Logo de la démarche « Alsace à vélo »	94
Carte de la boucle transfrontalière PAMINA traversant la forêt indivise de Haguenau	95
Logo de l'association des potiers d'Alsace	96
Atelier de tournage lors du premier « Marché des potiers » à Strasbourg en mai 2019	96